



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
AU 31 DECEMBRE 2025**

Société Anonyme au capital de 1.438.189,71€  
Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac  
Bordeaux B 493 845 341



# SOMMAIRE

REMARQUES GENERALES.....	4
<b>1 ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....</b>	<b>5</b>
1.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....	5
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE.....	5
<b>2 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024.....</b>	<b>6</b>
2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	6
2.2 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS .....	15
2.3 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES.....	26
2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES.....	27
2.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	34
2.6 ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES .....	36
2.7 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR .....	37
2.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	38
2.9 PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS .....	38
2.10 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT .....	39
2.11 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	39
2.12 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS .....	39
2.13 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	40
2.14 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	40
2.15 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS .....	40
2.16 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 41	41
2.17 MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL.....	44
2.18 EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS.....	45
2.19 INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS .....	45
2.20 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES .....	53
2.21 SUCCURSALES EXISTANTES .....	54
2.22 AJUSTEMENT EN CAS D'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL .....	54
2.23 ALIENATION D' ACTIONS (PARTICIPATIONS RECIPROQUES).....	54
2.24 AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE OU JURIDIQUE .....	54
2.25 MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER .....	54
<b>3 COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....</b>	<b>55</b>
<b>4 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 .....</b>	<b>56</b>
<b>5 COMPTES SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES .....</b>	<b>123</b>
<b>6 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS 162</b>	<b>162</b>
<b>7 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES .....</b>	<b>166</b>
<b>8 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>170</b>
8.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX .....	170
8.2 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE .....	173
8.3 DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	174



8.4	MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE .....	177
<b>9</b>	<b>RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....</b>	<b>182</b>

## REMARQUES GENERALES

### Définitions

---

Dans le présent rapport, et sauf indication contraire :

- Les termes la « **Société** » ou « **Implanet** » désignent la société Implanet SA dont le siège social est situé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac, France, immatriculée au Registre de Commerce de Bordeaux sous le numéro 493 845 341 ;
- Le terme le « **Groupe** » renvoie à Implanet SA et ses filiales Implanet GmbH, Implanet America, Inc., Orthopaedic & Spine Development S.A.S.U. (« OSD ») et Madison S.A.S.U.

### Avertissement

---

Le rapport contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché sur lequel celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Le rapport comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le rapport pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.

### À propos d'IMPLANET

---

IMPLANET est une société de technologies médicales fabriquant des implants haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique et distribuant du matériel médical technologique (SMTP et robotique). Son activité se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes (JAZZ®) et d'un système de fixation hybride Jazz Spinal System™, se caractérisant par une solution complète de vis pédiculaires, co-développée avec la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd (« Sanyou Medical ») dans le cadre du partenariat technologique conclu en novembre 2022. Ces gammes sont complétées des gammes de produits proposées par la société Orthopaedic & Spine Development (OSD) acquise en mai 2021 (vis thoraco-lombaires, cages et plaques cervicales). La plateforme d'orthopédie d'IMPLANET repose notamment sur la traçabilité de ses produits. Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ® a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le marquage CE, l'autorisation Anvisa au Brésil et l'homologation par la CFDA en Chine. IMPLANET a conclu en 2022 un partenariat commercial, technologique et financier avec SANYOU MEDICAL, deuxième fabricant chinois de dispositifs médicaux. IMPLANET emploie 46 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires

consolidé de 12,5 millions d'euros en 2025. Basée près de Bordeaux en France, IMPLANET a ouvert depuis 2013 une filiale aux États-Unis (Cambridge). IMPLANET est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris.

## 1 ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

### 1.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet

### 1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

(Article L. 451-1-2 – 4° du Code monétaire et financier)

Martillac, le 26 mars 2026

*« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés. »*

Monsieur Ludovic Lastennet  
Directeur Général

## 2 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin de vous informer de la marche des affaires de notre Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, de vous présenter les comptes et résultats et de les soumettre à votre approbation.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes, celui de votre conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 24 février 2026 a procédé à l'examen des comptes consolidés et des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

### 2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

#### 2.1.1 Historique et évolution du Groupe

##### **Dénomination sociale de la Société**

La Société a pour dénomination sociale : Implanet SA.

##### **Lieu et numéro d'enregistrement de la Société**

La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro d'identification 493 845 341.

Le code NAF de la Société est le 4646Z.

##### **Date de constitution et durée**

La Société a été constituée le 23 janvier 2007 pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 23 janvier 2106, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

##### **Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable**

Le siège social de la Société est situé au Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac. Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 05 57 99 55 55

Télécopie : 05 57 99 57 00

Site internet : [www.implanet.com](http://www.implanet.com)

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du code de commerce.

## Historique de la Société de 2006 à 2024

---

<b>2006 à 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tours de financement pour un montant total de 34 M€.</li><li>• Obtention du marquage CE et premières poses de prothèses de genou Madison en 2010.</li><li>• Cession de l'activité Beep N Track à la société américaine GHX, leader mondial de la logistique hospitalière, en 2011.</li><li>• Obtention des homologations de la FDA (510 (k)) pour Jazz en octobre 2012.</li><li>• Ouverture de la filiale américaine Implanet America en février 2013.</li><li>• Introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre 2013.</li><li>• Arrêt de la commercialisation des prothèses de hanches au cours du premier semestre 2014.</li><li>• Publication en juillet 2014 d'un « white paper » par l'équipe du Professeur Ilharberorde sur les résultats d'une étude clinique sur la restauration des équilibres frontaux et sagittaux en chirurgie des scolioses de l'adolescent.</li><li>• Publication en décembre 2014 du premier « white paper » sur l'utilisation de Jazz chez des patients âgés par le Dr Cavagna dans le dégénératif. Premiers résultats sur l'efficacité en chirurgie de la scoliose lombaire dégénérative avec un suivi moyen à 16 mois.</li><li>• Obtention définitive de la protection intellectuelle de la technologie Jazz en Europe jusqu'en 2031 (numéro de brevet EP 2521500).</li><li>• Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 11,2 M€, prime d'émission incluse.</li><li>• Obtention du marquage CE et homologation de la FDA aux États-Unis pour l'intégralité des nouveaux diamètres de Jazz. et pour l'utilisation de la plateforme Jazz avec l'ensemble des systèmes de fixation thoraco-lombaires (vis, tiges, crochets) disponibles sur le marché.</li><li>• Obtention de l'autorisation réglementaire de l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) pour la commercialisation de sa plateforme Jazz Band™.</li></ul>
<b>2016</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Succès de la première chirurgie Jazz au Brésil, premier marché d'Amérique Latine.</li><li>• Mise sur le marché d'un nouvel implant : Jazz Lock®</li><li>• Emission du solde des bons d'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« BEOCABSA ») dans le cadre du financement mis en place en octobre 2015. Tirage d'une deuxième et d'une troisième tranche pour respectivement 350 K€ et 250 K€.</li><li>• Délivrance du brevet pour la plateforme technologique Jazz® aux Etats-Unis par le Bureau américain des brevets et des marques de commerce (US Patent and Trademark Office - USPTO).</li><li>• Succès des premières chirurgies avec le nouvel implant Jazz Lock® en France, en Italie et aux Etats-Unis.</li><li>• Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 6,9 M€.</li><li>• Publication d'un nouveau White Paper « <i>Correction of Adolescent Idiopathic Scoliosis in hypokyphotic patients using JAZZ sublaminal bands: preliminary results of a multicentric study using 3D reconstruction</i> », présentant les résultats d'analyses cliniques réalisées sur un groupe d'adolescents souffrant de scolioses thoraciques hypocyphotiques traitées avec des implants Jazz sous-lamaïres.</li></ul>

---



---

**2017**

- Délivrance par l'Office Européen des Brevets (OEB) du brevet européen pour le système universel de mise en tension de l'implant Jazz®.
- Obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de la FDA (510k) et européenne (marquage CE) pour le nouvel implant Jazz Frame®.
- Délivrance par l'Office Français des Brevets (OEB) du brevet pour la protection en France de l'implant Jazz Lock®.
- Renégociation des termes du financement mis en place avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND (anciennement dénommée L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND) dont l'objet est notamment d'annuler les bons de souscription d'actions (les « BSA ») attachés aux OCA restant à émettre.
- Emission d'une tranche supplémentaire d'OCA d'un montant de 1 500 K€.
- Obtention des autorisations réglementaires américaine et européenne par l'obtention du 510(k) de la FDA et du marquage CE pour la commercialisation de la nouvelle tresse JAZZ™.
- Transfert de cotation vers Euronext Growth.
- Publication d'un White Paper et présentation au congrès de la SRS (Scoliosis Research Society) des résultats d'une analyse radiologique indépendante sur l'utilisation de l'implant Jazz (dérotation axiale parfaite tout en préservant l'équilibre sagittal).
- Obtention des autorisations réglementaires américaine et européenne par l'obtention du 510(k) de la FDA et du marquage CE pour la solution JAZZ™ Passer, dédiée aux traitements du rachis en fixations postérieures, compatible avec l'ensemble des implants connecteurs de la plateforme JAZZ™.
- Obtention de deux nouveaux brevets pour la plateforme JAZZ™ auprès du Bureau américain des brevets et des marques de commerce (US Patent and Trademark Office – USPTO).
- Réalisation d'une levée de fonds de 1,75 M€ auprès d'investisseurs institutionnels américains.
- Signature d'un protocole d'accord (« Memorandum of Understanding ») en vue de la mise en œuvre d'un partenariat stratégique avec la société coréenne L&K BIOMED.

---

**2018**

- Mise en place d'une ligne de financement obligataire permettant une levée de fonds d'un montant de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société. Ce nouveau financement, fourni par European Select Growth Opportunities Fund annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015.
  - Lancement de JAZZ Evo, une nouvelle évolution de l'implant JAZZ® développé pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.
  - Ouverture d'une succursale au Royaume-Uni (Implanet UK) illustrant l'accélération du développement en direct sur le marché porteur du rachis dégénératif chez l'adulte. Création d'une filiale en Allemagne (Implanet GmbH).
  - Réalisation de la première chirurgie au Royaume-Uni. Le référencement de Implanet UK et de sa plateforme Jazz® à la NHS (National Health Service), système de santé publique du Royaume-Uni fournissant l'essentiel des soins notamment dans les hôpitaux, permet à Implanet UK de proposer Jazz® à l'ensemble des hôpitaux publics du pays.
  - Mise en place d'une ligne de financement obligataire assorti d'un plan d'intéressement auprès de Nice & Green. Ce financement permet une levée de fonds d'un montant maximum de 1 M€.
  - Signature d'un contrat de distribution avec la société privée Kico Knee Innovation Company Pty Ltd (« KICO ») pour l'activité implant du genou Madison aux États-Unis et sur d'autres marchés à venir. Ce contrat de distribution couvrira en premier lieu, de façon non exclusive, les États-Unis et l'Australie. KICO bénéficiera ensuite de droits exclusifs pour la prothèse du genou Madison sur ces pays dès l'atteinte d'un seuil de 1 000 implants Madison sur 12 mois, ainsi qu'une option pour une licence de fabrication.
  - Obtention du marquage CE pour la solution Jazz Cap System®, développée pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.
-

---

**2019**

- Signature d'un partenariat stratégique entre SeaSpine et Implanet aux États-Unis. SeaSpine, société internationale de technologie médicale, spécialisée dans les solutions chirurgicales pour le traitement de pathologies de la colonne vertébrale, commercialisera de façon exclusive sous sa marque la gamme JAZZ® sur l'ensemble du territoire américain, permettant à Implanet de démultiplier sa force commerciale sur le premier marché mondial.
- Homologation par la FDA de la solution Jazz Cap®. Jazz Cap® est une solution propriétaire unique et complète de stabilisation des vis dans les os de mauvaise qualité et/ou ostéoporotiques, pathologies présentes dans 10 à 30% des cas de fusions vertébrales chez l'adulte.
- Signature du contrat de financement par obligations convertibles (« OC ») avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019.
- Signature d'une convention avec la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois
- Premières interventions chirurgicales réussies aux États-Unis avec JAZZ Cap®.
- Enregistrement des premières commandes dans le cadre du déploiement des partenariats avec Kico Knee et SeaSpine.
- Déblocage des fonds de deux contrats d'emprunts d'aide à l'innovation avec BPIFrance, pour respectivement 400 K€ et 150 K€
- Obtention d'un brevet majeur pour Jazz Lock® aux États-Unis. Le système de verrouillage de la bande Jazz Lock® simple et unique, est désormais protégé aux États-Unis
- En date du 28 août 2019, la société a constaté la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2019 par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,05 euro à 0,01 euro chacune par imputation sur la prime d'émission.
- Obtention d'un brevet sur le territoire japonais concernant le système de verrouillage de la bande JAZZ Lock
- Homologation du 510(k) par la FDA de la prothèse totale de genou MADISON

---

**2020**

- Réalisation du regroupement d'actions de la société à raison de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle au 3 février 2020. Les anciennes actions ont été radiées du marché Euronext après la clôture du marché le vendredi 31 janvier 2020 et sont remplacées par les actions Implanet nouvelles (code ISIN : FR0013470168).
  - Mise en place d'une ligne de financement d'un montant maximum de 4 millions d'euros, via l'émission de 400 obligations convertibles au profit de Nice & Green SA.
  - Implanet, présent en Allemagne à travers sa filiale basée à Francfort (Implanet GmbH), annonce la nomination de Monsieur Stephan Collardey en tant que Country Manager Germany pour accélérer son développement commercial en direct sur le marché allemand. Ce marché du rachis dégénératif est le plus important d'Europe. Il est estimé à 300 millions de dollars, avec près de 1 000 chirurgiens actifs sur ce segment.
  - Implanet entre en négociation exclusive en vue de la cession de sa gamme de prothèses de genou « MADISON™ » pour se consacrer à la croissance de son activité rachis. Cette cession s'inscrit dans la stratégie d'Implanet de se consacrer pleinement à l'accélération de la croissance de l'activité Rachis. En juillet 2020, la Société annonce mettre un terme aux négociations exclusives concernant la cession des activités de prothèses de genou « MADISON™ ».
  - Implanet annonce l'obtention du renouvellement du marquage CE de la part des autorités européennes pour toute sa gamme de prothèses de genou « MADISON™ », et ce pour une période supplémentaire de quatre ans. Grâce à ce travail important, Implanet fait désormais partie des acteurs sur le marché qui disposent d'une excellente visibilité de ce point de vue jusqu'en mai 2024. Cela permettra ensuite d'assurer sereinement l'enregistrement de ses gammes sous la nouvelle réglementation européenne, MDR (Medical Device regulation) d'ici 2024.
  - Implanet étend la propriété intellectuelle de JAZZ Cap® au Japon. Principalement développée pour faciliter le traitement des pathologies dégénératives de l'adulte, cette innovation qui sécurise et protège la fixation des vis pédiculaires est désormais protégé aux États-Unis, en Europe et au Japon.
-



- Implanet annonce la commercialisation de ses implants de prothèse totale de genou MADISON aux Etats-Unis.
- Le conseil d'administration acte la réalisation de la réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société, de 0,40 euro à 0,10 euro. Le capital social est ainsi porté à 365 932€ au jour de l'opération, divisé en 3 659 315 actions de nominale 0,10€ chacune.
- Implanet annonce l'homologation du Mariner Cap System aux Etats-Unis, association de la vis pédiculaire SeaSpine Mariner® et de la technologie unique d'Implanet Jazz Cap®.
- La société Implanet a signé un partenariat de commercialisation au Mexique, premier marché d'Amérique centrale, pour les produits issus de sa plateforme Jazz®. La société Novovascular Technologies commercialisera la gamme Rachis Jazz®.

---

#### 2021

- Implanet entre en négociations exclusives pour l'acquisition d'un fabricant européen d'implants destinés à la chirurgie du rachis et signe un financement sous la forme d'une ligne d'obligations convertibles auprès de Nice & Green pour un montant maximum de 5 M€, permettant de financer l'acquisition et l'activité du nouvel ensemble sur 2021 et 2023
- Implanet annonce avoir procédé à l'émission d'une nouvelle tranche d'obligations convertibles pour 0,5 million d'euros dans le cadre du financement obligataire mis en place en mars 2018 avec European Select Growth Opportunities Fund.
- Implanet finalise l'accord d'acquisition d'OSD, fabricant d'implants destinés à la chirurgie du rachis, en vue de la création d'un nouvel acteur de référence.
- Implanet obtient l'homologation de la prothèse totale de genou Madison par la TGA en Australie.
- Implanet signe un contrat exclusif de distribution pour la France avec Globus Medical.
- Implanet signe un partenariat stratégique avec Ulrich Medical® pour la distribution de ses implants JAZZ et de la plaque cervicale OSD.
- Implanet annonce la cession de la gamme de prothèses de genou à la société SERF, du Groupe MENIX et son recentrage sur l'activité Rachis.

---

#### 2022

- IMPLANET annonce les premières chirurgies aux États-Unis avec JAZZ™ PF
- IMPLANET annonce les premières chirurgies aux États-Unis avec la plaque cervicale ORIGIN
- Implanet annonce un partenariat commercial, technologique et financier avec Sanyou Medical qui est le numéro deux des fabricants d'implants rachidiens chinois. Partenariat Commercial : Accord de distribution de la plateforme JAZZ® d'Implanet en Chine, premier marché mondial (en volume) pour les chirurgies du rachis ; Partenariat Technologique : Développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation hybride ; Partenariat Financier : Projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA), garantie à hauteur de 5 M€ par le partenaire Sanyou Medical.
- Implanet annonce le succès de son augmentation de capital de 2,77M€ avec l'entrée de Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited à hauteur de 28,96%.
- Conformément au projet de partenariat communiqué le 29 juin 2022 et faisant suite au succès de la levée de fonds réalisée avec le soutien de Sanyou Medical, la collaboration entre les deux groupes se concrétise avec la signature de deux accords, le premier commercial et le second technologique. L'accord commercial signé porte sur la distribution de la plateforme JAZZ® d'Implanet par Sanyou Medical en Chine. Il s'agit du premier marché mondial en volume pour les chirurgies du rachis, avec 15 000 chirurgies de scoliose pédiatrique et 750 000 chirurgies de l'adulte pratiquées chaque année. L'alliance technologique liant Implanet et Sanyou Medical va permettre la synergie des savoir-faire technologiques et de R&D des deux groupes dans le but d'accélérer leur politique d'innovation produits. Ainsi, ce partenariat vise au développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation hybride, incluant les toutes dernières avancées et innovations en matière de chirurgie du rachis (système

de traitement de la déformation, gamme mini-invasive, robotique, intelligence artificielle, etc..).

- Implanet annonce la signature d'un accord avec SMTP Technology Co., Ltd (« SMTP ») (filiale de Sanyou Medical), société de haute technologie médicale spécialisée dans la fabrication et la vente d'équipements chirurgicaux à ultrasons, pour la distribution exclusive en France de son scalpel chirurgical à ultrasons de dernière génération.

#### 2023

- Implanet annonce le financement complémentaire de 2,50 M€ au titre de l'exercice des BSA, portant la participation de Sanyou Medical dans la Société à 41% du capital.
- Lancement commercial du bistouri chirurgical à ultrasons de SMTP Technology Co., Ltd.
- Homologation de la gamme de cages cervicales antérieures Squale™ par la FDA aux États-Unis venant ainsi démontrer le potentiel des synergies avec OSD.
- Implanet annonce le lancement en Europe de la gamme MIS, un système de positionnement de vis pédiculaires mini-invasif.
- Mise en œuvre d'un financement court-terme d'un montant de 1,0 M€ sous la forme d'un emprunt obligataire

#### 2024

- Nouveau contrat de Listing Sponsor avec Atout Capital à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
- Nomination de Max W. Painter en tant que Vice-Président et General Manager de sa filiale aux États-Unis.
- Levée de fonds d'un montant de 5,5 M€ par émission de 83 924 897 actions nouvelles. Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited renforce sa participation et détient 74,56% du capital et des droits de vote de la Société.
- Remboursement de l'emprunt obligataire de 1,3 M€.
- Accords obtenus avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacun des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.
- Homologation du nouveau système de fixation hybride Jazz Spinal System™ par la FDA aux États-Unis.
- Signature d'un partenariat exclusif avec Elliquence pour la distribution aux États-Unis du scalpel ultrasonique Olea sur le marché de la chirurgie endoscopique du rachis.
- Mise en place d'un prêt de fonds de roulement à court terme d'une durée de 12 mois remboursable in fine auprès de Shanghai Pudong Development Bank pour un montant de 2 M€.

### 2.1.2 Compte rendu de l'activité et évènements importants du Groupe au cours de l'exercice 2025



**12,5 M€**  
**Chiffre d'affaires**

Implanet est une société fabriquant des implants destinés à la chirurgie orthopédique dont la mission est d'identifier, concevoir et fabriquer des innovations majeures dans l'un des segments les plus porteurs de l'orthopédie (rachis).

Implanet distribue également du matériel médical technologique. La Société commercialise ses produits dans le monde entier et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 12,5 M€ en 2025, en progression de +33% par rapport à l'exercice 2024.

## Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2025

### Avril 2025 :

- IMPLANET a exposé ses solutions innovantes dans le rachis aux côtés des solutions robotiques de nouvelle génération d'8i Robotics Inc. lors du congrès AANS à Boston.
- IMPLANET a obtenu un financement sous la forme d'un nouveau prêt en fonds de roulement à court terme auprès de Shanghai Pudong Development Bank (« SPD Bank ») d'un montant total de 4,75 millions RMB, soit environ 0,57 M€, d'une durée de 12 mois, remboursable in fine, sans constitution de garantie et destiné aux paiements des fournisseurs et autres dépenses opérationnelles dont le remboursement est garanti par Sanyou Medical.

### Juillet 2025 :

- IMPLANET annonce l'obtention de l'homologation du nouveau système JAZZ® par la CFDA en Chine.

### Septembre 2025 :

- IMPLANET a signé avec TINAVI Medical Technologies un contrat de distribution exclusif du TiRobot® destiné à la chirurgie du rachis.

### Novembre 2025 :

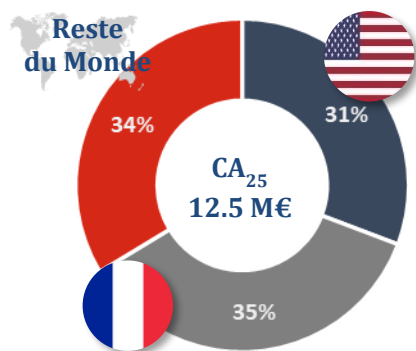
- IMPLANET annonce le succès de sa levée de fonds d'un montant de 4,49 M€ par émission de 17 942 989 actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- IMPLANET a signé avec 8i Robotics Inc. d'un accord de partenariat pour l'évaluation clinique d'un robot assisté par le chirurgien destiné à la chirurgie du rachis.

### Décembre 2025 :

- IMPLANET annonce ses premières interventions chirurgicales utilisant le système JAZZ® en Chine.

### 2.1.3 Aperçu des activités sur l'exercice 2025

Au total, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 12,47 M€ sur l'exercice 2025, à comparer au chiffre d'affaires annuel de 9,41 M€ réalisé en 2024.



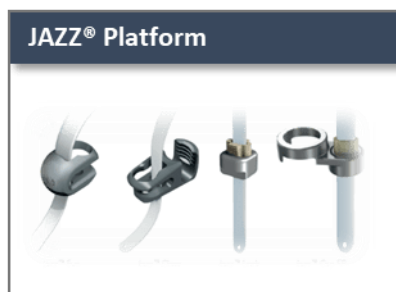
La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 12,47 M€ sur l'exercice 2025, en progression de +33% par rapport au chiffre d'affaires annuel de 9,41 M€ réalisé en 2024.

L'activité en France est en croissance de +8% avec un chiffre d'affaires de 4,44 M€. L'activité aux États-Unis sur 2025 est de 3,84 M€ contre 2,57 M€ l'an passé, en augmentation de +49% s'expliquant notamment par les développements commerciaux de l'activité d'équipements médicaux (SMTP). L'activité export dans le reste du monde a également enregistré une augmentation de +55% sur la période, pour s'établir à 4,20 M€ sur 2025 contre 2,72 M€ en 2024, marqué par le déploiement de la solution JSS et les premières livraisons de JAZZ en Chine (pour un total de 0,52 M€ depuis juillet 2025).

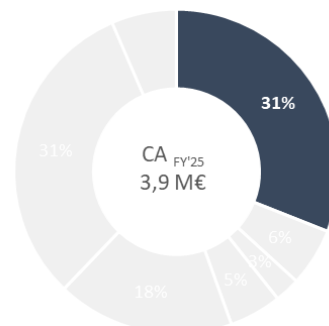


L'activité Implants Rachis a enregistré un chiffre d'affaires de 8,57 M€ sur l'exercice 2025, contre 7,03 M€ en 2024.

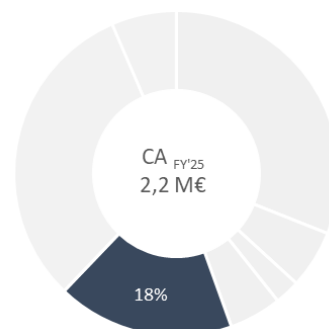
La combinaison des différentes gammes d'implants Rachis Implanet et OSD, ainsi que le lancement du nouveau système innovant de positionnement de vis pédiculaires mini-invasif contribue désormais à positionner le Groupe en acteur de référence de la chirurgie du rachis :



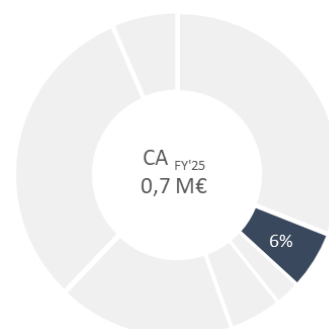
JAZZ® band technology



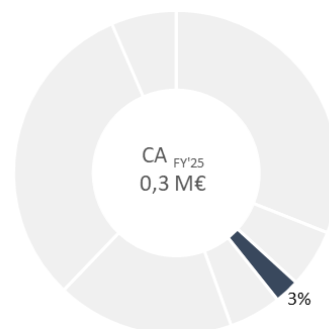
Jazz Screw System®



Cervical cage (Squale)  
Lumbar cage (Swingo)

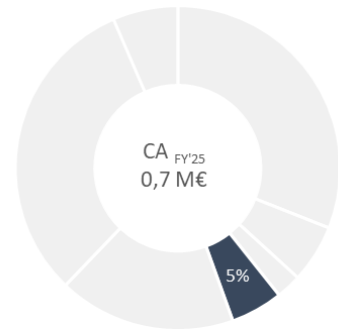


Cervical plate

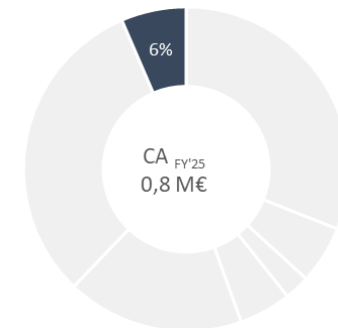




Posterior lumbar fixation system



Neobone insert, Neobone Gel and kyphoplasty kits

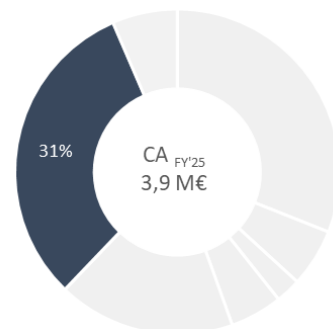


L'activité de distribution de matériel médical a quant à elle généré 3,91 M€ au cours de l'exercice 2025, soit une croissance de +66% par rapport à l'année 2024.

L'activité de distribution d'équipements médicaux poursuit son développement, soutenue par le déploiement continu du bistouri à ultrasons Olea sur l'ensemble des zones géographiques, ainsi que par le déploiement du partenariat exclusif signé avec elliquence sur le marché de la chirurgie endoscopique du rachis aux Etats-Unis.



Bistouri à ultrason SMTP



## 2.2 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Les commentaires sur les comptes présentés ci-dessous, sont établis sur la seule base des comptes consolidés établis en normes IFRS insérés à la section 1 du rapport financier annuel.

### 2.2.1 Formation du résultat opérationnel et du résultat net

Les éléments ci-dessous permettent au lecteur de comprendre la formation du résultat opérationnel et du résultat net par rapport aux comptes consolidés publiés de la Société au 31 décembre 2025.

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par typologie de produits est le suivant :

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
France	4 439	4 120
Etats-Unis	3 837	2 571
Reste du monde	4 198	2 716
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>12 474</b>	<b>9 406</b>

<b>CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Rachis	8 568	7 034
Equipements médicaux	3 913	2 351
Genou et Arthroscopie	(8)	20
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>12 474</b>	<b>9 406</b>

#### Charges opérationnelles par destination

<b>COÛT DES VENTES</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Achats de matières premières et marchandises	(5 202)	(4 187)
Amortissements des ancillaires	(377)	(228)
<b>Coût des ventes</b>	<b>(5 579)</b>	<b>(4 416)</b>

La marge brute de l'exercice 2025 est en augmentation de 38% en passant de 4,99 M€ à 6,89 M€.



## Charges opérationnelles courantes

Sur la période, les charges d'exploitation courantes ont augmenté de 1,3 M€, s'expliquant principalement par l'augmentation des commissions variables versées aux agents commerciaux sur nos marchés en direct et des coûts d'opérations, notamment aux Etats-Unis, en relation avec l'augmentation du chiffre d'affaires.

La politique stricte et continue de gestion des autres coûts opérationnels a permis de stabiliser les autres charges opérationnelles courantes.

### Frais de recherche et développement

La Société mène des activités de recherche et développement afin de concevoir des dispositifs innovants dans le domaine des implants orthopédiques. Au cours des années présentées, la Société a consacré une part importante de ses ressources au développement de nouveaux produits.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges sauf lorsque la Société considère que les projets remplissent les critères de capitalisation selon la norme IAS 38 et a ainsi décidé de comptabiliser les frais de développement en immobilisations incorporelles.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans qui correspond à la durée d'utilité prévue des projets.

Les frais de recherche et développement se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Etudes et recherches	-	(10)
Honoraires propriété intellectuelle	(31)	(46)
Charges de personnel (y compris paiements fondés sur des actions)	(417)	(449)
Capitalisation des coûts de développement	138	61
Amortissement des immobilisations & coûts de développement capitalisés	(452)	(491)
Divers	(35)	(33)
<b>Frais de Recherche et Développement</b>	<b>(796)</b>	<b>(968)</b>
Crédit d'impôt recherche et innovation	12	33
Subventions	6	29
<b>Subventions</b>	<b>17</b>	<b>62</b>
<b>Frais de Recherche et Développement, nets</b>	<b>(779)</b>	<b>(906)</b>

Les frais de Recherche et Développement sont constituées essentiellement :

- des frais de personnel des ingénieurs et du directeur de la R&D ;
- des frais de protection des brevets et de la marque ;
- des frais d'études, de tests, de prototypes ;
- de l'impact de la capitalisation des frais de R&D, compte tenu notamment de la capitalisation notamment des projets relatifs à l'obtention du « *Medical Device Regulation* » (MDR) pour JAZZ et JSS ;
- des amortissements des immobilisations incorporelles et des coûts de développement capitalisés.

Le crédit d'impôt recherche et innovation s'élève à 12 K€ en 2025 contre 33 K€ en 2024.

## Coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité

Les dépenses relatives aux affaires réglementaires et à l'assurance qualité se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

<b>COÛTS DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET ASSURANCE QUALITÉ (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Etudes et recherches	(191)	(197)
Rémunérations Interim. Honoraires	(72)	(114)
Charges de personnel (y compris paiements fondés sur des actions)	(744)	(650)
Capitalisation des coûts de développement	248	280
Amortissement des coûts de développement capitalisés	(8)	(27)
Matières et fournitures non stockées	(46)	(101)
Divers	(65)	(100)
<b>Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité</b>	<b>(879)</b>	<b>(908)</b>
Crédit d'impôt recherche et innovation	-	17
<b>Subventions</b>	<b>-</b>	<b>17</b>
<b>Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité, nets</b>	<b>(879)</b>	<b>(908)</b>

Les coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité sont constitués principalement :

- des frais de personnel ;
- des coûts des homologations au niveau des différents pays ;
- des coûts de la démarche qualité au niveau de l'entreprise (procédures, audit qualité...) ;
- de l'impact de la capitalisation des frais liés au développement des produits, compte tenu notamment de la capitalisation des projets relatifs à l'obtention du « *Medical Device Regulation* » (MDR) pour JAZZ et JSS et des amortissements relatifs aux coûts de développement capitalisés.

## Frais de marketing et vente

Les dépenses de marketing et vente se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

<b>VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Matières et fournitures	(89)	(65)
Primes d'assurances	(157)	123
Rémunérations Interim. Honoraires	(137)	(128)
Publicité	(170)	(211)
Déplacements, Missions et Réceptions	(534)	(508)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(2 412)	(2 515)
Royalties	(173)	(132)
Commissions sur ventes	(2 021)	(1 244)
Dotation / reprise dépréciation clients	(30)	(6)
Amortissement de la relation clientèle OSD	(144)	(144)
Amortissement des immobilisations et des droits d'utilisation	(47)	(52)
Divers	(151)	(126)
<b>Frais Ventes, Distribution et Marketing</b>	<b>(6 064)</b>	<b>(5 007)</b>
Crédit d'impôt recherche et innovation	-	8
<b>Subventions</b>	<b>-</b>	<b>8</b>
<b>Frais Ventes, Distribution et Marketing, nets</b>	<b>(6 064)</b>	<b>(4 999)</b>

Les frais de marketing et vente sont constitués principalement :

- des frais de personnel de la force de vente ;
- des commissions versées aux agents commerciaux sur nos marchés en direct en France et aux Etats-Unis d'Amérique ;
- de l'amortissement de la relation clientèle OSD ;
- des frais de déplacements ;
- des honoraires de consulting ;
- des dépenses de marketing et de communication : insertion publicitaires, brochures, kits de démonstration, site web, etc.

Pour rappel, sur l'exercice 2024, Bpifrance a accordé un abandon de 124 K€ sur le montant des avances remboursables au titre des assurances prospection compte tenu des développements commerciaux sur les zones assurées. S'agissant d'assurances prospection, ces montants ont été enregistrés en moins des primes d'assurances en frais de marketing et vente (cf. note 10.2 des comptes consolidés IFRS présentés au chapitre 4).

### Coûts des opérations

Les dépenses liées aux « opérations » se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

<b>COÛTS DES OPERATIONS (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Matériel, équipements et travaux	(315)	(192)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(424)	(416)
Rémunérations intermédiaires et honoraires	(159)	(71)
Amortissement des immobilisations	(8)	-
Dotation / reprise dépréciation stocks	(145)	(60)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(132)	(133)
Divers	(35)	(33)
<b>Coûts des Opérations</b>	<b>(1 219)</b>	<b>(905)</b>

Le coût des « opérations » comprend principalement :

- le personnel de l'administration des ventes et de la logistique ;
- le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- les amortissements des immobilisations dédiées (stockeurs...) ;
- la dépréciation des stocks et la charge liée à la campagne annuelle de mise aux rebuts.

## Frais généraux et administratifs

Les dépenses liées aux « frais généraux et administratifs » se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

<b>FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Locations	(30)	(62)
Matériel, équipements et travaux	(119)	(115)
Assurances	(219)	(185)
Rémunérations Interm. Honoraires	(370)	(391)
Déplacements, Missions et Réceptions	(47)	(57)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(921)	(964)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(155)	(152)
Services bancaires	(115)	(72)
Divers	(194)	(117)
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>(2 170)</b>	<b>(2 115)</b>

Les frais généraux et administratifs sont principalement constitués :

- des frais de personnel de la direction générale, de la direction financière et de l'informatique ;
- du loyer et de la maintenance du bâtiment administratif ;
- des assurances ;
- des honoraires d'avocats et de conseils extérieurs ;
- des services bancaires ;
- des frais de déplacements ;
- des amortissements du matériel de bureau et informatique, du mobilier, des logiciels, des installations et agencements.

### Charges opérationnelles non courantes

Au cours de l'exercice 2025, la société a encouru 21 K€ de frais non courants (142 K€ au 31 décembre 2024) liés à des frais de restructurations.

### Résultat financier

<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Coût amorti de l'emprunt	(130)	(229)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	-	-
Autres charges financières	(46)	(41)
Produits financiers	-	-
Gains et pertes de change	37	26
<b>Total produits et charges financières</b>	<b>(139)</b>	<b>(244)</b>

Le résultat financier est principalement constitué :

- Du coût amorti des emprunts et avances remboursables de 130 K€ en 2025 contre 229 K€ en 2024 ;
- Des gains et pertes de change essentiellement liés à l'effet du taux euro / dollar.

## Impôts sur les sociétés

Le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les sociétés.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2025 est estimé à 106 392 K€, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 93 787 K€, dont 2 531 K€ pour la société OSD.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 14 720 K\$ (12 578 K€) dont :
  - 7 437 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018, 476 K\$ constitués en 2019, 690 K\$ constitués en 2020, 240 K\$ constitués en 2021, 1 125 K\$ constitués en 2022, 985 K\$ constitués en 2023, 1 622 K\$ en 2024 et 1 118 K\$ en 2025 ;
  - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
  - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
  - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
  - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
  - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.
- Des déficits fiscaux de la filiale allemande indéfiniment reportables pour 27 K€.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA et OSD est le taux en vigueur en France, soit 25% ;
- Implanet America Inc. est de 28,9% ;
- Implanet GmbH est de 15%.

## Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock-options, obligations...) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION	31/12/2025	31/12/2024
Résultat de la période (en K€)	(4 382)	(4 366)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	128 012 479	116 690 960
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(4 382)	(4 366)
<b>Résultat de base par action (€ / action)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,04)</b>
<b>Résultat dilué par action (€ / action)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,04)</b>

## 2.2.2 Analyse du bilan

### Actifs non courants

<b>ACTIFS NON COURANTS (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Goodwill	-	-
Immobilisations incorporelles	2 578	2 779
Immobilisations corporelles	2 023	1 595
Autres actifs financiers non courants	89	86
Autres créances non courantes	12	112
<b>Total actifs non courants</b>	<b>4 701</b>	<b>4 572</b>

A la suite de la certification aux Etats Unis (FDA) et celle à venir en Europe (marquage CE) de la nouvelle gamme de produits de fixation postérieure hybride (JSS) intégrant la technologie de la société SANYOU MEDICAL dans le cadre du partenariat technologique, la Société anticipe une accélération des ventes de cette nouvelle gamme au cours des prochaines années pouvant freiner le développement commercial des gammes OSD.

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2025 sont constituées de la capitalisation des frais de développement pour une valeur nette de 1 501 K€ (contre 1 598 K€ en 2024), de logiciels et brevets pour 200 K€ (contre 354 K€ en 2024) et de la relation clientèle OSD pour 780 K€ (contre 924 K€ en 2024).

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition à des établissements de santé et des droits d'utilisations IFRS 16.

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de cautions.

### Actifs courants

<b>ACTIFS COURANTS (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2024</b>
Stocks	7 013	5 643
Clients et comptes rattachés	3 152	2 216
Autres créances	572	856
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 009	1 602
<b>Total actifs courants</b>	<b>13 746</b>	<b>10 318</b>

Les stocks sont essentiellement constitués au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 des différentes catégories d'implants pour le rachis, de consommables pour le scalpel à ultrason de SMTP ainsi que des ancillaires neufs disponibles à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Les autres créances incluent principalement :

- De la TVA déductible et les crédits de TVA ;
- des charges constatées d'avances se rapportant à des charges courantes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de comptes bancaires.

## Capitaux propres

<b>CAPITAUX PROPRES (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Capital	1 438	1 250
Primes d'émission et d'apport	6 458	7 196
Réserve de conversion	(309)	(254)
Autres éléments du résultat global	88	69
Réserves - part attribuable aux actionnaires de la société mère	(2 888)	(3 168)
Résultat - part attribuable aux actionnaires de la société mère	(4 382)	(4 366)
<b>Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	<b>404</b>	<b>727</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>404</b>	<b>727</b>

Le capital social au 31 décembre 2025 s'élève à 1 438 189,71 €, divisé en 143 818 971 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

### Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2025, la Société a constaté :

- une augmentation de capital en novembre 2025 d'un montant total de 4 486 K€ ayant conduit à l'émission de 17 942 989 actions d'une valeur nominale de 0,01€, soit un montant de 179 K€ ;
- l'attribution définitive d'actions gratuites ayant conduit à l'émission de 907 498 actions à leur valeur nominale, soit un montant de 9 K€.

A la suite de ces opérations, le capital de la Société a été augmenté de 188 504,87€.

### Passifs non courants

<b>PASSIFS NON COURANTS (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Engagements envers le personnel	224	217
Dettes financières non courantes	609	1 735
Dettes fiscales et sociales non courantes	-	-
<b>Passifs non courants</b>	<b>834</b>	<b>1 952</b>

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de départ en retraite.

Les dettes financières non courantes comprennent essentiellement :

- la part non courante des emprunts contractés auprès d'un établissement de crédit pour 236 K€ au 31 décembre 2025 (959 K€ au 31 décembre 2024) ;
- la part non courante des avances remboursables et prêt à taux zéro pour 10 K€ au 31 décembre 2025 (91 K€ au 31 décembre 2024) ;
- les dettes financières à plus d'un an au titre des contrats de location pour 363 K€ au 31 décembre 2025 (621 K€ au 31 décembre 2024).

## Passifs courants

<b>PASSIFS COURANTS (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dettes financières courantes	5 315	4 436
Provisions	-	69
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 771	6 283
Dettes fiscales et sociales	896	1 130
Autres créiteurs et dettes diverses	228	277
<b>Passifs courants</b>	<b>17 210</b>	<b>12 195</b>

Les dettes financières courantes comprennent essentiellement :

- les dettes financières liées aux contrats d'affacturage pour 1 768 K€ au 31 décembre 2025 (950 K€ au 31 décembre 2024) ;
- la part courante de plusieurs emprunts contractés auprès d'établissements de crédit pour 3 150 K€ au 31 décembre 2025 (2 878 K€ au 31 décembre 2024) ;
- la part courante des avances remboursables et prêts à taux zéro pour 81 K€ au 31 décembre 2025 (280 K€ au 31 décembre 2024) ;
- la part courante des dettes au titre des contrats de location pour 316 K€ au 31 décembre 2025 (330 K€ au 31 décembre 2024).

### 2.2.3 Activité des sociétés du groupe au cours des deux derniers exercices

#### Résultat de la Société Implanet SA

<b>IMPLANET SA (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Produits d'exploitation	9 055	6 166
<i>dont chiffre d'affaires</i>	7 752	5 620
Charges d'exploitation	(12 127)	(9 777)
Résultat d'exploitation	(3 072)	(3 611)
Résultat financier	(1 886)	(1 788)
Résultat exceptionnel	-	738
Impôt sur les sociétés	12	59
<b>Résultat net</b>	<b>(4 947)</b>	<b>(4 603)</b>

Les produits d'exploitation se sont élevés à 9 055 K€ en 2025 contre 6 166 K€ en 2024, soit une hausse de 2 889 K€ s'expliquant principalement par une augmentation du chiffre d'affaires en France (+571 K€), à l'export (+1 562 K€) et la production stockée (+649 K€).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 12 127 K€ en 2025 contre 9 777 K€ en 2024, soit une hausse de 2 350 K€. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des achats de marchandises et matières premières (corrigés de la variation de stocks) de 1 587 K€.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 2 996 K€ au 31 décembre 2025 contre 2 739 K€ au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 257 K€ s'expliquant principalement par la hausse des commissions sur ventes.

Les charges de personnel s'élèvent à 3 704 K€ au 31 décembre 2025 contre 3 683 K€ au 31 décembre 2024.

Les dotations d'exploitation se sont élevées à 550 K€ au 31 décembre 2025 contre 274 K€ au 31 décembre 2024. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation des amortissements des immobilisations (+150 K€) et des provisions sur stocks (+127 K€).

Le résultat financier s'élevé à – 1 886 K€ au 31 décembre 2025 contre - 1 788 K€ au 31 décembre 2024. Il est principalement constitué de la dotation complémentaire sur les titres et créances de Implanet America (pour 1 450 K€), d'abandons de créances au profit de ses filiales OSD et Implanet GmbH pour respectivement 700 K€ et 442 K€ compensés par des reprises de provisions, d'intérêts sur les emprunts et de dotation et reprise de provision sur change.

Conformément au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, la présentation du compte de résultat ne distingue plus de résultat exceptionnel à compter de l'exercice 2025. Les produits et charges sont classés selon leur nature opérationnelle, financière ou liée aux opérations en capital. Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel était de + 738 K€, comprenant un complément de prix de 850 K€ enregistré dans le cadre de la cession de l'activité MADISON à la société SERF.

Après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche et innovation de 12 K€, le résultat net s'établit à – 4 947 K€ au 31 décembre 2025 contre - 4 603 K€ au 31 décembre 2024.

### Résultat de la Société OSD

OSD (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	1 912	2 625
<i>dont chiffre d'affaires</i>	1 912	2 620
Charges d'exploitation	(2 174)	(2 590)
Résultat d'exploitation	(262)	31
Résultat financier	665	(32)
Résultat exceptionnel	-	(5)
Impôt sur les sociétés	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>403</b>	<b>(6)</b>

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1 912 K€ en 2025 contre 2 625 K€ en 2024, soit une baisse de 713 K€. Cette diminution s'explique principalement par le recul du chiffre d'affaires sur la gamme Saxxo, destinée à être remplacée progressivement par la gamme JSS.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 174 K€ au 31 décembre 2025 contre 2 590 K€ en 2024, soit une baisse de 416 K€. Elles comprennent notamment :

- 962 K€ d'autres achats et charges externe contre 1 390 K€ en 2024 ;
- aucune charge de personnel contre 1 K€ en 2024, le personnel ayant été transféré sur Implanet SA en 2023 ;
- et 697 K€ de dotations d'exploitation contre 534 K€ en 2024.

Le résultat financier s'élevé à 665 K€ au 31 décembre 2025 contre - 32 K€ au 31 décembre 2024. Il est principalement constitué de l'abandon de créances de 700 K€ consenti par Implanet SA et d'intérêts sur les emprunts.

Conformément au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, la présentation du compte de résultat ne distingue plus de résultat exceptionnel à compter de l'exercice 2025. Les produits et charges sont classés selon leur nature opérationnelle, financière ou liée aux opérations en capital. Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel était de – 5 K€.

Le résultat net s'établit à 403 K€ au 31 décembre 2025 contre - 6 K€ au 31 décembre 2024.



## Résultat de la Société Implanet America

IMPLANET AMERICA INC. (Montants en K€)*	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	3 778	2 529
<i>dont chiffre d'affaires</i>	3 778	2 529
Charges d'exploitation	(4 893)	(4 072)
Résultat d'exploitation	(1 115)	(1 542)
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les sociétés	324	441
<b>Résultat net</b>	<b>(791)</b>	<b>(1 102)</b>

\* converti au taux moyen EUR/USD de la période

Les produits d'exploitation se sont élevés à 3 778 K€ en 2025 contre 2 529 K€ en 2024, en croissance de 1 249 K€, s'expliquant principalement par le développement de l'activité de ventes d'équipements médicaux OLEA de SMTP.

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à - 4 893 K€ au 31 décembre 2025 contre - 4 072 K€ au 31 décembre 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la mise en œuvre d'une force commerciale de premier plan et le versement de commissions sur ventes.

Compte tenu de la constatation d'un produit d'impôt de 324 K€, le résultat net ressort à - 791 K€ au 31 décembre 2025 contre - 1 102 K€ au 31 décembre 2024.

## Résultat de la Société Implanet GmbH

IMPLANET GmbH (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	-	1
<i>dont chiffre d'affaires</i>	-	-
Charges d'exploitation	(3)	(15)
Résultat d'exploitation	(3)	(14)
Résultat financier	449	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>446</b>	<b>(14)</b>

Les charges d'exploitation sont composées essentiellement d'honoraires et de coûts de sortie dans le cadre de la mise en œuvre de la fermeture de la société.

Le résultat de 446 K€ s'explique principalement par l'abandon de créance consenti par Implanet SA dans le processus de liquidation à l'amiable de la société.

## 2.3 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

L'exercice 2025 a été marqué par la très bonne performance commerciale enregistrée sur l'exercice 2025, en croissance de +33% par rapport à la même période l'année dernière, confirmant ainsi la pertinence du modèle de développement déployé depuis le début d'année 2024 avec six trimestres consécutifs de croissance soutenue. La dynamique de vente des implants du rachis, +22% sur l'exercice 2025, est soutenue par l'ouverture constante de comptes sur le marché français, l'ouverture de nouveaux pays à l'export et les premières chirurgies JAZZ en Chine. La distribution d'équipements médicaux, en forte progression, constitue une bonne diversification et représente désormais 31% du chiffre d'affaires total.

Au cours de l'exercice 2025, la Société a également réalisé les progrès suivants :

- Obtention de l'homologation de sa gamme innovante JAZZ par la CFDA en Chine ;
- Signature avec TINAVI Medical Technologies d'un contrat de distribution exclusif du TiRobot® destiné à la chirurgie du rachis ;
- Succès de l'augmentation de capital annoncée le 3 novembre 2025, ayant permis de lever un montant de 4,49 M€ par l'émission de 17 942 989 actions nouvelles ;
- Signature avec 8i Robotics Inc. d'un accord de partenariat pour l'évaluation clinique d'un robot assisté par le chirurgien destiné à la chirurgie du rachis ;
- Premières interventions chirurgicales utilisant le système JAZZ® en Chine.

La Société a également obtenu :

- Le renouvellement en décembre 2025 de son financement des fonds de roulement à court terme d'environ 2 M€ auprès de Shanghai Pudong Development Bank (SPD).
- Le règlement de 0,17 M€ relatif à la cession de l'activité MADISON™.

Au 31 décembre 2025, la Société disposait d'une trésorerie de 3 M€.

Compte tenu des prévisions de consommation de trésorerie sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés sur les exercices 2026 et 2027 et la mise en œuvre de facilités de paiement et le soutien financier du groupe Sanyou Medical, la Société estime être en mesure de couvrir ses besoins de financement de ses opérations pour les douze prochains mois. Par ailleurs, la Société continue d'étudier différentes solutions de financement pour accélérer le développement de ses activités et sa croissance à moyen terme.

La Société continuera cependant d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais réglementaires et d'assurance qualité pour le maintien de ses autorisations de commercialisation des implants en Europe (marquage CE, homologation MDR),
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

## 2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence 2017 de la Société déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2018 sous le numéro D.18-0337 restent d'actualité.

### 2.4.1 Risques juridiques - faits exceptionnels et litiges

Au regard des litiges, de façon générale, la Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

En juin 2020, la Société Implanet America a reçu une demande de remboursement par un de ses clients sous forme d'avoir portant sur un montant maximum de 260 K\$ pour des produits que ce dernier avait achetés début 2016 et non encore vendus. La Société considère que ce client, conformément au contrat et avenants signés, n'a aucun droit de retour des produits. Par conséquent, la Société considère cette demande de remboursement comme nulle et non avenue et a engagé une procédure d'annulation de la requête en justice dudit client en date du 5 octobre 2020.

En juin 2023, le tribunal a validé l'annulation de la requête dudit client, mettant ainsi fin à la procédure en justice.

En novembre 2023, le client a fait une nouvelle demande auprès de la Société pour un échange des produits contre de nouveaux produits. La Société juge que cette nouvelle demande est inacceptable dans la mesure où les produits à échanger sont obsolètes du fait de l'arrêt des activités commerciales dudit client.

En mars 2024, la Société Implanet America a reçu une nouvelle assignation par ce client, sur les mêmes fondements que la précédente demande de juin 2020, et ce malgré la validation par le tribunal en juin 2023 de l'annulation de la précédente requête. Par conséquent, la Société a une nouvelle fois engagé, en juillet 2024, une procédure d'annulation de la requête en justice dudit client.

Dans le cadre d'une procédure transactionnelle avec ce client, et dans l'objectif de limiter les frais juridiques, la Société Implanet America a finalement signé en janvier 2026 un protocole transactionnel soldant le différent en contrepartie d'un paiement de 50 KUSD.

La société a comptabilisé une provision au 31 décembre 2025 à hauteur de 50 KUSD.



## 2.4.2 Risques financiers

---

### Risques liés aux pertes opérationnelles

Créée au mois de décembre 2006, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles et des pertes nettes qui s'expliquent par :

- les coûts de recherche et développement sur les projets Madison (prothèse totale du genou de première intention et de révision) et Jazz (système de fixation postérieur et de réduction de déformation rachidienne) : tests mécaniques et cliniques, dépôts de brevets, dépenses de protection de propriété intellectuelle... ;
- les frais de déploiement commercial (lancements de nouveaux produits ; expansion territoriale, notamment aux Etats Unis).

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, le Groupe a enregistré une perte nette (IFRS) de 4,4 M€.

Dans le cas où le Groupe ne parviendrait pas à faire progresser suffisamment son chiffre d'affaires au cours des prochaines années, il pourrait connaître de nouvelles pertes en raison :

- des dépenses marketing, commerciales et administratives à engager ;
- des dépenses relatives à de nouvelles études cliniques ;
- de la poursuite de sa politique de recherche et développement et de lancement de nouveaux produits ;
- de l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la commercialisation de ses produits, la mise en place d'un programme d'études cliniques en France et à l'étranger ;
- et de la nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation sur de nouveaux marchés.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un client représente 6,5% du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies au 31 décembre 2025.

### 2.4.3 Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement

L'activité de commercialisation d'implants orthopédiques nécessite pour le Groupe :

- la mise à disposition de stocks en consignment auprès des établissements de soins en France et aux Etats-Unis ;
- la commercialisation ou la mise à disposition d'ancillaires (instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants) auprès des établissements de soins et de son réseau de distribution à l'international.

Les stocks en consignment sont constitués d'une gamme complète d'implants (kits, tailles, accessoires) disponibles pour les différentes chirurgies et adaptables aux spécificités de chaque patient.

En France et aux Etats-Unis, la facturation des implants orthopédiques aux distributeurs, aux agents ou aux établissements de soins intervient dès communication des informations liées à la pose des implants et génère une demande de réassort du stock en consignment par les clients d'Implanet pour les produits utilisés.

Une augmentation significative de l'activité de la Société (volume et nombre de clients), la mise en œuvre de nouvelles gammes d'implants, telle que la gamme de système de fixation postérieure hybride Jazz Spinal System™, ainsi que l'expansion territoriale de son réseau de distribution seraient susceptibles d'accroître sensiblement le niveau des stocks en consignment, le montant des créances clients et le volume des ancillaires nécessaire aux poses d'implants.

Par ailleurs, bien que la Société demeure vigilante au respect des délais de paiement, elle ne peut exclure un allongement du délai moyen de paiement des distributeurs et des établissements de soins, ce qui aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement. De même, un raccourcissement des délais de paiement des fournisseurs de la Société aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement.

L'incapacité de la Société à maîtriser son besoin en fonds de roulement et sa croissance serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière son développement et ses perspectives.

#### Financement de la Société

Les dettes financières au 31 décembre 2025 par échéance s'articulent comme suit :

DETTE FINANCIERE PAR ECHEANCE, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	31/12/2025			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières au titre des obligations locatives	679	316	363	-
Avance remboursable et prêt à taux zéro	90	81	10	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	1 768	1 768	-	-
Préfinancement CIR	-	-	-	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 386	3 150	236	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>5 924</b>	<b>5 315</b>	<b>609</b>	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>5 315</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>609</i>			



Financement par le renforcement de ses fonds propres

Historiquement, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital, y compris lors de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre 2013, lors des augmentations de capital en mars 2015, novembre 2016, novembre 2017 et ses financements en obligations convertibles sur les exercices 2018 à 2022 (equity lines) et lors de ses augmentations de capital réalisées notamment fin 2022, début 2024 et fin 2025 avec Sanyou Medical.

Recours à des financements publics

La Société a bénéficié d'avances remboursables et subventions OSEO Innovation, d'un prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance, de subventions du Conseil Régional d'Aquitaine et de la Région PACA, du Crédit Impôt Recherche (« CIR »), Crédit Impôt Innovation (« CII »), d'assurance prospection Bpifrance et d'emprunts garantis par l'Etat, au titre de la crise de la Covid-19.

L'échéancier de remboursement des financements publics en cours au 31 décembre 2025 s'analyse comme suit :

<b>ECHEANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)</b>	<b>Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz</b>	<b>Bpifrance - Assurance prospection</b>	<b>Prêt Région Nouvelle Aquitaine</b>	<b>Avance BPI Orthopaedic</b>	<b>Dépôts et cautions reçus</b>	<b>COFACE SG 2016/2024</b>	<b>BPI -Assurance prospection Inde/USA</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>	-	<b>24</b>	-	<b>67</b>	-	-	-	<b>91</b>
Part à moins d'un an	-	14	-	67	-	-	-	81
Part d'un an à 5 ans	-	10	-	-	-	-	-	10
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-

### Financement par emprunt bancaire

La Société a eu recours à des emprunts bancaires dont l'objet a été le financement du cycle d'exploitation et le financement d'instruments chirurgicaux. Cf. note 10.4 des comptes consolidés IFRS présentés en chapitre 4.

### **Risque de liquidité**

Depuis sa création, le Groupe a réalisé d'importants efforts de recherche et développement, des dépenses de commercialisation et de marketing qui ont contribué à générer des flux de trésorerie opérationnels négatifs s'élevant à 0,6 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et à 2,2 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2025, actant une perte de 4,4 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues pour les douze prochains mois compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers pour 3 M€ ;
- La mise en œuvre de facilités de paiement et le soutien financier du groupe Sanyou Medical ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés avec Sanyou Medical sur les exercices 2026 et 2027.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire et les délais d'obtention du MDR qui pourraient décaler les perspectives commerciales de quelques mois ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- Les perturbations continues et prolongées causées par les incertitudes géopolitiques (cf. note 2.7.2) qui pourraient impacter négativement la compétitivité et les résultats du Groupe dans certaines régions du monde.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

## Risques de dilution

La participation des actionnaires de la Société dans son capital pourrait être diluée significativement. A la date du rapport, la Société a émis et attribué des bons de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des options de souscription ou d'achat d'actions.

A la date du rapport, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation permettrait la souscription de 1 566 532 actions nouvelles<sup>1</sup>, générant alors une dilution égale à 1,09% sur la base du capital existant à ce jour et 1,08% sur la base du capital pleinement dilué.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer et retenir un personnel qualifié, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

## Risques liés au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation

La Société bénéficie des dispositifs :

- du crédit d'impôt recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Le montant demandé au titre du CIR 2025 pour le Groupe est de 12 K€ (50 K€ en 2024) ;
- du crédit d'impôt innovation (« CII »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises dont le projet de recherche fait progresser l'état de l'art ou permet de concevoir ou réaliser un prototype ou une installation pilote d'un produit nouveau. Le montant demandé au titre du CII 2025 est nul (8 K€ en 2024).

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR ou le CII soient remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

Si une telle situation devait se produire, elle pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

---

<sup>1</sup> En cas d'exercice de la totalité des 990 000 BSA, des 1 375 354 BSPCE, des 385 000 options et des 453 752 actions gratuites en circulation, qu'ils soient exerçables ou non.

## Risques liés à l'accès à des avances et financements publics

Depuis sa création, la Société s'est vu accorder les aides remboursables et prêts à l'innovation suivants :

A la date du rapport (montants en K€)	Montant accordé*	Montant remboursé	Montant restant dû
OSEO Genoux	350	350	-
OSEO - BEEP'n TRACK	650	650	-
COFACE Etats-Unis - BEEP'n TRACK	194	194	-
BPI prêt à l'innovation - Jazz	800	800	-
BPI – prêt à l'innovation OSD	700	633	67
BPI – Prêt croissance OSD	300	300	-
BPI Assurance Prospection (1)	594	570	24
Prêt Région Nouvelle Aquitaine	500	500	-
<b>Total</b>	<b>4 088</b>	<b>3 997</b>	<b>91</b>

\* hors frais éventuels à la charge de la Société

- (1) dans le cadre de l'assurance prospection, le remboursement étant calculé en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé au cours de la période de prospection sur les territoires assurés, le financeur BPIFrance a accordé en 2024 et 2023 des abandons d'une partie des aides accordées, pour respectivement 124 K€ et 95 K€.

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'aides conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver la Société de moyens financiers nécessaires pour ses projets de recherche et développement et elle ne peut garantir qu'elle trouverait les moyens financiers supplémentaires nécessaires.

### 2.4.4 Risques de marché

#### Risques de taux d'intérêt

La Société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne les postes d'actif de son bilan, dans la mesure où les placements de trésorerie sont constitués de comptes à termes et de bons moyen terme négociables à taux fixe.

La Société n'a pas souscrit de dette à taux variable. Cf. note 10.4 des comptes consolidés en IFRS au 31 décembre 2025 présentés au chapitre 4.

De plus, à la date du rapport, la Société ne dispose pas d'autorisation de découvert de trésorerie. En conséquence, la Société estime ne pas être exposée à un risque significatif de variation de taux d'intérêts.

#### Risques de change

La trésorerie de la Société est investie dans des produits de placements en euros exclusivement.

La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats commerciaux (en-dehors des contrats conclus par la filiale américaine de la Société, Implanet America, Inc.).

La Société a ouvert une filiale aux Etats-Unis (en février 2013). Par conséquent, cette ouverture a engendré une plus grande exposition au risque de change lié à la variation du taux de change Euro/Dollars américain. Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent les échanges en dollars avec cette filiale.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de l'activité de sa filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Si la Société ne parvenait pas, à l'avenir, à prendre des dispositions en matière de couverture de change efficaces, les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être altérés.

## 2.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le département Recherche et Développement d'Implanet est composé de deux personnes ayant plus de vingt ans d'expérience dans le développement d'implants et d'instruments destinés aux principaux secteurs de la chirurgie orthopédique : rachis, hanche, genou, épaule, etc. De formation ingénieur ou universitaire, ils ont acquis leur savoir-faire aussi bien au sein de départements R&D de groupes internationaux (Zimmer, Stryker Osteonics, Stryker Spine, Abbot Spine, Smith & Nephew) que dans des start-up (Spine Next). Dans chaque projet de développement, ils collaborent avec des chirurgiens-consultants choisis pour leur expérience scientifique et chirurgicale spécifique au domaine étudié ainsi qu'aux pays ciblés. Ces groupes de développement mixtes sont impliqués tout au long du projet, depuis l'établissement du cahier des charges jusqu'aux étapes de lancement commercial.

L'ensemble des actions du département R&D d'Implanet est conduit selon la norme qualité ISO 13485 pour lesquelles la Société est certifiée et ont pour objectif de permettre :

- la création de nouveaux produits ;
- le perfectionnement de produits existants afin de suivre l'évolution des techniques et des marchés.

Avant tout engagement de projet, une phase d'investigation est menée, en collaboration avec le département Marketing de la Société, afin d'évaluer :

- la pertinence du produit par rapport à la gamme Implanet ;
- la faisabilité ;
- l'environnement concurrentiel ;
- l'état de l'art et de la propriété intellectuelle ;
- les taux de remboursement par pays ainsi que les niveaux de marge pratiqués.

Selon les conclusions de cette étude préliminaire, le Comité de Direction d'Implanet décide ou non de la réalisation d'un projet et de son passage en phase de développement.



Dans le cas d’une décision favorable, l’ensemble des étapes de développement fait l’objet d’une planification suivie et remise à jour en fonction des évolutions du projet. Elle commence par l’établissement du cahier des charges et se termine par l’obtention des certifications réglementaires (510(k), marquage CE, Anvisa) en passant par des étapes de conception, prototypages, essais mécaniques, études anatomiques et simulations chirurgicales in-vitro, etc. Tout au long du projet, l’ensemble des départements de la Société est impliqué (Industrialisation, Qualité, Logistique) afin d’appréhender le nouveau produit non seulement dans sa dimension produit de santé mais également dans toute sa globalité industrielle et réglementaire. Dans cette optique, Implanet s’attache à collaborer, dans chaque domaine, avec des organismes et laboratoires reconnus pour leurs compétences et savoir-faire tels que :

- Tests biologiques : NAMSA (Etats-Unis, France)  
ICARE (France)
- Tests biomécaniques : CRITT Champagne-Ardennes (France)  
Applus (France)

Au cours des deux dernières années, les coûts de Recherche et Développement de la Société et les frais de Recherche et développement capitalisés se sont élevés à :

	2025	2024
Coûts de R&D en K€	917	968
Frais de R&D bruts capitalisés en K€	138	61

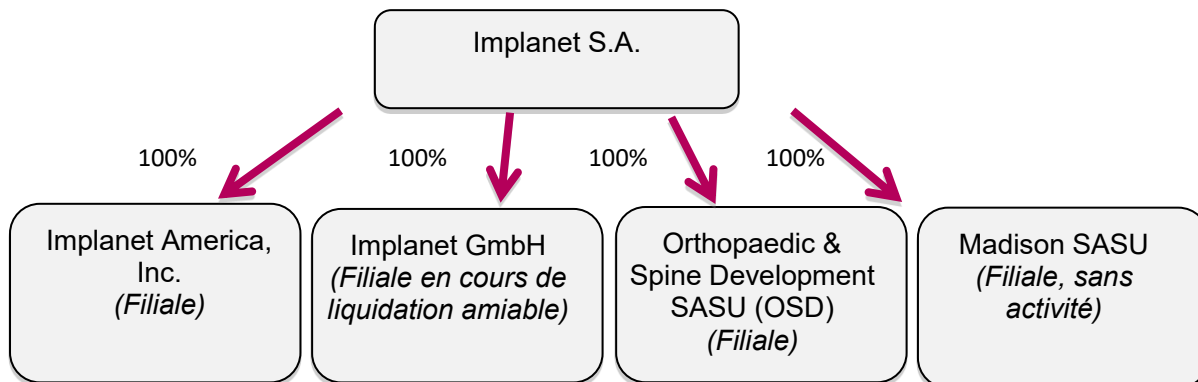
La réussite de cette approche repose sur la mise en place d’une politique d’innovation qui permet de faire émerger, de promouvoir et de transformer les nouvelles idées en produits pour la santé humaine. Cette politique d’innovation est notamment soutenue par une veille scientifique et technologique principalement dans le domaine de la colonne vertébrale.

Les salariés travaillant en recherche et développement sont chacun individuellement liés à la Société par un contrat de travail qui précise que les règles de dévolution au profit de la Société des inventions qu’ils ont pu ou pourraient réaliser, ainsi que les modalités de rémunération, sont régies par l’article L. 611-7 du code de la propriété intellectuelle.

## 2.6 ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

### 2.6.1 Organigramme juridique

A la date du rapport, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



### 2.6.2 Sociétés du Groupe

- **Implanet S.A.** : société mère du Groupe, basée à Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France. Elle disposait d'une succursale au Royaume-Uni (fermée le 19 décembre 2023).
- **Implanet America Inc.** : créée en février 2013 dans l'Etat de New-York, la société a débuté son activité opérationnelle à la fin du premier semestre 2013. Messieurs Ludovic Lastennet et David Dieumegard assurent respectivement les fonctions de président et trésorier au sein d'Implanet America Inc. A la date du rapport, les bureaux de cette filiale sont localisés à Cambridge (Massachusetts).
- **Implanet GmbH** : créée en juillet 2018 et basée à Frankfurt am Aim, en Allemagne, la société a débuté son activité opérationnelle fin 2018. Monsieur Ludovic Lastennet assure les fonctions de président. La filiale est en cours de liquidation amiable et sa fermeture devrait intervenir en 2026.
- **Orthopaedic & Spine Development S.A.S.U.** : société acquise le 18 mai 2021 dont le siège social est basé à Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France. La société IMPLANET SA assure les fonctions de président.
- **Madison S.A.S.U.** : société sans activité créée en avril 2020 dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France. Monsieur Ludovic Lastennet assure les fonctions de président.



## 2.7 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### 2.7.1 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

---

Implanet entend accélérer sa croissance avec une stratégie reposant sur :

- ❖ Renforcer la présence de la Société aux États-Unis :
  - Renforcer les ressources et les moyens commerciaux mis à la disposition de l'équipe historique via le recrutement d'une force de vente expérimentée ;
  - Se doter des outils pour accélérer le déploiement de JAZZ® et des produits codéveloppés avec Sanyou Medical ;
  - Renforcer l'approche directe de la Société en élargissant l'équipe scientifique de leaders d'opinion.
  
- ❖ Déployer l'ensemble des gammes sur les zones géographiques stratégiques :
  - Assurer le déploiement commercial de JSS et des autres gammes Sanyou Medical, en France, aux États-Unis et à l'international ;
  - Étendre la distribution de la plateforme JAZZ® en Chine (premier marché mondial du rachis en volume) avec Sanyou Medical.
  
- ❖ Renforcer la dynamique de marché et de l'offre de produits :
  - Positionner Implanet comme distributeur exclusif en Europe et aux États-Unis des technologies d'assistance du groupe Sanyou Medical et de ses partenaires ;
  - Lancer la gamme SMTP Quntas (scalpels à ultrasons avec aspiration), marquant l'entrée de la marque sur les marchés de la révision chirurgicale et de la chirurgie tumorale ;
  - Positionner IMPLANET comme partenaire des chirurgiens et des Établissements de Santé en matière d'Intelligence Artificielle de cobotique et de robotique adaptée à nos implants.
  
- ❖ Finaliser l'enregistrement des produits existants dans le cadre du règlement européen sur les dispositifs médicaux (Medical Device Regulation ou « MDR ») et des 510(k) de la FDA aux États-Unis.

Le déploiement de la stratégie pourrait néanmoins dépendre étroitement de l'évolution des droits et taxes douanières qui pourraient être augmentées dans différentes zones géographiques et des conséquences possibles de la guerre en Ukraine.

### 2.7.2 Incertitudes géopolitiques

---

La Société pourrait être impactée directement ou indirectement par les incertitudes géopolitiques relatives au conflit russo-ukrainien, au conflit au Moyen-Orient et à la hausse des droits de douanes américain.

### 2.7.2.1 Conflit en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par les forces russes le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie ont des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec l'augmentation des matières premières et de l'énergie.

Les effets sur l'exercice 2025 sont restés toutefois limités.

### 2.7.2.2 Conflit au Moyen-Orient

Le 28 février 2026, le conflit au Moyen-Orient s'est intensifié avec l'entrée en guerre des Etats-Unis et d'Israël contre l'Iran.

Les impacts économiques et financiers de ce conflit sur les activités de la Société sont difficilement quantifiables avec précision à ce jour.

### 2.7.2.3 Evolution des tarifs douaniers

Dans un contexte actuel d'instabilité géopolitique et macroéconomique, une éventuelle augmentation des droits de douane sur les produits médicaux pourrait impacter négativement la compétitivité et les résultats du Groupe dans certaines régions du monde.

Les impacts de ces évolutions sont difficilement quantifiables avec précision à ce jour.

## **2.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

### Mars 2026 :

- IMPLANET obtient l'homologation par la FDA aux États-Unis pour sa gamme de cages 3D - Swingo.

Les incertitudes géopolitiques sont décrites dans le paragraphe 2.7.2.

## **2.9 PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS**

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, le résultat de la Société établi selon les normes comptables françaises se solde par une perte de 4.946.552,18 € que nous vous proposons d'affecter au compte prime d'émission.

## 2.10 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code s'élève à 55.454 € au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## 2.11 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Néant.

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

## 2.12 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

	Article D. 441-I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>							
Nombres de factures concernées	175					250	407
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC) <b>TTC</b>	1 600 794	668 288	727 863	900 525	3 096 223	5 392 898	1 286 034
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC) <b>13 221 832 € TTC</b>	12,11%	5,05%	5,51%	6,81%	23,42%	40,79%	
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC) <b>6 739 767 € HT</b>							19,08%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC) <b>TTC</b>							
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : entre 45j et 60j - Délais légaux (préciser)						- Délais contractuels - Délais légaux

## **2.13 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

A la Date du rapport, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé à plusieurs attributions de BSA, d'options de souscription ou d'achat d'actions, de BSPCE et d'actions gratuites dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié (voir notamment la section 1.19 du rapport).

Au 31 décembre 2025, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail) était nulle.

## **2.14 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Néant

## **2.15 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS**

Néant

## 2.16 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

### 2.16.1 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du rapport.

	Situation à la date du rapport sur une base non diluée		Situation à la date du rapport sur une base pleinement diluée					
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>2</sup>	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA <sup>3</sup>	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE <sup>(3)</sup>	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options <sup>(3)</sup>	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'émission des actions gratuites	Nombre d'actions post exercice des BSA, BSPCE, options et émissions gratuites	% du capital et des droits de vote post exercice des BSA, BSPCE, des options et actions gratuites
<b>Fondateurs et investisseurs historiques</b>	<b>4 316</b>	<b>0,00%</b>					<b>4 316</b>	<b>0,00%</b>
Sanyou (HK) International Medical Holding Co Limited	93 176 946	64,79%					93 176 946	64,09%
Sanyou Managers	8 399 940	5,84%					8 399 940	5,78%
<b>Investisseurs financiers</b>	<b>101 576 886</b>	<b>70,63%</b>					<b>101 576 886</b>	<b>69,87%</b>
<b>Mandataires sociaux, salariés et consultants</b>	<b>1 929 204</b>	<b>1,34%</b>	<b>613 640</b>	<b>188 424</b>	<b>310 716</b>	<b>453 752</b>	<b>3 495 736</b>	<b>2,40%</b>
<b>Autres actionnaires personne physique</b>	<b>586 141</b>	<b>0,41%</b>					<b>586 141</b>	<b>0,40%</b>
<b>Flottant</b>	<b>39 722 424</b>	<b>27,62%</b>					<b>39 722 424</b>	<b>27,32%</b>
Auto-contrôle	-	-					-	-
<b>Total</b>	<b>143 818 971</b>	<b>100%</b>	<b>613 640</b>	<b>188 424</b>	<b>310 716</b>	<b>453 752</b>	<b>145 385 503</b>	<b>100%</b>

<sup>2</sup> Le pourcentage des droits de vote est identique au pourcentage du capital détenu.

<sup>3</sup> Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA, options et BSPCE à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.



## 2.16.2 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

---

La Société ne détient aucune de ses actions ni directement ni par un tiers pour son compte à la date du rapport.

L'assemblée générale ordinaire de la Société réunie le 11 avril 2025 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 et L225-210 et suivants du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous.

**Nombre maximum d'actions pouvant être achetées :** 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

### Objectifs des rachats d'actions :

1. de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF le 21 mars 2011 ;
2. de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée ;
3. de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
4. d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
5. l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés.

**Prix d'achat maximum :** 5 euros, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 20.000.000 euros

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé que depuis son admission aux négociations des titres de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, cette dernière est tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

*Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale*

- Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).



*Pendant la réalisation du programme de rachat*

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

*Chaque année*

- Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

**Contrat de liquidité**

Implanet a mis fin en date du 31 janvier 2023 au contrat de liquidité conclu le 16 novembre 2017 avec TSAF - Tradition Securities And Futures. A ce titre, le solde du contrat de liquidité était nul au 31 décembre 2023 et plus aucune action Implanet n'est auto détenue en portefeuille depuis lors.

La Société n'a par ailleurs pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs au cours de l'exercice 2025.

## 2.17 MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL

Ce tableau retrace l'évolution du capital social au cours de l'exercice :

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Variation de la prime d'émission brute	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
01/01/2025	Solde initial	1 249 684,84 €			124 968 484	0,01 €	1 249 684,84 €
16/07/2025	Attribution définitive d'actions gratuites	6 324,45 €		632 445	125 600 929	0,01 €	1 256 009,29 €
05/11/2025	Augmentation de capital	179 429,89 €	4 306 317,36 €	17 942 989	143 543 918	0,01 €	1 435 439,18 €
31/12/2025	Attribution définitive d'actions gratuites	2 750,53 €		275 053	143 818 971	0,01 €	1 438 189,71 €

## 2.18 EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Les titres de la Société ont été cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 25 novembre 2013 au cours d'introduction de 288,00<sup>4</sup> euros.

Le 7 juillet 2017, la Société a annoncé le transfert de cotation effectif de ses titres depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth à Paris.

Au cours de l'exercice 2025, le cours de bourse a atteint son niveau le plus haut les 30 septembre 2025 à 0,4445 euros et son plus bas niveau le 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 0,0790 euro. Au 31 décembre 2025, le titre a clôturé à 0,1985 euro.

Sur les premiers mois de l'exercice 2026, le titre est passé de 0,2080 euro à 0,2080 euro le 25 mars 2025, cours de clôture du jour précédant l'établissement du présent rapport, faisant ainsi ressortir la capitalisation boursière de la Société à un montant d'environ 29,9 millions euros.

## 2.19 INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

A la date du rapport, les titres donnant accès au capital sont de 3 natures différentes. Le détail figure ci-dessous :

---

<sup>4</sup> Les titres de la Société ont été cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 25 novembre 2013 au cours d'introduction de 7,20 €, avant l'effet de regroupement par 40 actions réalisé le 3 février 2020. Après regroupement, le prix d'introduction ajusté est de 288,00 euros.

## 2.19.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

	BSPCE <sub>03/2016</sub>	BSPCE <sub>07/2016-T1</sub>	BSPCE <sub>07/2016-T2</sub>	BSPCE <sub>01/2018</sub>	BSPCE <sub>09/2019</sub>	BSPCE <sub>11/2020</sub>
Date d'assemblée	9 janvier 2015	24 mai 2016		22 mai 2017	25 juin 2019	13 novembre 2020
Date du conseil d'administration	24-mars-2016	11 juillet 2016		23 janvier 2018	9 septembre 2019	13 novembre 2020
Nombre de BSPCE autorisés	539.952	432.123		1.076.503	3.675.000	200.000
Nombre total de BSPCE attribués	370.000	209.488	50.000	418.000	3.675.000	200.000
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	3.770	3.032	-	1.795	4.104	75.500
<i>Mandataires concernés* : Ludovic Lastennet</i>	3.770	3.032	-	1.795	4.104	55.923
Point de départ d'exercice des BSPCE	1 <sup>er</sup> avril 2017	11 juillet 2016	1 <sup>er</sup> juillet 2017	1 <sup>er</sup> février 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022
Date d'expiration des BSPCE	24 mars 2026	11 juillet 2026	11 juillet 2026	23 janvier 2028	9 septembre 2029	13 novembre 2030
Prix de souscription d'une action (post regroupement)*	55,656 €	49,4192 €	49,4192 €	25,2510 €	2,859 €	0,7219€
Modalités d'exercice	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(2) (3)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport (sans tenir compte du regroupement)	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	63.000	52.634	50.000	168.000	3.166.000	47.500
BSPCE restants à la date du rapport	307.000	156.854	0	250.000	509.000	152.500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	8.266	4.214	0	6.409	13.055	156.480

(\*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis d'une diminution du prix de souscription de 0,09€ (décision du conseil d'administration du 19 octobre 2022) puis d'un ajustement de parité de 1,02 en février 2024 (décision du directeur général du 2 février 2024) et enfin d'un ajustement de parité de 1,006 en novembre 2025 (décision du directeur général du 3 novembre 2025). En tenant compte également du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle)

(1) Ces BSPCE sont tous exerçables à la date du rapport

(2) Les BSPCE exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :

- dans un délai de trois mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des BSPCE, sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,
- dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer au dit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société,
- dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.

(3) Les BSPCE<sub>11/2020</sub> pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 50% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 si les conditions de performance ont été réunies au 31 décembre 2020
- à hauteur de 50% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 si les conditions de performance ont été réunies au 31 décembre 2021



## 2.19.2 Bons de souscription d'actions (BSA)

	BSA 07/2015	BSA 07/2016-T1	BSA 09/2017	BSA 01/2018	BSA 09/2019	BSA 07/2025
Date d'assemblée	9 janv. 2015	24 mai 2016	22 mai 2017	22 mai 2017	25 juin 2019	11 avril 2025
Date du conseil	15 juil. 2015	11 juillet 2016	19 sept. 2017	23 janvier 2018	9 septembre 2019	16 juillet 2025
Nombre de BSA émis	44.699	56.000	60.000	120.000	400.000	600.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement d'actions)*	1.173	1.470	1.500	3.000	10.000	603.600
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Mandataires concernés* :</i>						
-						
Nombre de bénéficiaires non mandataires	4	2	5	4	4	4
Point de départ d'exercice des BSA	1 juil. 2015	11 juillet 2017	19 sept. 2017	23 janvier 2018	9 septembre 2019	16 juillet 2025
Date d'expiration des BSA	15 juil. 2025	11 juillet 2026	19 sept. 2027	23 janvier 2028	9 septembre 2029	16 juillet 2035
Prix d'émission du BSA	0,29 €	0,14 €	0,07 €	0,07 €	0,0770 €	0,01 €
Prix de souscription par action (en tenant compte du regroupement)*	107,7549 €	49,4192 €	25,6403 €	25,2505 €	2,8593 €	0,1680 €
Modalités d'exercice	-	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(2)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date du rapport	44.699	26.000	20.000	100.000	100.000	-
BSA restants à la date du rapport	-	30.000	40.000	20.000	300.000	600.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	-	807	1.025	513	7.695	603.600

(\*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis d'une diminution du prix de souscription de 0,09€ (décision du conseil d'administration du 19 octobre 2022) puis d'un ajustement de parité de 1,02 en février 2024 (décision du directeur général du 2 février 2024) et enfin d'un ajustement de parité de 1,006 en novembre 2025 (décision du directeur général du 3 novembre 2025). En tenant compte également du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle).

(1) Ces BSA sont tous exerçables à la date du rapport.

(2) Ces BSA pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve que les contrats des consultants conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

### 2.19.3 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Options <sub>07/2015</sub>	Options <sub>01/2018</sub>	Options <sub>09/2019</sub>	Options <sub>11/2020</sub>	Options <sub>07/2024</sub>
Date d'assemblée	9 janv. 2015	24 mai 2016	9 septembre 2019	13 novembre 2020	3 mai 2023
Date du conseil d'administration	15 juil. 2015	23 janvier 2018	9 septembre 2019	13 novembre 2020	11 juillet 2024
Nombre d'options autorisées	539.952	432.123	500.000	31.500	2.000.000
Nombre total d'options attribuées	22.500	22.500	500.000	31.500	550.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	563	563	12.500	31.500	550.000
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux *</i>	0	0	0	0	0
<i>Mandataires concernés* :</i>	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	1 <sup>er</sup> sept. 2016	23 janvier 2018	1 janvier 2021	1 janvier 2023	1 <sup>er</sup> avril 2025
Date d'expiration des options	15 juil. 2025	23 janvier 2028	9 septembre 2029	12 novembre 2030	11 juillet 2034
Prix de souscription d'une action *	99,1275€	25,1505€	2,9218€	0,7190€	0,1095 €
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport*	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caducs	22.500	2.500	440.000	1.500	275.000
Options restants à la date du rapport	-	20.000	60.000	30.000	275.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport *	-	515	1.545	30.906	277.750

(\*)  
Après

*ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription et du prix d'exercice des options de souscription à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de novembre 2016, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis d'une diminution du prix de souscription de 0,09€ (décision du conseil d'administration du 19 octobre 2022) puis d'un ajustement de parité de 1,02 en*

février 2024 (décision du directeur général du 2 février 2024) et enfin d'un ajustement de parité de 1,01 en novembre 2025 (décision du directeur général du 3 novembre 2025). En tenant compte également du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle).

- (1) Les options de souscription exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :
- dans un délai de trois mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des options de souscription sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,
  - dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer audit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société,
  - dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.
- (2) Les options de souscription de juillet 2024 sont soumises à des conditions de services et des conditions de performance :
- 25% au 31 mars 2025 sous condition de présence ;
  - 25% au 31 mars 2025 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2024 de \$3.3 millions ;
  - 25% au 31 mars 2026 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2025 de \$5.5 millions ;
  - 25% au 31 mars 2027 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2026 de \$9.1 millions.

## 2.19.4 Attributions gratuites d'actions

	AGA <sub>07/2024</sub>
Date d'assemblée	3 mai 2023
Date du conseil d'administration	11 juillet 2024
Nombre d'Actions Gratuites autorisées <sup>(2)</sup>	12.496.848
Nombre total d'Actions Gratuites attribuées	1.650.000
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	<i>705.000</i>
<i>Mandataires concernés* :</i>	
<i>Ludovic Lastennet</i>	<i>390.000</i>
<i>Benjamin Letienne</i>	<i>315.000</i>
Modalités d'attribution	(1)
Actions gratuites annulées	288.750
Actions gratuites en cours d'acquisition	453.752
Actions gratuites définitivement attribuées et émises	907.498

- (1) L'attribution définitive des actions gratuites est soumise à des conditions de services et des conditions de performance :
- 33.33% au 11 juillet 2025 sous condition de présence
  - 5.00 % au 11 juillet 2025 à l'obtention de l'homologation FDA 510(k) pour le JSS
  - 5.00% au 11 juillet 2025 à l'obtention du marquage CE / MDR pour le JSS
  - 12.50% au 11 juillet 2025 en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2024 supérieur à €10 million
  - 16.67% au 31 Décembre 2025 sous condition de présence
  - 27.50% au 31 Mars 2026, en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2025 supérieur à €16 million

(2) Le nombre d'actions gratuites autorisées ne peut dépasser 10% du capital social à la date de la décision du conseil d'administration mettant en œuvre l'attribution d'actions gratuites, soit au 11 juillet 2024.



### 2.19.5 Obligations convertibles en actions

---

Néant

### 2.19.6 Synthèse des instruments dilutifs

---

Ainsi, à la date du rapport, le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société, s'élève à 1 566 532 actions, soit une dilution maximale de 1,09% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote est identique et s'établit à 1,08% sur la base des droits de votes dilués.

## 2.20 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
<b>I - CAPITAL DE FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	1 317 813,60	312 117,57	410 435,87	1 249 684,84	1 438 189,71
b) Nombre d'actions existantes	13 178 136	31 211 757	41 043 587	124 968 484	143 818 971
<b>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 288 217	4 706 660	4 509 238	5 620 447	7 751 806
b) Impôts sur les bénéfices	(114 717)	(128 631)	(61 958)	(58 750)	(11 513)
c) Participation des salariés due au titre de l'exercice		0	0	0	0
d) Résultats après impôts, participation, amortissements et provisions	(1 994 508)	(4 902 144)	(7 354 834)	(4 602 862)	(4 946 552)
e) Résultats distribués	0	0	0	0	0
<b>III - RESULTAT PAR ACTION</b>					
a) Résultat après impôts et participations mais avant amortissements et provisions	(0,12)	(0,10)	(0,08)	(0,02)	(0,03)
b) Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	(0,15)	(0,16)	(0,18)	(0,04)	(0,03)
c) Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
<b>IV – PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	30,3	31,9	35,4	36,2	37,5
b) Montant de la masse salariale	2 058 283	2 084 085	2 281 769	2 490 889	2 481 391
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales,...)	943 076	1 008 259	1 079 863	1 192 153	1 222 564



## **2.21 SUCCURSALES EXISTANTES**

Néant

## **2.22 AJUSTEMENT EN CAS D'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL**

Néant

## **2.23 ALIENATION D' ACTIONS (PARTICIPATIONS RECIPROQUES)**

Néant

## **2.24 AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE OU JURIDIQUE**

Néant

## **2.25 MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER**

Néant



### 3 COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2025	Exercice 2024
	Ernst & Young Audit	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	79	73
Services autres que la certification des comptes (SACC)	12	-
<b>Sous total</b>	<b>91</b>	<b>73</b>
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>91</b>	<b>73</b>

## 4 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

### ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

IMPLANET		Notes	31/12/2025	31/12/2024
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE			K€	K€
<b>ACTIF</b>				
Goodwill	3.1		-	-
Immobilisations incorporelles	3.2		2 578	2 779
Immobilisations corporelles	3.3		2 023	1 595
Autres actifs financiers non courants	4		89	86
Autres créances non courantes	6.2		12	112
<b>Total actifs non courants</b>			<b>4 701</b>	<b>4 572</b>
Stocks	5		7 013	5 643
Clients et comptes rattachés	6.1		3 152	2 216
Autres créances courantes	6.2		572	856
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7		3 009	1 602
<b>Total actifs courants</b>			<b>13 746</b>	<b>10 318</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>18 447</b>	<b>14 890</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital	8		1 438	1 250
Primes d'émission et d'apport			6 458	7 196
Réserve de conversion			(309)	(254)
Autres éléments du résultat global			88	69
Réserves – part attribuable aux actionnaires de la société mère			(2 888)	(3 168)
Résultat – part attribuable aux actionnaires de la société mère			(4 382)	(4 366)
<b>Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère</b>			<b>404</b>	<b>727</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle			-	-
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>404</b>	<b>727</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Engagements envers le personnel	11		224	217
Dettes financières non courantes	10		609	1 735
<b>Passifs non courants</b>			<b>834</b>	<b>1 952</b>
<b>Passifs courants</b>				
Dettes financières courantes	10		5 315	4 436
Provisions courantes	12		-	69
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13.1		10 771	6 323
Dettes fiscales et sociales	13.2		896	1 130
Autres créditeurs et dettes diverses courants	13.3		228	252
<b>Passifs courants</b>			<b>17 210</b>	<b>12 210</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>18 447</b>	<b>14 890</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

IMPLANET	Notes	31/12/2025 12 mois K€	31/12/2024 12 mois K€
<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>			
Chiffre d'affaires	15	12 474	9 406
Coût des ventes	16.1	(5 579)	(4 416)
<b>Marge brute</b>		<b>6 895</b>	<b>4 990</b>
Frais de recherche et développement			
Frais de recherche et développement	16.3	(789)	(956)
Paie ment fondé sur des actions	16.3	(7)	(11)
Subvention	16.3	17	62
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité			
Coût des affaires réglementaires et qualité	16.4	(879)	(907)
Paie ment fondé sur des actions	16.4	-	-
Subvention	16.4	-	16
Frais de marketing et vente			
Frais de marketing et vente	16.2	(6 033)	(4 976)
Paie ment fondé sur des actions	16.2	(31)	(32)
Subvention	16.2	-	8
Coût des opérations			
Coût des opérations	16.5	(1 219)	(905)
Paie ment fondé sur des actions	16.5	-	-
Frais généraux et administratifs			
Frais généraux et administratifs	16.6	(2 153)	(2 090)
Paie ment fondé sur des actions	16.6	(17)	(26)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(4 217)</b>	<b>(4 826)</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	17	(21)	(142)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(4 238)</b>	<b>(4 968)</b>
Charges financières	18	(176)	(270)
Produits financiers	18	-	-
Gains et pertes de change	18	37	26
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(4 377)</b>	<b>(5 212)</b>
Charge d'impôts	19	(5)	(4)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(4 382)</b>	<b>(5 216)</b>
Résultat de cession des activités non maintenues		-	850
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(4 382)</b>	<b>(4 366)</b>
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>			
		(4 382)	(4 366)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation			
		128 012 479	116 690 960
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	20	<b>(0,03)</b>	<b>(0,04)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	20	<b>(0,03)</b>	<b>(0,04)</b>

## ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

IMPLANET	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	K€	K€
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(4 382)</b>	<b>(4 366)</b>
Ecart actuariels	19	(21)
<b>Eléments non recyclables en résultats</b>	<b>19</b>	<b>(21)</b>
Ecart de conversion	(55)	(81)
<b>Eléments recyclables en résultats</b>	<b>(55)</b>	<b>(81)</b>
<b>Autres éléments du résultat global (net d'impôts)</b>	<b>(37)</b>	<b>(102)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(4 419)</b>	<b>(4 468)</b>
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(4 419)</i>	<i>(4 468)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		-

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

IMPLANET		Capital	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecart de conversion	Ecart actuariels	Capitaux propres part attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Notes	Nombre d'actions								K€
<b>Au 31 décembre 2023</b>		<b>41 043 587</b>	<b>410</b>	<b>10 151</b>	<b>(10 410)</b>	<b>(415)</b>	<b>90</b>	<b>(174)</b>	<b>-</b>	<b>(174)</b>
Résultat net			-	-	(4 366)	-	-	(4 366)	-	(4 366)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	(81)	(21)	(102)	-	(102)
<b>Résultat global</b>			-	-	<b>(4 366)</b>	<b>(81)</b>	<b>(21)</b>	<b>(4 468)</b>	-	<b>(4 468)</b>
Augmentation de capital		83 924 897	839	4 658	-	-	-	5 497	-	5 497
Imputation sur la prime d'émission			-	(7 371)	7 371	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	8		-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des actions auto-détenues			-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'augmentation de capital			-	(241)	44	-	-	(197)	-	(197)
Autres variations			-	-	(242)	242	-	-	-	-
Paiements en actions	9		-	-	69	-	-	69	-	69
<b>Au 31 décembre 2024</b>		<b>124 968 484</b>	<b>1 250</b>	<b>7 196</b>	<b>(7 533)</b>	<b>(254)</b>	<b>69</b>	<b>727</b>	<b>-</b>	<b>727</b>
Résultat net			-	-	(4 382)	-	-	(4 382)	-	(4 382)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	(55)	19	(37)	-	(37)
<b>Résultat global</b>			-	-	<b>(4 382)</b>	<b>(55)</b>	<b>19</b>	<b>(4 419)</b>	-	<b>(4 419)</b>
Augmentation de capital	8	17 942 989	179	4 306	-	-	-	4 486	-	4 486
Imputation sur la prime d'émission			-	(4 603)	4 603	-	-	-	-	-
Souscription de BSA	9		-	6	-	-	-	6	-	6
Attributions définitives d'actions gratuites	8	907 498	9	-	(9)	-	-	-	-	-
Frais d'augmentation de capital	8		-	(451)	-	-	-	(451)	-	(451)
Reclassement lié aux primes liées au capital			-	3	(3)	-	-	-	-	-
Paiements en actions	9		-	-	55	-	-	55	-	55
Autres variations			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2025</b>		<b>143 818 971</b>	<b>1 438</b>	<b>6 458</b>	<b>(7 270)</b>	<b>(309)</b>	<b>88</b>	<b>404</b>	<b>-</b>	<b>404</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

IMPLANET	Notes	31/12/2025 12 mois K€	31/12/2024 12 mois K€
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES</b>			
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>(4 382)</b>	<b>(4 366)</b>
Résultat net des activités poursuivies		(4 382)	(5 216)
Résultat net des activités abandonnées		-	850
(-) Elimination des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	3.2	(595)	(674)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3.3	(742)	(594)
(-) Dotations aux provisions	11,12	(26)	(95)
(+) Reprises de provisions	12	69	127
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	9	(55)	(69)
(-) Charge d'intérêts financiers		(188)	(131)
(-) Plus ou moins-values sur cession d'immobilisations	3.3	(93)	(29)
(-) Autres (déactualisation des avances, impact du coût amorti...)		(82)	(15)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>(2 670)</b>	<b>(3 737)</b>
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks) des activités poursuivies		(2 081)	(866)
Flux de trésorerie opérationnels utilisés pour les activités poursuivies		(589)	(2 871)
Flux de trésorerie opérationnels utilisés pour les activités abandonnées		-	680
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>		<b>(589)</b>	<b>(2 191)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.2	(9)	-
Capitalisation des frais de développement	3.2	(386)	(358)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.3	(1 165)	(486)
Cession d'immobilisations		-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(1 559)</b>	<b>(844)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation de capital nette de la conversion des obligations	8	4 486	5 497
Frais relatifs à l'augmentation de capital	8	(451)	(197)
Souscription et exercice de BSA	9	6	-
Remboursement de la dette sur obligations locatives	10.1	(367)	(352)
Encaissement d'avances et de prêts à l'innovation, net de frais	10.2	-	-
Remboursement d'avances	10.2	(280)	(664)
Emission d'obligations convertibles en actions, net de frais	10.3	-	-
Remboursement de l'emprunt obligataire	10.3	-	(1 300)
Souscription d'emprunts bancaires	10.4	2 412	1 987
Remboursements d'emprunts bancaires	10.4	(2 720)	(715)
Intérêts financiers bruts versés		(195)	(133)
Autres flux de financement (préfinancement du CIR)	10.5	(64)	64
Autres flux de financement (affacturage)	10	818	178
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>3 644</b>	<b>4 366</b>
Incidences des variations des cours de devises		(88)	23
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>1 407</b>	<b>1 353</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	7	1 602	247
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	7	3 009	1 602
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>1 407</b>	<b>1 353</b>

## ANALYSE DETAILLÉE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Autres actifs financiers non courants	3	(20)
Autres créances non courantes	(101)	112
Stocks (nets des dépréciations de stocks)	1 210	1 863
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	861	547
Autres créances	(117)	(26)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(4 198)	(3 453)
Dettes fiscales et sociales	236	(102)
Autres créditeurs et dettes diverses	24	212
<b>Total des variations</b>	<b>(2 081)</b>	<b>(866)</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS

*(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)*

### Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les états financiers consolidés d'Implanet ont été arrêtés par le conseil d'Administration du 24 février 2026 et autorisés à la publication.

#### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en décembre 2006, Implanet est une société de technologies médicales fabriquant des implants haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique et distribuant du matériel médical technologique (SMTP et robotique).

Son activité se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes (JAZZ®) et d'un système de fixation hybride Jazz Spinal System™, se caractérisant par une solution complète de vis pédiculaires, co-développée avec la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd (« Sanyou Medical ») dans le cadre du partenariat technologique conclu en novembre 2022. Ces gammes sont complétées des gammes de produits proposées par la société Orthopaedic & Spine Development (OSD) acquise en mai 2021 (vis thoraco-lombaires, cages et plaques cervicales). La plateforme d'orthopédie d'IMPLANET repose notamment sur la traçabilité de ses produits.

Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ® a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le marquage CE, l'autorisation Anvisa au Brésil et l'homologation par la CFDA en Chine.

La Société a choisi d'externaliser la majeure partie des opérations nécessaires à la fabrication de ses produits et travaille avec un réseau d'une vingtaine de sous-traitants sur la base de cahiers des charges très précis.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allée François Magendie – 33650 MARTILLAC

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

La société Implanet et ses filiales sont ci-après dénommées la « Société » ou le « Groupe ». Depuis le mois de février 2024, Sanyou Medical occupe la position de tête du groupe Implanet. Sanyou Medical détient directement 100 % de Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited, qui constitue une filiale détenue en totalité. À son tour, Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited détient depuis février 2024 une participation majoritaire dans la société Implanet, société mère du groupe Implanet. A l'issue de l'augmentation de capital de novembre 2025, Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited et des mandataires sociaux de Sanyou, agissant de concert, détiennent une participation de 70,63% dans la société Implanet.

Cette structure capitalistique confère à Sanyou Medical un contrôle effectif sur l'ensemble des entités du groupe Implanet, assurant ainsi une consolidation globale des résultats financiers et une maîtrise stratégique des activités du groupe.

## 1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2025

### Avril 2025 :

- IMPLANET a exposé ses solutions innovantes dans le rachis aux côtés des solutions robotiques de nouvelle génération d'8i Robotics Inc. lors du congrès AANS à Boston.
- IMPLANET a obtenu un financement sous la forme d'un nouveau prêt en fonds de roulement à court terme auprès de Shanghai Pudong Development Bank (« SPD Bank ») d'un montant total de 4,75 millions RMB, soit environ 0,57 M€, d'une durée de 12 mois, remboursable in fine, sans constitution de garantie et destiné aux paiements des fournisseurs et autres dépenses opérationnelles dont le remboursement est garanti par Sanyou Medical.

### Juillet 2025 :

- IMPLANET annonce l'obtention de l'homologation du nouveau système JAZZ® par la CFDA en Chine.

### Septembre 2025 :

- IMPLANET a signé avec TINAVI Medical Technologies un contrat de distribution exclusif du TiRobot® destiné à la chirurgie du rachis.

### Novembre 2025 :

- IMPLANET annonce le succès de sa levée de fonds d'un montant de 4,49 M€ par émission de 17 942 989 actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- IMPLANET a signé avec 8i Robotics Inc. d'un accord de partenariat pour l'évaluation clinique d'un robot assisté par le chirurgien destiné à la chirurgie du rachis.

### Décembre 2025 :

- IMPLANET annonce ses premières interventions chirurgicales utilisant le système JAZZ® en Chine.

## 1.3 Evènements postérieurs à la clôture

### Mars 2026 :

- IMPLANET obtient l'homologation par la FDA aux États-Unis pour sa gamme de cages 3D - Swingo.

## 1.4 Incertitudes géopolitiques

La Société pourrait être impactée directement ou indirectement par les incertitudes géopolitiques relatives au conflit russo-ukrainien, au conflit au Moyen-Orient et à la hausse des droits de douanes américain.

### 1.4.1 Conflit en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par les forces russes le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie ont des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec l'augmentation des matières premières et de l'énergie.

Les effets sur l'exercice 2025 sont restés toutefois limités.

### 1.4.2 Conflit au Moyen-Orient

Le 28 février 2026, le conflit au Moyen-Orient s'est intensifié avec l'entrée en guerre des Etats-Unis et d'Israël contre l'Iran.

Les impacts économiques et financiers de ce conflit sur les activités de la Société sont difficilement quantifiables avec précision à ce jour.

### 1.4.3 Evolution des tarifs douaniers

Dans un contexte actuel d'instabilité géopolitique et macroéconomique, une éventuelle augmentation des droits de douane sur les produits médicaux pourrait impacter négativement la compétitivité et les résultats du Groupe dans certaines régions du monde.

Les impacts de ces évolutions sont difficilement quantifiables avec précision à ce jour.

## Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

---

### 2.1 Principe d'établissement des comptes

#### Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.



Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations des comités d'interprétation (IFRS Interpretations Committee, ou IFRS IC, et Standing Interpretations Committee, ou SIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

### **Principe de préparation des états financiers**

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes concernées.

### **Continuité d'exploitation**

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2025, actant une perte de 4,4 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

A la date d'arrêt des comptes, le conseil d'administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues pour les douze prochains mois compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers pour 3 M€ ;
- La mise en œuvre de facilités de paiement et le soutien financier du le groupe Sanyou Medical ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés avec Sanyou Medical sur les exercices 2026 et 2027.

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales.

En 2026, la Société a l'intention de mettre en œuvre son plan stratégique qui repose sur plusieurs axes prioritaires :

- ❖ Renforcer la présence de la Société aux États-Unis :
  - Renforcer les ressources et les moyens commerciaux mis à la disposition de l'équipe historique via le recrutement d'une force de vente expérimentée ;
  - Se doter des outils pour accélérer le déploiement de JAZZ® et des produits codéveloppés avec Sanyou Medical ;
  - Renforcer l'approche directe de la Société en élargissant l'équipe scientifique de leaders d'opinion.
- ❖ Déployer l'ensemble des gammes sur les zones géographiques stratégiques :
  - Assurer le déploiement commercial de JSS et des autres gammes Sanyou Medical, en France, aux Etats-Unis et à l'international ;
  - Etendre la distribution de la plateforme JAZZ® en Chine (premier marché mondial du rachis en volume) avec Sanyou Medical.



- ❖ Renforcer la dynamique de marché et de l'offre de produits :
  - Positionner Implanet comme distributeur exclusif en Europe et aux États-Unis des technologies d'assistance du groupe Sanyou et de ses partenaires ;
  - Lancer la gamme SMTP Quntas (scalpels à ultrasons avec aspiration), marquant l'entrée de la marque sur les marchés de la révision chirurgicale et de la chirurgie tumorale ;
  - Positionner IMPLANET comme partenaire des chirurgiens et des Établissements de Santé en matière d'Intelligence Artificielle de cobotique et de robotique adaptée à nos implants.
  
- ❖ Finaliser l'enregistrement des produits existants dans le cadre du règlement européen sur les dispositifs médicaux (Medical Device Regulation ou « MDR ») et des 510(k) de la FDA aux États-Unis.

Le principe de la continuité de l'exploitation a ainsi été retenu par le conseil d'administration au regard des données et hypothèses ci-dessus et des mesures mises en œuvre par la Direction pour assurer le financement de la société au-delà de l'horizon de liquidité.

Néanmoins, la Société continue à étudier différentes solutions qui pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais réglementaires et d'assurance qualité pour le maintien de ses autorisations de commercialisation des implants en Europe (marquage CE, homologation MDR),
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux États Unis...

Le Groupe IMPLANET continue d'apporter son soutien à l'ensemble de ses filiales.

### **Méthodes comptables**

Les méthodes comptables appliquées pour les états financiers au 31 décembre 2025 sont les mêmes que pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1er janvier 2025 :

- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité* publiés par l'IASB le 15 août 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées et adoptées par l'Union Européenne qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société sont les suivantes :

- Amendements sur la classification et l'évaluation des instruments financiers : amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publiés par l'IASB le 30 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Améliorations annuelles Volume 11 publié par l'IASB le 11 juillet 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Contrats faisant référence à l'électricité renouvelable : amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 18 décembre 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, publié par l'IASB le 9 avril 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- IFRS 19 *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 9 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- Amendements à IFRS 19 *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir*, publiés par l'IASB le 21 août 2025 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Monnaie de présentation d'une économie hyperinflationniste*, publiés par l'IASB le 13 novembre 2025 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

La Société n'a pas adopté de façon anticipée ces nouvelles normes, amendements de normes et interprétations et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers à la date d'adoption.

## 2.2 Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, la Société n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au 31 décembre 2025.

## 2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.



Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution de bons de souscriptions d'actions, de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises ou de stock-option aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs
  - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
  - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 9.
  
- Détermination de la juste-valeur des dérivés passifs
  - La détermination de la juste valeur du dérivé passif est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société et la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur du dérivé passif conformément à la norme IFRS 9.
  - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 10.3.
  
- Reconnaissance des frais de développement à l'actif
  - La Société consacre des efforts importants à la recherche et développement. Dans ce cadre, la Société doit effectuer des jugements et interprétations pour la détermination des frais de développement devant être capitalisés dès que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.
  - Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés en note 3.2.
  
- Dépréciation des stocks
  - La Société détermine une dépréciation de stocks à partir d'une analyse de la valeur nette de réalisation probable de ses stocks, laquelle est établie en fonction de données historiques et prévisionnelles. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses (notamment en termes de consommations futures des produits jusqu'à la date de péremption desdits produits) et à effectuer des interprétations.
  - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 5.
  
- Dépréciation des créances clients
  - Conformément à IFRS 9, la Société détermine le niveau de dépréciation des créances clients selon une approche basée sur les pertes attendues. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses subjectives et effectuer des jugements pour la détermination des créances devant être provisionnées et le niveau de provisionnement.
  - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 6.1.



- Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs :
  - La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.
  - Les principes comptables appliqués par le Groupe en termes de reconnaissance des impôts différés actifs sont précisés en note 19.
  
- Reconnaissance du chiffre d'affaires
  - La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle du bien. La Société doit faire appel à son jugement et son interprétation afin de déterminer si les critères de reconnaissance du revenu définis par IFRS 15 sont remplis.
  - Les principes comptables appliqués par la Société en termes de reconnaissance du revenu sont précisés en note 15.
  
- Provisions pour risques et charges
  - La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société. La Société met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer son meilleur estimé du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque.
  - Les provisions pour risques et charges sont présentées en note 12.

#### **2.4 Périmètre et méthodes de consolidation**

Un investisseur consolide une entité s'il est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'il détient sur cette entité lui permet d'influer sur ses rendements. Ce principe s'applique à toutes les entités, y compris les entités structurées.

Pour être considéré comme contrôlant une entité, un investisseur doit détenir cumulativement :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est à dire lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités de l'entité qui ont une incidence importante sur les rendements ;
- L'exposition ou droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- La capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

La Société a le contrôle sur les filiales suivantes :

FILIALES	Pays	31/12/2025		31/12/2024	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Implanet America Inc. (créée fin février 2013)	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Implanet GmbH (créée en juillet 2018) (1)	Allemagne	100%	100%	100%	100%
Madison SASU (2) (créée en avril 2020)	France	100%	100%	100%	100%
Orthopaedic & Spine Development SASU (« OSD »), (acquise le 18 mai 2021) (3)	France	100%	100%	100%	100%

- (1) Les société Implanet GmbH est en cours de fermeture et devrait être liquidée à l'amiable au cours de l'exercice 2026.
- (2) La société Madison est sans activité depuis sa création. Elle n'a pas été cédée dans le cadre de cession de la branche d'activité Madison.
- (3) La société OSD détenait une filiale, OSD Iberica qui n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif. Cette filiale a été liquidée en Avril 2023.

## 2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers de la Société sont établis en euro (€) qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'Implanet SA.

## 2.6 Méthode de conversion

### 2.6.1 Comptabilisation des opérations en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de change relatifs aux créances avec la filiale Implanet America Inc. sont comptabilisés directement en capitaux propres, ceux-ci étant relatifs à un investissement net à long terme.

## 2.6.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste réserve de conversion.

Les taux de change utilisés au cours des exercices présentés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE	31/12/2025		31/12/2024	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD - Dollar US	1,1750	1,1384	1,0416	1,0850

## Note 3 : Goodwill, Immobilisations incorporelles et corporelles

### 3.1 Goodwill

Le 18 mai 2021, la Société a acquis 100% des actions de la société OSD pour un montant de 4 276 K€.

Ce montant se compose d'un crédit vendeur pour un montant de 2 666 K€ et d'un emprunt obligataire remboursable en actions émis pour un montant nominal de 1 610 K€.

Cette prise de contrôle a été analysée comme une opération de regroupement d'entreprise au sens d'IFRS 3, ainsi le goodwill préliminaire a été calculé sur la base d'un prix d'acquisition à 100%.

À la suite de la détermination des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, la Société a procédé à l'allocation du prix d'acquisition à des technologies développées en interne (289 K€) et de la relation clientèle (1 447 K€). Le goodwill OSD s'élevait à 1591 K€ au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.

A la suite de la certification aux Etats Unis (FDA) et en Europe (marquage CE) de la nouvelle gamme de produits de fixation postérieure hybride (JSS) intégrant la technologie de la société SANYOU MEDICAL dans le cadre du partenariat technologique. La Société anticipe une accélération des ventes de cette nouvelle gamme au cours des prochaines années.

Dans le cadre du test annuel de dépréciation du goodwill OSD réalisé au 31 décembre 2023 (cf. note 3.4), la Société a pris en compte dans ses projections l'éventuelle cannibalisation des produits existants OSD par les gammes récentes de SANYOU MEDICAL que la Société commercialisera à l'avenir.

La prise en compte de ces éléments a conduit la société a constaté une perte de valeur du goodwill OSD au 31 décembre 2023 et a comptabilisé une dépréciation pour son intégralité à hauteur de 1 591 K€ enregistrée au niveau des frais de marketing et ventes.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, le goodwill OSD a une valeur nulle.

## 3.2 Immobilisations incorporelles

### Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels ainsi que des frais de développement.

#### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) Intention de la Société d'achever le projet,
- c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle l'enregistrement réglementaire (marquage CE ou homologation FDA) est réalisé. La part du crédit d'impôt recherche relative à ces frais est enregistrée en moins de l'actif.

#### Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

#### Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

#### Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

## Durée et charge d'amortissement

Lorsque les immobilisations ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement et technologies développées en interne	5 ans – Linéaire
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire
Relation clientèle	10 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour les logiciels et progiciel comptable,
- Des « coûts de recherche et développement » et « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » pour l'amortissement des frais de développement capitalisés (en fonction de l'origine de la dépense capitalisée).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Clientèle	Logiciels / Brevets	Frais de développement et technologies développées en interne	En-cours	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>					
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>1 447</b>	<b>1 083</b>	<b>4 929</b>	<b>152</b>	<b>7 611</b>
Capitalisation de frais de développement	-	-	358	-	358
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession et mise au rebut	-	-	(692)	696	4
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2024</b>	<b>1 447</b>	<b>1 083</b>	<b>4 595</b>	<b>849</b>	<b>7 973</b>
Capitalisation de frais de développement	-	-	-	394	394
Acquisition	-	-	-	-	-
Transfert	-	9	172	(180)	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2025</b>	<b>1 447</b>	<b>1 091</b>	<b>4 766</b>	<b>1 063</b>	<b>8 367</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>					
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>392</b>	<b>432</b>	<b>3 692</b>	<b>-</b>	<b>4 516</b>
Augmentation	144	43	488	-	884
Diminution	-	-	-	-	-
Transfert et autres variations	(13)	254	(237)	-	4
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2024</b>	<b>523</b>	<b>728</b>	<b>3 943</b>	<b>-</b>	<b>5 194</b>
Augmentation	144	161	291	-	595
Diminution	-	-	-	-	-
Transfert et autres variations	-	3	(3)	-	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2025</b>	<b>667</b>	<b>892</b>	<b>4 231</b>	<b>-</b>	<b>5 789</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>					
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 055</b>	<b>650</b>	<b>1 237</b>	<b>152</b>	<b>3 095</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>924</b>	<b>354</b>	<b>652</b>	<b>849</b>	<b>2 779</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>780</b>	<b>200</b>	<b>535</b>	<b>1 063</b>	<b>2 578</b>

Les frais de développement activés au cours de l'exercice 2024 concernent principalement les projets *JSS Instrumentation* (30 K€), *Système fixation postérieure hybride JSS* (35 K€), et le projet relatif à l'obtention du *Medical Device Regulation* pour JAZZ et JSS (198 K€) et l'instrumentation JSS (116 K€).

Les frais de développement activés au cours de l'exercice 2025 concernent principalement les projets relatifs à l'obtention du *Medical Device Regulation* pour JAZZ et JSS (386 K€).

La Société n'a pas identifié d'indicateur de perte de valeur au sens de la norme IAS 36 au 31 décembre 2025. Aucun test de dépréciation des éléments incorporels n'a ainsi été réalisé à la clôture 2025. Aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée sur l'exercice 2025.

### 3.3 Immobilisations corporelles

#### Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

#### Ancillaires

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en installations techniques, matériel et outillages lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

#### Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

#### Durée et charge d'amortissement

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en compte de résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers, le matériel de bureau et informatique, le mobilier ;
- Du « coût des opérations » pour l'amortissement des machines de stockage de marchandises (inclus dans les « installations et techniques, matériel et outillages ») ;
- Du « coût des ventes » pour l'amortissement des ancillaires (ou instruments chirurgicaux).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Constructions (droit d'utilisation)	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (droit d'utilisation)	Installations et agencement s	Installations et agencements (droit d'utilisation)	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de bureau, informatique et mobilier (droit d'utilisation)	Matériel de transport (droit d'utilisation)	En-cours	Total	Dont droit d'utilisation
<b>VALEURS BRUTES</b>											
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>1 605</b>	<b>3 459</b>	<b>327</b>	<b>128</b>	<b>31</b>	<b>353</b>	<b>22</b>	<b>234</b>	-	<b>6 159</b>	<b>2 219</b>
Acquisition	607	479	-	-	-	7	-	92	-	1 185	699
Cession	-	(43)	-	-	-	-	-	(114)	-	(156)	(114)
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact change	11	-	-	-	-	-	-	-	-	11	11
Transfert et autres variations	-	-	-	(17)	-	27	-	-	-	11	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2024</b>	<b>2 223</b>	<b>3 896</b>	<b>327</b>	<b>111</b>	<b>31</b>	<b>387</b>	<b>22</b>	<b>213</b>	-	<b>7 210</b>	<b>2 816</b>
Acquisition	-	1 164	-	-	7	-	-	116	-	1 288	123
Cession	-	(274)	-	-	-	-	-	(39)	-	(314)	(39)
Reclassement	-	9	-	-	-	(9)	-	-	-	-	-
Impact change	(21)	(3)	-	-	-	-	-	-	-	(25)	(21)
Transfert et autres variations	(18)	5	-	-	-	-	-	-	-	(13)	(18)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2025</b>	<b>2 184</b>	<b>4 796</b>	<b>327</b>	<b>111</b>	<b>38</b>	<b>379</b>	<b>22</b>	<b>290</b>	-	<b>8 146</b>	<b>2 860</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>											
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>1 118</b>	<b>3 059</b>	<b>327</b>	<b>128</b>	<b>21</b>	<b>335</b>	<b>4</b>	<b>140</b>	-	<b>5 132</b>	<b>1 611</b>
Augmentation	266	228	-	-	6	13	4	76	-	594	353
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diminution	-	(19)	-	-	-	-	-	(89)	-	(108)	(89)
Impact change	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5
Transfert et autres variations	(7)	(6)	-	(18)	-	20	-	2	-	(9)	(5)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2024</b>	<b>1 383</b>	<b>3 261</b>	<b>327</b>	<b>110</b>	<b>27</b>	<b>368</b>	<b>9</b>	<b>129</b>	-	<b>5 615</b>	<b>1 876</b>
Augmentation	281	366	-	-	7	8	4	75	-	742	368
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diminution	-	(184)	-	-	-	-	-	(36)	-	(220)	(36)
Impact change	(14)	-	-	-	-	(4)	-	-	-	(19)	(14)
Transfert et autres variations	-	5	-	-	-	-	-	-	-	5	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2025</b>	<b>1 650</b>	<b>3 448</b>	<b>327</b>	<b>111</b>	<b>34</b>	<b>371</b>	<b>13</b>	<b>169</b>	-	<b>6 123</b>	<b>2 193</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>											
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>487</b>	<b>400</b>	-	-	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>94</b>	-	<b>1 027</b>	<b>608</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>840</b>	<b>635</b>	-	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>83</b>	-	<b>1 595</b>	<b>940</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>534</b>	<b>1 348</b>	-	-	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>121</b>	-	<b>2 023</b>	<b>667</b>

Les installations techniques, matériels et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en service lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

Au 31 décembre 2024, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre de la prolongation anticipée du contrat de location de ses locaux à Martillac pour une période triennale complémentaire jusqu'à fin septembre 2028, pour un montant de 607 K€. En avril 2025, un nouveau contrat de location de ses locaux à Martillac a été signé ayant engendré une modification du montant du droit d'utilisation pour -18 K€ sur 2025.

Au 31 décembre 2025, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre de la signature de trois nouveaux contrats de location de matériel de transport, pour un montant de 84 K€, ainsi qu'au titre de la prolongation de six anciens contrats de location de matériel de transport, pour 32 K€.

La société a également reconnu un droit d'utilisation au titre de la prolongation automatique du contrat de location de son laveur-désinfecteur, pour un montant de 7 K€.

### 3.4 Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

#### Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Les indices de pertes de valeurs sur les technologies regroupent notamment :

- Des résultats mitigés ou négatifs des essais précliniques et cliniques ;
- Le décalage ou le non-respect du planning de développement des dispositifs médicaux ;
- Des éventuelles actions de tiers en opposition sur la propriété intellectuelle de la Société,
- L'arrivée sur le marché de technologies concurrentes innovantes pouvant remettre en cause les hypothèses de taux de pénétration projetés du marché, le développement commercial des gammes de produits ou la conclusion de partenariat.
- Une évolution défavorable du chiffre d'affaires des produits ou gamme de produits distribués ou commercialisés par la Société.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

La Société n'a pas identifié d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025.

#### Note 4 : Autres actifs financiers

##### Principes comptables

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- De prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- D'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Cette catégorie inclut les bons moyen termes négociables et les dépôts à terme. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Contrat de liquidité	-	-
Cautions	89	86
<b>Total autres actifs financiers non courants</b>	<b>89</b>	<b>86</b>

Les actifs financiers non courants sont constitués de cautions au titre des baux commerciaux pour les locaux en France et aux Etats-Unis.

La Société n'a plus de contrat de liquidité depuis janvier 2023.

## Note 5 : Stocks

### Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

### Dépréciation

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée en fonction de la valeur nette de réalisation probable des stocks, laquelle est évaluée à partir de données historiques et prévisionnelles : délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration). Les dépréciations de stocks sont enregistrées au compte de résultat dans la catégorie du « coût des opérations ».

STOCKS (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Stocks de matières premières	77	129
Stocks de marchandises	5 094	3 609
Stocks de produits semi-finis	1 108	1 292
Stocks d'ancillaires et d'instruments	1 223	1 001
<b>Total brut des stocks</b>	<b>7 502</b>	<b>6 031</b>
Dépréciation des stocks de marchandises	(206)	(239)
Dépréciation des stocks de produits semi-finis	(205)	(71)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(78)	(79)
<b>Total dépréciation des stocks</b>	<b>(490)</b>	<b>(388)</b>
<b>Total net des stocks</b>	<b>7 013</b>	<b>5 643</b>

Le stock de matières premières est essentiellement constitué de composants en polymère, des notices des produits et d'emballages.

Le stock de marchandises est principalement composé des différentes catégories d'implants pour le rachis ainsi que de matériel médical technologique tel que le bistouri chirurgical à ultrason.

Le stock d'ancillaires et d'instruments est constitué du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

## Note 6 : Créances

### Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

## 6.1 Créances clients

### Principes comptables

#### Affacturation et cession Dailly

Les créances clients font partiellement l'objet de cession de créances dans le cadre de contrats d'affacturation ou de cession Dailly. Selon les dispositions de la norme IFRS 9, ce transfert ne donne pas lieu à décomptabilisation du fait de la conservation par la Société de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif transféré. Ainsi, l'intégralité de l'actif transféré figure au niveau des créances clients et une dette financière courante est enregistrée pour le montant de la trésorerie reçue.

#### Dépréciation

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés et à des distributeurs. Conformément à la norme IFRS 9, la dépréciation client est déterminée selon une approche basée sur les pertes attendues. Elle est présentée au compte de résultat dans la catégorie « ventes, distribution et marketing ».

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	3 238	2 274
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(86)	(58)
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>3 152</b>	<b>2 216</b>

L'antériorité des créances se décompose comme suit :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Part non échu	2 058	1 333
Echu à moins de 90 jours	901	670
Echu entre 90 jours et six mois	131	272
Echu entre six mois et douze mois	67	(43)
Echu au-delà de douze mois	81	42
<b>Total brut des clients et comptes rattachés</b>	<b>3 238</b>	<b>2 274</b>

## 6.2 Autres créances

### Principes comptables

#### Crédit d'impôt Recherche et Innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

En l'absence de résultat imposable, lorsqu'une société dispose du statut de PME communautaire, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit d'Impôt Innovation (« CII ») sont remboursables l'année suivant celle de leurs constatations.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont enregistrés à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont présentés au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de recherche et développement », des « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » ou des « frais de marketing et ventes » en fonction de l'origine de la dépense.

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
CIR Retenue de garantie	-	6
Crédit d'impôt recherche (2)	12	106
<b>Total autres créances non courantes</b>	<b>12</b>	<b>112</b>
Créances fiscales (1)	449	542
Crédit d'impôt recherche (2)	-	0
Crédit d'impôt innovation (3)	-	17
Complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison (4)	-	170
Personnel et comptes rattachés	21	32
Fournisseurs débiteurs	27	27
Charges constatées d'avance (5)	60	64
Divers	15	4
<b>Total autres créances</b>	<b>572</b>	<b>856</b>

**(1) Les créances fiscales** sont relatives principalement à la TVA déductible et au remboursement de TVA. Elle comporte également des créances envers la Région PACA et la Région nouvelle Aquitaine pour des subventions à recevoir pour 96 K€ au 31 décembre 2025 et 151 K€ au 31 décembre 2024 enregistrée en partie en produits constatés d'avance (cf. Note 13).

#### **(2) Crédit d'impôt recherche (« CIR ») :**

- Au 31 décembre 2024, la créance de CIR comprend le CIR 2023 et le CIR 2024 pour 56 K€ et 50 K€ respectivement. Les créances de CIR et de CII 2023 ont fait l'objet d'un préfinancement auprès de la banque Delubac pour 64 K€. Au cours de l'exercice 2025, les créances de CIR et de CII de 2023 et de 2024 ont été intégralement remboursées à l'entreprise par l'administration fiscale, ce qui a entraîné l'extinction de la créance au 31 décembre 2025.

- La créance de CIR 2025 s'élève à 12 K€ au 31 décembre 2025 et a été présentée en actif financier non courant.

**(3) Crédit d'impôt innovation (« CII ») :**

- Au 31 décembre 2024 : CII au titre de l'exercice 2023 pour 9 K€ et de l'exercice 2024 pour 8 K€.

**(4) Solde du prix de cession et complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison**

Un complément de prix de 850 K€, dépendant notamment de l'obtention d'une autorisation réglementaire par le cessionnaire, a été reconnu sur le premier semestre 2024.

Un règlement de 680 K€ est intervenu fin 2024 et un second règlement de 170 K€ au cours du deuxième semestre 2025, soldant la créance initiale au 31 décembre 2025.

Le complément de prix pouvant atteindre 500 K€ (sous la forme d'un commissionnement sur les ventes réalisées par SERF avec le partenaire KICO sur une durée de 5 ans jusqu'à fin 2026) n'a pas été reconnu à la clôture 2025.

**(5) Les charges constatées d'avance** se rapportent à des charges courantes et se décomposent de la façon suivante :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Locations	8	10
Assurances	6	5
Maintenance informatique	22	24
Déplacements, Missions et Réceptions	6	
Congrès	13	
Honoraires	4	4
Divers	1	22
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>60</b>	<b>64</b>

**Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie**

**Principes comptables**

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus ainsi que les concours bancaires courants.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes bancaires	3 009	1 602
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>3 009</b>	<b>1 602</b>

## Note 8 : Capital

### Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

### 8.1 Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	A la clôture des exercices présentés	
	31/12/2025	31/12/2024
Capital (en K€)	1 438	1 250
Nombre d'actions	143 818 971	124 968 484
dont Actions ordinaires	143 818 971	124 968 484
Valeur nominale (en euros)	€ 0,01	€ 0,01

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 1 438 K€. Il est divisé en 143 818 971 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

#### Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2025, la Société a constaté :

- une augmentation de capital en novembre 2025 d'un montant total de 4 486 K€ ayant conduit à l'émission de 17 942 989 actions d'une valeur nominale de 0,01€ ;
- l'attribution définitive d'actions gratuites ayant conduit à l'émission de 907 498 actions à leur valeur nominale soit un montant de 9 K€.

Au cours de l'exercice 2024, la Société avait constaté :

- une augmentation de capital en février 2024 d'un montant total de 5 497 K€ ayant conduit à l'émission de 83 924 897 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

### 8.2 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

La Société ne dispose plus de contrat de liquidité depuis janvier 2023.

### 8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices présentés.

## Note 9 : Paiements en actions

### Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscriptions d'actions » (« BSA »), de « bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises » (« BSPCE »), d'attributions gratuites d'actions (« AGA ») et de stock-options.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services tels que des consultants.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

### Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	107,755 €	33,15%	0,31%	22
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	49,419 €	34,86%	-0,51%	12
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	25,640 €	34,42%	-0,10%	11
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	120 000	10 ans	0,650 €	25,251 €	34,67%	0,08%	9
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	2,859 €	38,86%	-0,78%	7
BSA 07/2025	CA du 16/07/2025	600 000	10 ans	0,169 €	0,168 €	54,44%	2,32%	48

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le conseil d'administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

(4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 2 février 2024).

- (5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2025, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,006 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 3 novembre 2025).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2024		31/12/2025	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 07/2015	1/3 au 01/07/2016	1/3 au 01/07/2017	1/3 au 01/07/2018	28 500	-	-	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2017	1/3 au 01/07/2018	1/3 au 01/07/2019	30 000	-	30 000	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	40 000	-	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 01/02/2019	1/3 au 01/02/2020	1/3 au 01/02/2021	20 000	-	20 000	-
BSA 09/2019	1/3 au 01/09/2020	1/3 au 01/09/2021	1/3 au 01/09/2023	300 000	-	300 000	-
BSA 07/2025	1/3 au 01/07/2026	1/3 au 01/07/2027	1/3 au 01/07/2028	-	-	-	600 000
				<b>418 500</b>	-	<b>390 000</b>	<b>600 000</b>

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au conseil d'administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2025	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	28 500	-	-	(28 500)	-	-
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	30 000	-	-	-	30 000	807
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000	-	-	-	40 000	1 025
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000	-	-	-	20 000	513
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000	-	-	-	300 000	7 695
BSA 07/2025	CA du 16/07/2025	-	600 000	-	-	600 000	603 600
<b>Total</b>		<b>418 500</b>	<b>600 000</b>	-	<b>(28 500)</b>	<b>990 000</b>	<b>613 640</b>

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

## Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	55,656 €	34,40%	-0,16%	133
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	49,419 €	34,86%	-0,51%	68
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	417 000	10 ans	0,650 €	25,251 €	34,67%	0,08%	79
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	2,859 €	38,86%	-0,78%	101
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	0,722 €	46,73%	-0,70%	64

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le conseil d'administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 2 février 2024).
- (5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2025, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,006 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 3 novembre 2025).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2024		31/12/2025	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017 1/3 au 1/04/2018 1/3 au 1/04/2019	307 000	-	307 000	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2016 1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018	158 407	-	156 854	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	256 000	-	250 000	-
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40% à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	524 000	-	509 000	-
BSPCE 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition : signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	152 500	-	152 500	-
		<b>1 397 907</b>	-	<b>1 375 354</b>	-

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)	
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2025
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	307 000	-	-	-	307 000	8 266
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	158 407	-	-	(1 553)	156 854	4 214
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	256 000	-	-	(6 000)	250 000	6 409
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	524 000	-	-	(15 000)	509 000	13 055
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	152 500	-	-	-	152 500	156 480
<b>Total</b>		<b>1 397 907</b>	-	-	<b>(22 553)</b>	<b>1 375 354</b>	<b>188 424</b>

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

## Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	99,128 €	33,15%	0,31%	19
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	25,151 €	34,67%	0,08%	4
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	2,922 €	38,86%	-0,78%	13
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	0,719 €	46,73%	-0,70%	10
Stock option 07/2024	CA du 11/07/2024	550 000	10 ans	0,110 €	0,108 €	52,73%	2,39%	31

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le conseil d'administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 2 février 2024).
- (5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2025, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,01 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 3 novembre 2025).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2024		31/12/2025	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016 1/3 au 1/09/2017 1/3 au 1/09/2018	10 000	-	-	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	20 000	-	20 000	-
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	76 000	-	60 000	-
Stock option 11/2020	100% à la signature d'un contrat d'acquisition avant le 31 décembre 2021	30 000	-	30 000	-
Stock option 07/2024	25% au 31 mars 2025 sous condition de présence ; 25% au 31 mars 2025 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2024 de \$3.3 millions ; 25% au 31 mars 2026 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2025 de \$5.5 millions ; 25% au 31 mars 2027 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2026 de \$9.1 millions.	-	550 000	137 500	137 500
		<b>136 000</b>	<b>550 000</b>	<b>247 500</b>	<b>137 500</b>

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs	
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	10 000	-	-	(10 000)	-
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000	-	-	-	20 000
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	76 000	-	-	(16 000)	60 000
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	30 000	-	-	-	30 000
Stock option 07/2024	CA du 11/07/2024	412 500	-	-	(137 500)	275 000
<b>Total</b>		<b>548 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(163 500)</b>	<b>385 000</b>

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

### Attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		
		Nombre total d'AGA attribués	Prix de l'action à la date d'émission	Valorisation totale IFRS2 initiale (en K€)
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	1 650 000	0,109 €	180

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2024	31/12/2025
		Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits	Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits
<b>Actions gratuites</b> 07/2024	33.33% au 11 juillet 2025 sous condition de présence 5.00 % au 11 juillet 2025 à l'obtention de l'homologation FDA 510(k) pour le JSS 5.00% au 11 juillet 2025 à l'obtention du marquage CE / MDR pour le JSS 12.50% au 11 juillet 2025 en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2024 supérieur à €10 millions 16.67% au 31 Décembre 2025 sous condition de présence 27.50% au 31 Mars 2026, en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2025 supérieur à €16 millions	1 443 750	453 750

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2024	Attribués	Emises	Caducs	
<b>AGA</b> 07/2024	CA du 11/07/2024	1 443 750	-	(907 498)	(82 500)	453 752
<b>Total</b>		<b>1 443 750</b>	<b>-</b>	<b>(907 498)</b>	<b>(82 500)</b>	<b>453 752</b>

### Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au cours des exercices présentés

Type (Montants en K€)	31/12/2024				31/12/2025			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSPCE 03/2016	129	129	-	129	129	129	-	129
BSPCE 07/2016 T1	67	67	-	67	67	67	-	67
BSPCE 07/2016 T2	18	18	-	18	18	18	-	18
BSPCE 01/2018	64	64	-	64	64	64	-	64
BSPCE 09/2019	18	18	-	18	18	18	-	18
BSPCE 11/2020	64	64	-	64	64	64	-	64
BSA 01/2013	2	2	-	2	2	2	-	2
BSA 01/2014	38	38	-	38	38	38	-	38
BSA 07/2015	22	22	-	22	22	22	-	22
BSA 07/2016 T1	12	12	-	12	12	12	-	12
BSA 09/2017	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 01/2018	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 09/2019	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 07/2025	-	-	-	-	48	-	13	13
Stock option 07/2015	14	14	-	14	14	14	-	14
Stock option 01/2018	4	4	-	4	4	4	-	4
Stock option 09/2019	3	3	-	3	3	3	-	3
Stock option 11/2020	10	10	-	10	10	10	-	10
Stock option 07/2024	23	-	9	9	16	9	3	12
AGA 07/2024	157	-	60	60	99	60	39	99
<b>Total</b>			<b>69</b>				<b>55</b>	

## Note 10 : Emprunts et dettes financières

### Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

<b>DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dettes financières au titre des obligations locatives	363	621
Avance remboursable et prêt à taux zéro	10	91
Préfinancement CIR	-	64
Emprunt auprès des établissements de crédit	236	959
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>609</b>	<b>1 735</b>
Dettes financières au titre des obligations locatives	316	330
Avance remboursable et prêt à taux zéro	81	277
Concours bancaires courants	-	1
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	1 768	950
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 150	2 878
<b>Dettes financières courantes (y compris dérivé passif)</b>	<b>5 315</b>	<b>4 436</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>5 924</b>	<b>6 171</b>

### Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

<b>RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT</b> (Montants en K€)	<b>Valeur de remboursement</b> <b>31/12/2025</b>	<b>Coût amorti</b>	<b>Juste Valeur</b>	<b>Bifurcation du dérivé</b>	<b>Valeur au bilan</b>	
					<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dettes financières au titre des obligations locatives	679	-	-	-	679	951
Avance remboursable et prêt à taux zéro	92	(1)	-	-	91	368
Concours bancaires courants	-	-	-	-	-	1
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	1 768	-	-	-	1 768	950
Préfinancement CIR	-	-	-	-	-	64
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 386	-	-	-	3 386	3 837
<b>Total dettes financières</b>	<b>5 925</b>	<b>(1)</b>	-	-	<b>5 924</b>	<b>6 171</b>

## Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTE FINANCIERE PAR ECHEANCE, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	31/12/2025			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières au titre des obligations locatives	679	316	363	-
Avance remboursable et prêt à taux zéro	90	81	10	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	1 768	1 768	-	-
Préfinancement CIR	-	-	-	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 386	3 150	236	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>5 924</b>	<b>5 315</b>	<b>609</b>	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>5 315</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>609</i>			

## 10.1 Dettes financières au titre des obligations locatives

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES AU TITRE DES OBLIGATIONS LOCATIVES	Montant en K€	Part courante	Part non courante	
			de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>627</b>	335	292	-
(+) Souscription	699	-	-	-
(-) Remboursement	(352)	-	-	-
(-) Sortie anticipée de contrat	(22)	-	-	-
Effet du change	6	-	-	-
Autres variations	(7)	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>951</b>	330	621	-
(+) Souscription	105	-	-	-
(-) Remboursement	(367)	-	-	-
(-) Sortie anticipée de contrat	(4)	-	-	-
Effet du change	(7)	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>679</b>	<b>316</b>	<b>363</b>	-

Au 31 décembre 2024, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre de la prolongation du contrat de location de ses locaux à Martillac pour une période triennale complémentaire jusqu'à fin septembre 2028, pour un montant de 607 K€.

Au 31 décembre 2025, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre de la signature de trois nouveaux contrats de location de matériel de transport, pour un montant de 84 K€, ainsi qu'au titre de la prolongation de six anciens contrats de location de matériel de transport, pour 32 K€.

La société a également reconnu un droit d'utilisation au titre de la prolongation automatique du contrat de location de son laveur-désinfecteur, pour un montant de 7 K€.

## Ventilation des obligations locatives par échéances, en valeur de remboursement

ECHEANCE DES OBLIGATIONS LOCATIVES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Droit d'utilisation
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>679</b>
Part à moins d'un an	316
Part d'un an à 5 ans	363
Part à plus de 5 ans	-



## 10.2 Avances remboursables et prêts à taux zéro

### Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions, d'avances conditionnées ou de prêts à taux zéro.

Elles ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20. S'agissant d'aides financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, elles sont évaluées selon la norme IFRS 9 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi de ces aides est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global ;
- Le coût financier des avances remboursables / prêt à taux zéro calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré au compte de résultat en subvention.

<b>EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO</b> (Montants en K€)	<b>Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz</b>	<b>Bpifrance- Assurance prospection</b>	<b>Prêt Région Nouvelle Aquitaine</b>	<b>Avance BPI Orthopaedic</b>	<b>Dépôts et cautions reçus</b>	<b>COFACE SG 2016/2024</b>	<b>BPI -Assurance prospection Inde/USA</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>237</b>	<b>98</b>	<b>395</b>	<b>125</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>160</b>	<b>1 032</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(120)	(59)	(324)	(14)	-	-	(24)	(541)
Subventions	-	-	-	-	-	-	-	-
Abandon de dette	-	-	-	-	(7)	(10)	(114)	(131)
Charges financières	2	1	-	1	-	-	3	7
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>119</b>	<b>40</b>	<b>72</b>	<b>113</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>368</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(120)	(17)	(72)	(47)	-	-	(24)	(280)
Subventions	-	-	-	-	-	-	-	-
Abandon de dette	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières	1	1	-	2	-	-	-	3
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>67</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>91</b>



**Ventilation des avances remboursables et prêts à taux zéro par échéances, en valeur de remboursement**

<b>ECHEANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)</b>	<b>Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz</b>	<b>Bpifrance - Assurance prospection</b>	<b>Prêt Région Nouvelle Aquitaine</b>	<b>Avance BPI Orthopaedic</b>	<b>Dépôts et cautions reçus</b>	<b>COFACE SG 2016/2024</b>	<b>BPI -Assurance prospection Inde/USA</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>	-	<b>24</b>	-	<b>67</b>	-	-	-	<b>91</b>
Part à moins d'un an	-	14	-	67	-	-	-	81
Part d'un an à 5 ans	-	10	-	-	-	-	-	10
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-

## **Prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance – Implant à tresse Jazz**

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques initiales suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 000 € par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Dans le référentiel IFRS, le fait que le prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,20%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la banque Bpifrance un décalage de paiement des échéances, ce qui a eu pour conséquence le paiement de deux trimestres seulement au cours de l'exercice 2020, qui sont reportés en 2024. Le dernier remboursement devait ainsi intervenir le 31 octobre 2024.

En février 2024, la Société a signé un accord avec Bpifrance permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

### **Assurance prospection Bpifrance & Coface**

Dans le référentiel IFRS, le fait que ces avances soient plus favorables que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de ces avances au coût historique et celui de ces avances actualisées à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,18%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Au cours de l'exercice 2023, Bpifrance a accordé un abandon de 95 K€ sur le montant de l'avance remboursable compte tenu du développement commercial au Royaume-Uni. S'agissant d'une assurance prospection, ce montant a été enregistré en moins des primes d'assurances en frais de marketing et vente.

Au cours de l'exercice 2024, Bpifrance et la Coface ont accordé deux abandons de 10 K€ et 114 K€ sur le montant des avances remboursables compte tenu des développements commerciaux sur les zones respectives Asie pour la première et Inde / USA pour la seconde. S'agissant d'assurances prospections, ces montants ont été enregistrés en moins des primes d'assurances en frais de marketing et vente.

### **Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques initiales suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : *In fine* dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permettait d'échelonner le paiement de l'aide du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024. En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec la Région Nouvelle Aquitaine permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

### 10.3 Emprunts obligataires

#### Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conclut à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

<b>EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b> (Montants en K€)	<b>Obligations remboursables en action ORA<sub>2021</sub></b>	<b>Obligations 2024</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	-	<b>1 167</b>	<b>1 167</b>
(+) Encaissement	-	-	-
(-) Dérivé passif	-	-	-
(+/-) Variation de la juste valeur	-	-	-
(+/-) Impact du coût amorti	-	133	133
(+/-) Remboursement en actions	-	(1 300)	(1 300)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	-	-	-
(+) Encaissement	-	-	-
(-) Dérivé passif	-	-	-
(+/-) Variation de la juste valeur	-	-	-
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-
(+/-) Remboursement en actions	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2025</b>	-	-	-

<b>ECHEANCES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b> (Montants en K€)	<b>Obligations remboursables en action ORA<sub>2021</sub></b>	<b>Obligations 2024</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>	-	-	-
Part à moins d'un an	-	-	-
Part d'un an à 5 ans	-	-	-
Part à plus de 5 ans	-	-	-

### 10.3.1 Emission d'un emprunt obligataire au profit d'investisseurs

Le conseil d'administration a mis en place le 10 octobre 2023 un emprunt obligataire simple d'un montant de 1,3 M€ de nominal souscrites en numéraire pour 1,0 M€ par l'émission de 260 obligations de valeur nominale de 5 000 € souscrites à 77% de la valeur nominale de l'obligation, faisant l'objet de deux tranches représentant chacune un montant nominal de 0,65 M€ par l'émission de 130 obligations chacune.

Le tirage de la première tranche, avec l'émission de 130 obligations d'un montant net total de 0,50 M€, a été réalisé à la date de signature.

Le tirage de la seconde tranche, d'un montant net total de 0,50 M€, est intervenu début décembre 2023.

Ces obligations sèches, non dilutives, dont la maturité est fixée au 30 avril 2024, ne portent pas d'intérêts et devront être remboursées au plus tard dans les cinq jours ouvrés suivant le plus tôt entre (i) le 30 avril 2024 et (ii) l'issue de la réalisation de la prochaine augmentation de capital.

Dans le cas où (i) la Société ne procéderait pas au remboursement des obligations dues ou (ii) la Société ne procéderait pas au lancement de l'augmentation de capital envisagée avant le 12 février 2024, la Société s'est engagée à attribuer gratuitement des bons de souscriptions d'actions aux porteurs d'obligations sèches permettant un éventuel remboursement en actions des obligations à la main de ces derniers.

La probabilité de survenance de ce cas de défaut a été considérée comme nulle.

La prime d'émission de 0,3 M€ a été étalée sur la durée de vie de l'emprunt via la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Au 31 décembre 2023, l'emprunt obligataire s'élevait à 1 167 K€.

A la suite de l'augmentation de capital réalisée le 6 février 2024, la Société a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour 1,3 M€.

#### 10.4 Emprunts auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunts Implanet (cf. 10.4.1)	Emprunt OSD (cf. 10.4.2.)	Intérêts courus	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 521</b>	<b>1 024</b>	<b>8</b>	<b>2 553</b>
(+) Encaissement	1 987	-	-	1 987
(-) Remboursement	(347)	(368)	-	(715)
(+/-) Impact du coût amorti	(3)	3	-	-
(+/-) Change	12	-	-	12
(+/-) Autres variations	-	-	(1)	(1)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>3 171</b>	<b>659</b>	<b>7</b>	<b>3 837</b>
(+) Encaissement	2 412	-	-	2 412
(-) Remboursement	(2 371)	(349)	-	(2 720)
(+/-) Impact du coût amorti	(6)	(2)	-	(7)
(+/-) Change	(131)	-	-	(131)
(+/-) Autres variations	-	-	(5)	(5)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>3 075</b>	<b>308</b>	<b>2</b>	<b>3 386</b>

EMPRUNTS PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunts Implanet (cf. 10.4.1)	Emprunt OSD (cf. 10.4.2.)	Intérêts courus	Total
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>3 075</b>	<b>308</b>	<b>2</b>	<b>3 386</b>
Part à moins d'un an	2 876	272	2	3 150
Part d'un an à 5 ans	200	37	-	236
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-

### 10.4.1 Emprunts Implanet

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020 – 1	Emprunt PGE 11/2020 – 2	SPD Loan (1)	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>350</b>	<b>120</b>	<b>294</b>	<b>325</b>	<b>122</b>	<b>309</b>	-	<b>1 521</b>
(+) Augmentation	-	-	-	-	-	-	1 987	1 987
(-) Remboursement	(75)	(23)	(81)	(75)	(24)	(69)	-	(347)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	(2)	0	(1)	(0)	-	(3)
(+/-) Change	-	-	-	-	-	-	12	12
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>275</b>	<b>98</b>	<b>211</b>	<b>250</b>	<b>97</b>	<b>239</b>	<b>2 000</b>	<b>3 171</b>
(+) Augmentation	-	-	-	-	-	-	2 412	2 412
(-) Remboursement	(125)	(38)	(101)	(125)	(41)	(87)	(1 856)	(2 371)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	(2)	-	(2)	(2)	-	(6)
(+/-) Change	-	-	-	-	-	-	(131)	(131)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>150</b>	<b>60</b>	<b>109</b>	<b>125</b>	<b>55</b>	<b>151</b>	<b>2 425</b>	<b>3 075</b>

(1) La Société a mis en place en décembre 2024 un prêt de fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'un montant total de 15,2 millions RMB (environ 2 millions d'euros) d'une durée de 12 mois au taux de 3,1%. Ce prêt a été intégralement remboursé au 31 décembre 2025.

La Société a mis en place en avril 2025 et en décembre 2025 deux prêts en fonds de roulement à court terme auprès de Shanghai Pudong Development Bank (« SPD Bank ») d'un montant total de 4,75 millions RMB et de 15,2 millions RMB respectivement, soit environ 2,41 M€, d'une durée de 12 mois chacun, remboursable in fine, sans constitution de garantie et destiné aux paiements des fournisseurs et autres dépenses opérationnelles dont le remboursement est garanti par Sanyou Medical.

### Ventilation des emprunts auprès des établissements de crédit par échéances, en valeur de remboursement

EMPRUNTS PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020 - 1	Emprunt PGE 11/2020 - 2	SPD Loan	Total
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>150</b>	<b>60</b>	<b>109</b>	<b>125</b>	<b>55</b>	<b>151</b>	<b>2 425</b>	<b>3 075</b>
Part à moins d'un an	100	30	101	100	32	88	2 425	2 875
Part d'un an à 5 ans	50	30	8	25	23	63	-	200
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020 - 1	Emprunt PGE 11/2020 - 2	SPD Loan
Etablissement bancaire	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois	SPD
Objet	(2)	(3)	(4)	(4)	(4)	(4)	(1)
Montant nominal (en K€)	400	150	400	400	130	350	19,95 millions RMB (ou environ 2 412 K€)
Durée	7 ans	7 ans	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 04/2022	Différé de 2 fois 12 mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 09/2022	Différé de 2 fois 12 mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 03/2023	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 01/2023	In fine 12 mois
Fin des remboursements	06/2027	12/2027	01/2027	03/2027	09/2027	09/2027	12/2026 pour 15,2 millions de RMB 04/2026 pour 4,75 millions de RMB
Taux d'intérêt	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	2,25% par an	2,25% par an	1,25% par an	3,1% par an

(1) Financement du cycle d'exploitation

(2) Financement pour le développement d'un implant

(3) Financement d'une innovation

(4) Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19

Au regard de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19, la société a obtenu des reports d'échéances pour les emprunts 07/2019-1 et 07/2019-2 :

- Emprunt 07/2019-1 : report des six prochaines échéances à compter du 15/03/2020 ;
- Emprunt 07/2019-2 : report des six prochaines échéances à compter du 17/03/2020

En février 2024, un accord signé avec les banques a permis à la société de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

### 10.4.2 Emprunt OSD

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019	Total I
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>49</b>	<b>97</b>	<b>65</b>	<b>89</b>	<b>349</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(20)	(30)	(35)	(21)	(30)	(35)	(173)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2024</b>			<b>13</b>	<b>75</b>	<b>34</b>	<b>54</b>	<b>176</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	-	-	(13)	(29)	(34)	(40)	(116)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2025</b>			<b>-</b>	<b>47</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>60</b>

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2	Total II	Total III (I+II)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>227</b>	<b>220</b>	<b>227</b>	<b>675</b>	<b>1 024</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(66)	(63)	(67)	(195)	(368)
(+/-) Impact du coût amorti	3	(2)	1	3	3
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>165</b>	<b>156</b>	<b>161</b>	<b>482</b>	<b>659</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(80)	(75)	(78)	(233)	(349)
(+/-) Impact du coût amorti	-	(2)	-	(2)	(2)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>85</b>	<b>80</b>	<b>83</b>	<b>248</b>	<b>308</b>



ECHEANCE DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019	Total I
<b>Au 31 décembre 2025</b>	-	-	-	47	-	14	60
Part à moins d'un an	-	-	-	29	-	14	43
Part d'un an à 5 ans	-	-	-	17	-	-	17
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-

ECHEANCE DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2	Total II	Total III (I+II)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	85	80	83	248	308
Part à moins d'un an	78	74	77	229	272
Part d'un an à 5 ans	7	6	6	19	37
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019
Etablissement bancaire	BPI France	SMC	BPMED	SG	SMC	BPMED
Montant nominal (en K€)	400	250	200	200	200	200
Durée	7 ans	5 ans	6 ans	6 ans	5 ans	6 ans
Fin des remboursements	Soldé	Soldé	Soldé	07/2027	Soldé	04/2026
Taux d'intérêt	3,23% par an	1,81% par an	1,05% par an	1,53% par an	1,15% par an	1,05% par an

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2
Etablissement bancaire	BPMED	SG	SMC
Montant nominal (en K€)	299	300	300
Durée	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 05/2023		
Taux d'intérêt	1,76% par an	0,58% par an	1,25% par an

En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec l'ensemble des banques permettant de rééchelonner le montant restant dû. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacun des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

## 10.5 Préfinancement du crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice 2023, la créance liée au CIR 2022 a fait l'objet d'un préfinancement par la banque DELUBAC (cession de créances) pour un montant après retenue de garantie de 116 K€. En conséquence, la Société a comptabilisé les éléments suivants :

- Une dette au coût amorti (130 K€), pour le montant reçu par la banque DELUBAC au titre du préfinancement ;
- Un actif au titre de la retenue de garantie (12 K€) ; et
- Un actif courant, pour le montant de la créance due par l'Etat français.

La créance a été remboursée sur le mois de décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2024, la créance liée au CIR 2023 a fait l'objet d'un préfinancement par la banque DELUBAC (cession de créances) pour un montant après retenue de garantie de 58 K€. En conséquence, la Société a comptabilisé les éléments suivants :

- Une dette au coût amorti (64 K€), pour le montant reçu par la banque DELUBAC au titre du préfinancement ;
- Un actif au titre de la retenue de garantie (6 K€) ; et
- Un actif non courant, pour le montant de la créance due par l'Etat français.

Au cours de l'exercice 2025, la créance liée au CIR 2023 a été remboursée par l'Etat français sur le mois de juillet.

Il n'existe plus de dettes relatives au préfinancement de créances de CIR au 31 décembre 2025.

## Note 11 : Engagements envers le personnel

### Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir la convention collective de la Métallurgie pour Implanet, et concerne uniquement les salariés relevant du droit français.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2025		31/12/2024	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives applicables aux dates de clôture présentées	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,50%		3,10%	
Table de mortalité	INSEE 2024		INSEE 2024	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47%	39%	47%	39%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	Indemnités de départ en retraite
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>170</b>
Entrée de périmètre	-
Coûts des services passés	20
Coûts financiers	6
Ecart actuariels	21
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>217</b>
Entrée de périmètre	-
Coûts des services passés	19
Coûts financiers	7
Ecart actuariels	(19)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>224</b>

## Note 12 : Provisions

### Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

### Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

### Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2025				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	
Provisions pour litiges	69	-	(69)	-	-
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>69</b>	<b>-</b>	<b>(69)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2024				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	
Provisions pour litiges	127	69	(127)	-	69
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>127</b>	<b>69</b>	<b>(127)</b>	<b>-</b>	<b>69</b>

Au 31 décembre 2023, la Société Implanet a provisionné des coûts au titre de la réorganisation aux Etats Unis. La provision a été intégralement reprise sur 2024.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, la société Implanet a constitué une provision au titre d'une réorganisation du Groupe pour 69 K€. Cette provision a été intégralement reprise sur 2025.

### Note 13 : Passifs courants

#### Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

#### 13.1 Dettes fournisseurs

DETTES FOURNISSEURS (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs avec le Groupe Sanyou Medical	8 206	3 807
Autres dettes fournisseurs	2 565	2 516
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>10 771</b>	<b>6 323</b>

La Société bénéficie de facilités de paiements étendues avec le groupe Sanyou Medical (Shanghai Sanyou Medical et SMTP), lui permettant de financer en partie son besoin en fonds de roulement.

#### 13.2 Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Personnel et comptes rattachés	312	331
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	451	555
Autres impôts, taxes et versements assimilés	132	245
<b>Total dettes fiscales et sociales courantes</b>	<b>896</b>	<b>1 130</b>

Au cours du premier semestre 2023, la Société a négocié un étalement de ses charges sociales pour un montant de 480 K€ entre le 15 juin 2023 et le 15 novembre 2024. Au cours du second semestre 2025, un nouvel étalement de ses charges sociales pour un montant de 249 K€ a été obtenu sur la période d'octobre 2025 à mai 2026.

## 13.2 Autres créditeurs et dettes diverses

AUTRES CRÉDITEURS ET DETTES DIVERSES COURANTS (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Clients - avoirs à établir	33	18
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	-
Produits constatés d'avance (1)	110	102
Divers (2)	85	132
<b>Total autres créditeurs et dettes diverses courants</b>	<b>228</b>	<b>252</b>

### (1) Produits constatés d'avance

La Société a bénéficié de subventions, dont :

- une subvention de la Région PACA de 190 K€ pour accompagner l'entreprise dans son développement (croissance et recrutement) pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 948 K€ ;
- une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine de 90 K€ dans le cadre d'un projet innovant collaboratif pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 452 K€.

Un produit constaté d'avance de 96 K€ a donc été reconnu à ce titre à la clôture. Ces subventions sont reconnues au rythme des dépenses réalisées par rapport au budget subventionnable.

### (2) Divers

Ce poste est constitué notamment des acomptes reçus dans le cadre du maintien d'activité pour le compte de la société SERF pour 21 K€ au 31 décembre 2025 et 41 K€ au 31 décembre 2024 (cf. note 24.2).

## Note 14 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

### Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des exercices présentés :

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2025		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	89	89	-	-	89
Autres créances non courantes	12	12	-	-	12
Clients et comptes rattachés	3 152	3 152	-	-	3 152
Autres créances courantes	572	572	-	-	572
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 009	3 009	3 009	-	-
<b>Total actifs</b>	<b>6 834</b>	<b>6 834</b>	<b>3 009</b>	-	<b>3 824</b>
Dettes financières non courantes	609	609	-	-	609
Dettes financières courantes	5 315	5 315	-	-	5 315
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 771	10 771	-	-	10 771
Dettes fiscales et sociales	896	896	-	-	896
Autre créditeurs et dettes diverses	228	228	-	-	228
<b>Total passifs</b>	<b>17 819</b>	<b>17 819</b>	-	-	<b>17 819</b>

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2024		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	86	86	-	-	86
Autres créances non courantes	112	112	-	-	112
Clients et comptes rattachés	2 216	2 216	-	-	2 216
Autres créances courantes	856	856	-	-	856
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 602	1 602	1 602	-	-
<b>Total actifs</b>	<b>4 872</b>	<b>4 872</b>	<b>1 602</b>	-	<b>3 271</b>
Dettes financières non courantes	1 735	1 735	-	-	1 735
Dettes financières courantes	4 436	4 436	-	-	4 436
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 323	6 323	-	-	6 323
Dettes fiscales et sociales	1 130	1 130	-	-	1 130
Autre créditeurs et dettes diverses	252	252	-	-	252
<b>Total passifs</b>	<b>13 876</b>	<b>13 876</b>	-	-	<b>13 876</b>

IMPACTS COMPTE DE RESULTAT (Montants en euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
<b>Actifs</b>	-	-	-	-
<b>Passifs</b>				
Dettes obligations locatives	(19)	-	(14)	-
Passifs évalués au coût amorti	(110)	-	(215)	-

## Note 15 : Chiffre d'affaires

### Principes comptables

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

Par conséquent, l'application d'IFRS 15 n'a pas entraîné de changement pour la majorité des transactions avec les clients et le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique (« at a point in time ») :

- **Ventes France à des distributeurs :**
  - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
  - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation
  
- **Ventes France, US, Allemagne et UK, directes ou via des agents commerciaux :**
  - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
  - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation
  - Dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.
  
- **Ventes Export et US à des distributeurs :**
  - Le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS).

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par typologie de produits est le suivant :

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
France	4 439	4 120
Etats-Unis	3 837	2 571
Reste du monde	4 198	2 716
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>12 474</b>	<b>9 406</b>

<b>CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Rachis	8 568	7 034
Equipements médicaux	3 913	2 351
Genou et Arthroscopie	(8)	20
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>12 474</b>	<b>9 406</b>

A la suite de la cession de l'activité Madison au cours de l'exercice 2021, la Société maintient cette activité pour le compte de la société SERF depuis le 29 octobre 2021. La commission permettant la continuité des obligations réglementaires pendant la période transitoire reste en chiffre d'affaires dans la typologie de produits « Genou et Arthroscopie ».

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 6,5% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2024, un distributeur export représentait 11% du chiffre d'affaires consolidé.

## Note 16 : Charges opérationnelles

### Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

### 16.1 Coût des ventes

<b>COUT DES VENTES</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Achats de matières premières et marchandises	(5 202)	(4 187)
Amortissements des ancillaires	(377)	(228)
<b>Coût des ventes</b>	<b>(5 579)</b>	<b>(4 416)</b>

## 16.2 Frais de marketing et ventes

<b>VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Matières et fournitures	(89)	(65)
Assurances	(157)	123
Rémunérations Intermédiaires Honoraires	(137)	(128)
Publicité	(170)	(211)
Transport	(14)	(18)
Déplacements, Missions et Réceptions	(534)	(508)
Impôts et taxes	(6)	-
Charges de personnel	(2 381)	(2 515)
Amortissement de la relation clientèle OSD	(144)	(144)
Amortissement des immobilisations	(14)	(17)
Paiements fondés sur des actions	(31)	(32)
Royalties	(173)	(132)
Commissions sur ventes	(2 021)	(1 244)
Dotation / reprise dépréciation clients	(30)	(6)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(33)	(35)
Divers	(132)	(77)
<b>Frais ventes, distribution et marketing</b>	<b>(6 064)</b>	<b>(5 007)</b>
Crédit d'impôt innovation	-	8
<b>Subventions</b>	<b>-</b>	<b>8</b>
<b>Frais ventes, distribution et marketing, nets</b>	<b>(6 064)</b>	<b>(4 999)</b>

La société a bénéficié d'un abandon de 124 K€ sur le premier semestre 2024 au titre de l'assurance prospection Inde/USA de BPI et l'avance remboursable Coface.

## 16.3 Frais de recherche et développement

<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Locations	(16)	(11)
Etudes et recherches	-	(10)
Honoraires et autres charges de propriété intellectuelle	(31)	(46)
Déplacements, Missions et Réceptions	(9)	(6)
Impôts et taxes	(2)	-
Charges de personnel	(409)	(449)
Capitalisation des coûts de développement	138	61
Amortissement des immobilisations	(438)	(491)
Paiements fondés sur des actions	(7)	(11)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(15)	(10)
Divers	(7)	7
<b>Frais de recherche et développement</b>	<b>(796)</b>	<b>(968)</b>
Crédit d'impôt recherche	12	33
Subventions	6	29
<b>Subventions</b>	<b>17</b>	<b>62</b>
<b>Frais de recherche et développement, nets</b>	<b>(779)</b>	<b>(906)</b>

Les dépenses de recherche et développement sont relatives à de nouvelles innovations notamment sur un système de gamme unique de fixation postérieure hybride et à la finalisation de l'enregistrement des produits existants dans le cadre du règlement européen sur les dispositifs médicaux MDR (Medical Device Regulation).

## 16.4 Coût des affaires réglementaires et assurance qualité

REGLEMENTAIRES ET QUALITE (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Matières et fournitures non stockées	(46)	(101)
Locations	(6)	(2)
Etudes et recherches	(191)	(197)
Rémunérations Interm. Honoraires	(72)	(114)
Transport	(5)	-
Déplacement, Missions et Réceptions	(11)	(10)
Charges de personnel	(744)	(650)
Capitalisation des frais de R&D	248	280
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(8)	(27)
Amortissement des immobilisations	(1)	(1)
Païements fondés sur des actions	-	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(12)	(16)
Divers	(29)	(71)
<b>Frais réglementaires et qualité</b>	<b>(879)</b>	<b>(908)</b>
Crédit d'impôt recherche	-	17
<b>Subventions</b>	<b>-</b>	<b>17</b>
<b>Frais réglementaires et qualité, nets</b>	<b>(879)</b>	<b>(891)</b>

## 16.5 Coût des opérations

COÛT DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Matières et fournitures non stockées	(13)	(4)
Locations	2	(14)
Matériel, équipements et travaux	(315)	(192)
Rémunérations intermédiaires et honoraires	(159)	(71)
Transport	(13)	(22)
Déplacements, Missions et Réceptions	(1)	(2)
Charges de personnel	(424)	(416)
Amortissement des immobilisations	(8)	-
Dotation / reprise dépréciation stocks	(145)	(60)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(132)	(133)
Divers	(10)	9
<b>Coûts des opérations</b>	<b>(1 219)</b>	<b>(905)</b>

Le coût des « opérations » comprend :

- La gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- Le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- L'administration des ventes.

**16.6 Frais généraux et administratifs**

<b>FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Matières et fournitures non stockées	(47)	(50)
Locations	(30)	(62)
Matériel, équipements et travaux	(119)	(115)
Assurances	(219)	(185)
Rémunérations Interm. Honoraires	(370)	(391)
Publicité	(9)	(0)
Transport	-	(1)
Déplacements, Missions et Réceptions	(47)	(57)
Frais postaux et télécommunications	(36)	(40)
Services bancaires	(115)	(72)
Impôts et taxes	(39)	(32)
Charges de personnel	(904)	(938)
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	40
Amortissement des immobilisations	(10)	(7)
Paiements fondés sur des actions	(17)	(26)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(155)	(152)
Divers	(54)	(26)
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>(2 170)</b>	<b>(2 115)</b>

**Note 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants****Principes comptables**

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

Au cours de l'exercice 2025, la société a encouru 21 K€ de frais non courants relatifs à des frais de restructurations.

Au cours de l'exercice 2024, la société a encouru 142 K€ liés à des frais de restructurations, aux honoraires d'accompagnement dans l'analyse et la réorganisation de l'endettement et à des pénalités pour retards de paiements envers des organismes sociaux et mutuelles.

## Note 18 : Produits et charges financiers, nets

### Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : coût amorti des dettes, variation de la juste valeur des dérivés, intérêts sur les contrats de location de financement et désactualisation des avances et prêts à l'innovation ;
- Des produits liés aux intérêts perçus sur les placements financiers.

Les éventuels gains ou pertes de change sont également comptabilisés dans le résultat financier. Les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont pas comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat opérationnel.

<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Coût amorti des emprunts	(130)	(229)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs et des obligations remboursables en actions	-	-
Autres charges financières	(46)	(41)
Produits financiers	-	0
Gains et pertes de change	37	26
<b>Total produits et charges financiers</b>	<b>(139)</b>	<b>(244)</b>

## Note 19 : Impôts sur les bénéfices

### Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2025 est estimé à 106 392 K€, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 93 787 K€, dont 2 531 K€ pour la société OSD.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 14 720 K\$ (12 578 K€) dont :
  - 7 437 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018, 476 K\$ constitués en 2019, 690 K\$ constitués en 2020, 240 K\$ constitués en 2021, 1 125 K\$ constitués en 2022, 985 K\$ constitués en 2023, 1 622 K\$ en 2024 et 1 118 K\$ en 2025 ;
  - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
  - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
  - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
  - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
  - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.
- Des déficits fiscaux de la filiale allemande indéfiniment reportables pour 27 K€.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA et OSD est le taux en vigueur en France, soit 25% ;
- Implanet America Inc. est de 28,9% ;
- Implanet GmbH est de 15%.

### Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOT (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	(4 382)	(4 366)
Impôt consolidé	(5)	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(4 377)</b>	<b>(4 366)</b>
Taux courant d'imposition en France	25,0%	25,0%
<b>Impôt théorique au taux courant en France</b>	<b>1 094</b>	<b>1 092</b>
Différences permanentes	(205)	51
Paiement en actions	(14)	(17)
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	(973)	(1 185)
Différences de taux d'imposition	93	60
<b>Charge/produit d'impôt du groupe</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<b>0,1%</b>	<b>0,0%</b>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

## Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Décalages temporaires	300	267
Déficits reportables	25 743	26 430
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif</b>	<b>26 044</b>	<b>26 697</b>
Décalages temporaires	838	808
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif</b>	<b>838</b>	<b>808</b>
<b>Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés</b>	<b>25 206</b>	<b>25 889</b>
Impôts différés non reconnus	(25 206)	(25 889)

## Note 20 : Résultat par action

### Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (Attributions d'actions gratuites, BSA, BSPCE, stock-option, OCA, ORA...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION	31/12/2025	31/12/2024
Résultat de la période (en K€)	(4 382)	(4 366)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	128 012 479	116 690 960
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(4 382)	(4 366)
<b>Résultat de base par action (€ / action)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,04)</b>
<b>Résultat dilué par action (€ / action)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,04)</b>

## Note 21 : Information sectorielle

### Principes comptables

La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'implants orthopédiques et d'équipements médicaux.

Les frais de recherche et développement et la plupart des coûts administratifs sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du Groupe.

## Note 22 : Effectifs

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la structure ainsi que l'évolution des effectifs au sein du Groupe au cours des périodes présentées :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
Cadres	31,2	32,5
Employés	13,2	11,3
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>44,5</b>	<b>43,8</b>

Par ailleurs, la répartition des effectifs par zone géographique au cours des périodes présentées est la suivante :

EFFECTIFS MOYENS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
France	37,5	36,2
Etats-Unis	7	7,6
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>44,5</b>	<b>43,8</b>

## Note 23 : Parties liées

### 23.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales. Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marchés.

Dans le cadre de l'accord de distribution exclusif signé pour l'Europe avec SMTP, filiale de Sanyou Medical, la Société effectue auprès de sociétés du groupe Sanyou Medical des achats de matériels médicaux.

PARTIES LIEES (Montants en milliers d'euros)	Ventes avec une partie liée	Achats auprès de parties liées	Montant dû par les parties liées	Montant dû aux parties liées
Entité ayant le contrôle du Groupe				
Sanyou Medical	522	2 320	-	4 290
Filiales de la société ayant le contrôle du Groupe				
SMTP	-	2 429	-	3 916

La Société bénéficie de facilités de paiements étendues avec le groupe Sanyou Medical, lui permettant de financer en partie son besoin en fonds de roulement.

Sanyou Medical s'est également portée garante du remboursement des prêts des fonds de roulement à court terme souscrits en avril 2025 et décembre 2025 auprès de SPD Bank Cf. note 10.4.1.

### 23.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations des mandataires sociaux s'analysent de la façon suivante :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations fixes dues	382	373
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	38	36
Paielements fondés sur des actions	17	26
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>437</b>	<b>435</b>

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

## Note 24 : Engagements hors bilan

### 24.1 Obligation au titre des contrats d'emprunts

#### 24.1.1 Covenant au titre du contrat assurance prospection Bpifrance

Le contrat assurance prospection signé avec Bpifrance prévoit que le contrat pourra être résolu si les capitaux propres de la Société Implanet SA, incluant les comptes courants d'associés bloqués, ne sont pas maintenus à hauteur de 4 M€ pendant toute la durée du contrat. La dette sur ce contrat s'élève à 24 K€ au 31 décembre 2025.

### 24.2 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Les contrats ou cahiers des charges fixent en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

Aucun engagement réciproque ne lie la Société et ses sous-traitants en termes de quantité ou de capacité de production.

Dans le cadre de la cession de la branche d'activité Madison, la Société a signé un contrat de licence exclusive de Fabrication pour une durée comprise entre la date de signature de la cession et l'obtention du marquage CE par la société SERF (« Période Transitoire ») et agit en tant qu'agent. A ce titre, la société perçoit une commission permettant la continuité des obligations réglementaires pendant la Période Transitoire qui est enregistrée en chiffre d'affaires dans la typologie de produits « Genou et Arthroscopie ».

### 24.3 Autres engagements financiers

#### Crédits et remises documentaires

La Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des exercices présentés.

#### Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 000 € auprès de la Société Générale pour le compte d'Implanet au profit de la société TOTAL.
- Les prêts garantis par l'Etat font l'objet d'une garantie à hauteur de 90 %.

#### Engagement reçu dans le cadre de la mise en place du prêt de fonds de roulement

Dans le cadre de la mise en place des prêts de fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'une durée de 12 mois en avril 2025 pour un montant de 4,75 millions de RMB et en décembre 2025 pour un montant total de 15,2 millions RMB soit un total d'environ 2,41 M€, la société Sanyou Medical s'est portée garante du remboursement.

### Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

---

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

#### Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 6,5% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2024, un distributeur export représentait 11% du chiffre d'affaires consolidé.

### **Risque de change**

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Au cours des exercices clos au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025, la Société a eu recours à des emprunts libellés en Yuan Renminbi Chinois (CNY ou RMB) auprès de Shanghai Pudong Development Bank (« SPD Bank »). Cf. note 10.4.1.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité et ses financements contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

### **Risque sur actions**

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

### **Risque de liquidité**

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement ou de préfinancement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré jusqu'à ce jour des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles de -0,6 M€ -2,2 M€ respectivement au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.



Les domaines objets d’incertitudes significatives incluent, sans toutefois s’y limiter :

- L’évolution de l’environnement réglementaire et les délais d’obtention du MDR ;
- L’approbation d’autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l’attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L’impact de perturbations continues et prolongées causées par les incertitudes géopolitiques (cf. note 1.4) qui pourraient impacter négativement la compétitivité et les résultats du Groupe dans certaines régions du monde.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d’investisseurs, la réalisation d’augmentations de capital, la mise en place d’emprunt obligataires, l’obtention de financements publics.

### Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2025	Exercice 2024
	Ernst & Young Audit	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	79	73
Services autres que la certification des comptes (SACC)	12	-
<b>Sous total</b>	<b>91</b>	<b>73</b>
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>91</b>	<b>73</b>

## 5 COMPTES SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES

**BILAN – ACTIF**

IMPLANET	Notes	31/12/2025			31/12/2024
		Valeurs Brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
<b>Bilan - Actif en K€</b>					
Capital souscrit non appelé					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3.1	399	392	6	
Immobilisations incorporelles en cours	3.1	33		33	33
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3.1	2 961	1 900	1 061	406
Autres immobilisations corporelles	3.1	386	378	8	11
Immobilisations corporelles en cours	3.1				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations	3.2	16 410	11 012	5 399	5 399
Autres immobilisations financières	3.2	68		68	68
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>20 257</b>	<b>13 682</b>	<b>6 575</b>	<b>5 917</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements	4	58		58	103
Produits finis	4				2
Marchandises	4	4 789	299	4 490	3 166
Avances, acomptes versés/commandes		16		16	15
<b>CREANCES</b>					
Créances clients & comptes rattachés	5	305	39	266	402
Autres créances	5	3 326	2 508	818	2 409
Charges constatées d'avance	5	32		32	46
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	6				
Disponibilités	6	2 596		2 596	991
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>11 122</b>	<b>2 846</b>	<b>8 276</b>	<b>7 134</b>
Prime de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif		123		123	43
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>31 502</b>	<b>16 528</b>	<b>14 975</b>	<b>13 093</b>

**BILAN – PASSIF**

IMPLANET		31/12/2025	31/12/2024
	Notes		
<b>Bilan - Passif en K euros</b>			
Capital social ou individuel	7	1 438	1 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7	6 447	7 186
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles		5	17
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>(4 947)</b>	<b>(4 603)</b>
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	9	313	249
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 257</b>	<b>4 098</b>
Provisions pour risques	10	123	111
Provisions pour charges			
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>123</b>	<b>111</b>
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11	3 083	3 175
Emprunts et dettes financières diverses	12	24	298
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	7 555	4 028
Dettes fiscales et sociales	13	875	1 113
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	13	36	129
Produits constatés d'avance		14	6
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>11 586</b>	<b>8 749</b>
Ecart de conversion passif		8	135
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>14 975</b>	<b>13 093</b>

(1) Les « Emprunts et dettes financières divers » sont exclusivement constitués d'un prêt lié à un contrat d'assurance prospection couvrant les zones Allemagne et Royaume-Uni pour 24 K€ (41 K€ au 31 décembre 2024).

**COMPTE DE RESULTAT**

<b>IMPLANET</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Compte de résultat en K euros</b>		<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises	15	7 389	4 943
Production vendue	15	363	677
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>		<b>7 752</b>	<b>5 620</b>
Production stockée		(2)	-
Production immobilisée		1 014	365
Subventions		6	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		252	127
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Autres produits		32	53
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>9 055</b>	<b>6 166</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises		5 933	4 417
Variation de stock de marchandises		(1 347)	(1 419)
Achats matières premières et autres approvisionnements		28	72
Variations de stock de matières premières et autres approvisionnements		45	(4)
Autres achats et charges externes		2 996	2 739
Impôts, taxes et versements assimilés		50	37
Salaires		2 481	2 491
Cotisations sociales		1 223	1 192
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		294	144
Dotations aux provisions sur actif circulant		188	61
Dotations aux provisions pour risques et charges		4	69
Valeur comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		-	-
Autres charges		167	(23)
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>12 063</b>	<b>9 777</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(3 008)</b>	<b>(3 611)</b>
Produits financiers	16	1 298	3 992
Charges financières	16	3 184	5 780
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(1 886)</b>	<b>(1 788)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(4 894)</b>	<b>(5 400)</b>
Produits exceptionnels	17	-	879
Charges exceptionnelles	17	64	141
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(64)</b>	<b>738</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	18	(12)	(59)
<b>BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE</b>		<b>(4 947)</b>	<b>(4 603)</b>

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)*

### Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Chacun des exercices présentés a une durée de douze mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les états financiers au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 février 2026.

#### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en décembre 2006, Implanet est une société de technologies médicales fabriquant des implants haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique et distribuant du matériel médical technologique (SMTP et robotique).

Son activité se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes (JAZZ®) et d'un système de fixation hybride Jazz Spinal System™, se caractérisant par une solution complète de vis pédiculaires, co-développée avec la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd (« Sanyou Medical ») dans le cadre du partenariat technologique conclu en novembre 2022. Ces gammes sont complétées des gammes de produits proposées par la société Orthopaedic & Spine Development (OSD) acquise en mai 2021 (vis thoraco-lombaires, cages et plaques cervicales). La plateforme d'orthopédie d'IMPLANET repose notamment sur la traçabilité de ses produits.

Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ® a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le marquage CE, l'autorisation Anvisa au Brésil et l'homologation par la CFDA en Chine.

La société Implanet SA, ci-après dénommée la « Société », établit des comptes consolidés selon les normes IFRS en tant que société mère du groupe.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX



## 1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2025

### Avril 2025

- IMPLANET a exposé ses solutions innovantes dans le rachis aux côtés des solutions robotiques de nouvelle génération d'8i Robotics lors du congrès AANS à Boston.
- IMPLANET a obtenu un financement sous la forme d'un nouveau prêt en fonds de roulement à court terme auprès de Shanghai Pudong Development Bank (« SPD Bank ») d'un montant total de 4,75 millions RMB, soit environ 0,57 M€, d'une durée de 12 mois, remboursable in fine, sans constitution de garantie et destiné aux paiements des fournisseurs et autres dépenses opérationnelles dont le remboursement est garanti par Sanyou Medical.

### Juillet 2025 :

- Obtention de l'homologation de sa gamme innovante JAZZ par la CFDA en Chine.

### Septembre 2025 :

- Signature avec TINAVI Medical Technologies un contrat de distribution exclusif du TiRobot® destiné à la chirurgie du rachis.

### Novembre 2025 :

- Succès de l'augmentation de capital d'un montant de 4,49 M€ par émission de 17.942.989 actions nouvelles, permettant d'accélérer le déploiement de sa stratégie et d'étendre la visibilité financière à plus de 12 mois ;
- Signature avec 8i Robotics Inc. un accord de partenariat pour l'évaluation clinique d'un robot assisté par le chirurgien destiné à la chirurgie du rachis.

### Décembre 2025 :

- Réalisation des premières interventions chirurgicales utilisant le système JAZZ® en Chine.

## 1.3 Incertitudes géopolitiques

La Société pourrait être impactée directement ou indirectement par les incertitudes géopolitiques relatives au conflit russo-ukrainien, au conflit au Moyen-Orient et à la hausse des droits de douanes américain.

### 1.3.1 Conflit en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par les forces russes le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie ont des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec l'augmentation des matières premières et de l'énergie.

Les effets sur l'exercice 2025 sont restés toutefois limités.

### 1.3.2 Conflit au Moyen-Orient

Le 28 février 2026, le conflit au Moyen-Orient s'est intensifié avec l'entrée en guerre des Etats-Unis et d'Israël contre l'Iran.

Les impacts économiques et financiers de ce conflit sur les activités de la Société sont difficilement quantifiables avec précision à ce jour.

### 1.3.3 Evolution des tarifs douaniers

Dans un contexte actuel d'instabilité géopolitique et macroéconomique, une éventuelle augmentation des droits de douane sur les produits médicaux pourrait impacter négativement la compétitivité et les résultats du Groupe dans certaines régions du monde.

Les impacts de ces évolutions sont difficilement quantifiables avec précision à ce jour.

## **Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables**

---

### **2.1 Principe d'établissement des comptes**

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG tel qu'amendé par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022.

Selon le règlement ANC 2022-06 applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le résultat exceptionnel comporte uniquement les produits et charges relatives à un évènement majeur et inhabituel ainsi qu'aux écritures comptables d'origine purement fiscale, comme les amortissements dérogatoires.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2024 n'a pas fait l'objet d'un retraitement pour se conformer à cette nouvelle définition et son détail est présenté en note 18.

Les autres impacts liés à la première application du règlement ANC 2022-06 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont les suivant :

- La rubrique des "charges constatées d'avance" a été reclassée d'un poste dédié après les disponibilités jusqu'en 2024 vers la rubrique « Créances » à compter de 2025 ;
- Les produits de cession et la VNC des actifs cédés sont présentés en résultat courant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 alors que ces montants étaient auparavant classés en résultat exceptionnel. La VNC des actifs cédés a représenté 5 K€ en 2025.

Hormis les incidences en termes de présentation mentionnées ci-dessus, la première application du règlement ANC 2022-06 au 1<sup>er</sup> janvier 2025 n'a pas eu d'impact significatif pour la Société au niveau de la présentation de ses états financiers.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels 2025, actant une perte de 4,9 M€ en estimant que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à fin décembre 2025 compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers du groupe pour 3 M€ ;
- La mise en œuvre de facilités de paiement et le soutien financier du groupe Sanyou Medical ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés avec Sanyou Medical sur les exercices 2026 et 2027

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

La Société continue à étudier différentes solutions pour financer ses développements de marché et sa croissance à moyen terme. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

## **2.2 Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

En application du règlement 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change sur les créances et les dettes commerciales sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

## 2.3 Crédit d'Impôt Recherche et innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont présentés dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et du crédit impôt innovation depuis l'exercice 2019.

## 2.4 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

### Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

---

#### 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

##### Principes comptables

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans à 5 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

### Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2024	Acquisitions	Cessions & mises au rebut	31/12/2025
Frais de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	9	-	399
Immobilisations incorporelles en cours	33	-	-	33
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>423</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>431</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 206	1 023	268	2 961
Installations générales, agencements, aménagements	87	-	-	87
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	294	5	-	299
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>2 587</b>	<b>1 028</b>	<b>268</b>	<b>3 347</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 010</b>	<b>1 037</b>	<b>268</b>	<b>3 778</b>

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	Durée d'utilisation	Mode d'amortis- sement	31/12/2024	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Cessions & mises au rebut	31/12/2025	Valeurs nettes 31/12/2025
Frais de développement			-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 à 5 ans	Linéaire	390	2	-	392	6
Immobilisations incorporelles en cours			-	-	-	-	33
<b>Total immobilisations incorporelles</b>			<b>390</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>392</b>	<b>39</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 à 5 ans	Linéaire	1 800	284	184	1 900	1 061
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans	Linéaire	87	-	-	87	-
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 à 7 ans	Linéaire	283	8	-	291	8
Immobilisations corporelles en cours			-	-	-	-	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>			<b>2 170</b>	<b>292</b>	<b>184</b>	<b>2 278</b>	<b>1 069</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 560</b>	<b>294</b>	<b>184</b>	<b>2 670</b>	<b>1 108</b>

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

### 3.2 Immobilisations financières

#### Principes comptables

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition additionnés des frais éventuels. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée via un test de dépréciation sur la base de flux de trésoreries actualisés et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 9. Provisions réglementées.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres sont quant à elles comparées à leur valeur probable de négociation et dépréciées si nécessaires.

#### Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	31/12/2025
Autres participations	16 410	-	-	16 410
Autres immobilisations financières	68	-	-	68
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>16 479</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 479</b>

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	Durée d'utilisation	Mode d'amortisse- ment	31/12/2024	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	31/12/2025	Valeurs nettes 31/12/2025
Autres participations			11 012	-	-	11 012	5 399
Autres immobilisations financières			0	-	-	0	68
<b>Total</b>			<b>11 012</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 012</b>	<b>5 467</b>

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de :

- des titres de participation de la filiale Implanet America Inc. pour 11 786 K€, ayant fait l'objet d'une recapitalisation par compensation de comptes courants pour un montant de 4 525 K€ en 2024 et dépréciés à hauteur de 8 787 K€ à fin 2025 ;
- des titres de participation de la filiale Orthopaedic Spine Development (OSD), dont 100% des titres ont été acquis le 18 mai 2021 pour un montant de 4 276 K€, auquel doivent s'ajouter des frais d'acquisition pour un montant total de 322 K€ et dépréciés à hauteur de 2 200 K€ à fin 2025 ;
- des titres de participation de la filiale Implanet GmbH pour 25 K€, dépréciés en totalité pour 25 K€ à fin 2025 ;
- des titres de participation de la filiale Madison SASU (société dormante) pour 1 K€ ;
- de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

## Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé dans un premier temps le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017. Il a été enfin mis fin au contrat de liquidité au 31 janvier 2023. La Société n'a donc plus de titre auto-détenu.

## Note 4 : Stocks

### Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et matières premières comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée de façon statistique à partir d'un délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration).

### Synthèse

STOCKS (Montants en K euros)	31/12/2025	31/12/2024	
Stocks de matières premières	58	103	
Stocks de marchandises	3 739	2 718	
Stock de produits semi-finis	0	2	
Stocks d'ancillaires et d'instruments	1 050	728	
<b>Total brut des stocks</b>	<b>4 847</b>	<b>3 551</b>	
DEPRECIATIONS DES STOCKS (Montants en K euros)	31/12/2025	31/12/2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Dépréciation des stocks de matières premières	0	(1)	
Dépréciation des stocks de marchandises	(287)	(202)	Provision statistique et provision liée aux produits périmés (cf. paragraphe principes comptables)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(12)	(78)	Provision au cas par cas si défectueux ou en cas de changement de gammes
<b>Total dépréciation des stocks</b>	<b>(299)</b>	<b>(281)</b>	
VALEUR NETTE COMPTABLE DES STOCKS (Montants en K euros)	31/12/2025	31/12/2024	
<b>Total net des stocks</b>	<b>4 548</b>	<b>3 270</b>	

### Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants en polymère, des notices produits et d'emballages.

Les stocks de marchandises sont principalement composés des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie et le rachis.

Les stocks d'ancillaires et d'instruments sont constitués du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

## Note 5 : Créances

### Principes comptables

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

### Synthèse

#### 5.1 Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K euros)	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	305	441
<b>Total brut des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>305</b>	<b>441</b>
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(39)	(39)
<b>Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>(39)</b>	<b>(39)</b>
<b>Total net des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>266</b>	<b>402</b>

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs (dont la filiale Implanet America Inc.). Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Sur l'exercice 2025, aucune créance irrécouvrable n'a été comptabilisée en charges.

## 5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Le tableau ci-après détaille les composantes du poste « Créances » au 31 décembre 2025 avec les ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

(Montants en K euros)	31/12/2025		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	68	-	68
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>68</b>	<b>-</b>	<b>68</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Créances clients (1)	305	305	
Personnel et comptes rattachés	21	21	
Etat - dont Crédit Impôt Recherche et Innovation (2)	12		12
Taxe sur la valeur ajoutée	136	136	
Fournisseurs débiteurs	17	17	
Factor - fonds de garantie	108	108	
Factor - réserve disponible et autres créances	124	124	
Groupe (3)	2 924	373	2 551
Autres débiteurs	0	-	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>3 647</b>	<b>1 084</b>	<b>2 563</b>
Charges constatées d'avance	32	32	
<b>Total général</b>	<b>3 746</b>	<b>1 115</b>	<b>2 631</b>

(1) Les créances clients douteuses ou litigieuses représentent 43 K€.

(2) En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche 2025 de 12 K€ est remboursable à l'issue des trois années.

(3) Les créances groupe sont essentiellement relatives aux filiales Implanet America Inc et O.S.D. Ces créances sont dépréciées à hauteur de 2 508 K€, soit une augmentation de 553 K€ par rapport au 31 décembre 2024.

## 5.3 Détail des charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K euros)	31/12/2025	31/12/2024
Locations mobilières et immobilières	3	4
Assurances	-	-
Maintenance informatique	12	17
Honoraires	8	4
Diverses charges d'exploitation	8	9
Charges financières	-	12
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>32</b>	<b>46</b>

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

## Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

### Principes comptables

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

### Synthèse

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

(Montants en K euros)	31/12/2025	31/12/2024
	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Comptes à terme	-	-
Comptes bancaires et caisse	2 596	991
<b>Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette</b>	<b>2 596</b>	<b>991</b>

## Note 7 : Capitaux propres

### 7.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2025 s'analyse comme suit :

IMPLANET Variation des capitaux propres Montant en K euros	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau	Réserves et résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>124 968 484</b>	<b>1 250</b>	<b>7 186</b>	<b>0</b>	<b>(4 586)</b>	<b>249</b>	<b>4 099</b>
Affectation du résultat 2024	-	-	(4 603)	-	4 603	-	-
Résultat net 2025	-	-	-	-	(4 947)	-	(4 947)
Conversion des obligations	-	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions	17 942 989	179	4 306	-	-	-	4 486
Frais relatifs à l'émission d'actions	-	-	(451)	-	-	-	(451)
Exercice de BSA	-	-	6	-	-	-	6
Attribution d'AGA	907 498	9	-	-	(9)	-	-
Imputation en réserves indisponibles	-	-	3	-	(3)	-	-
<b>Sous total</b>	<b>143 818 971</b>	<b>1 438</b>	<b>6 447</b>	<b>0</b>	<b>(4 942)</b>	<b>249</b>	<b>3 193</b>
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	64	64
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>143 818 971</b>	<b>1 438</b>	<b>6 447</b>	<b>0</b>	<b>(4 942)</b>	<b>313</b>	<b>3 257</b>

L'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2025 a décidé d'affecter les pertes 2024 de 4 602 859,93€ sur le compte « primes d'émission ».

### Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2025, la Société a constaté :

- Constatation à l'issue de la période d'acquisition des droits de l'attribution définitive d'une partie des actions gratuites attribuées par le conseil d'administration du 11 juillet 2024 ayant conduit à l'émission de 907 498 actions d'une valeur de 0,01€ par prélèvement sur la réserve indisponible ;
- Une augmentation de capital en novembre 2025 d'un montant total de 4 486 K€ ayant conduit à l'émission de 17 942 989 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

## 7.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capital (en K euros)</b>	1 438	1 250
<b>Nombre d'actions</b>	143 818 971	124 968 484
dont Actions ordinaires	143 818 971	124 968 484
<b>Valeur nominale (en euros)</b>	0,01 €	0,01 €

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 1.438.189,71 €. Il est divisé en 143.818.971 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »), Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

### Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

La société a mis fin au contrat de liquidité en date du 31 janvier 2023.

## 7.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices présentés.

## Note 8 : Instruments de capitaux propres

### 8.1 Bons de souscriptions d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)
BSA <sub>07/2015</sub>	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	107,755 €
BSA <sub>07/2016 T1</sub>	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	49,419 €
BSA <sub>09/2017</sub>	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	25,640 €
BSA <sub>01/2018</sub>	CA du 23/01/2018	120 000	10 ans	0,650 €	25,251 €
BSA <sub>09/2019</sub>	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	2,859 €
BSA <sub>07/2025</sub>	CA du 16/07/2025	600 000	10 ans	0,169 €	0,168 €

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le conseil d'administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 2 février 2024).
- (5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2025, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,006 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 3 novembre 2025).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2025	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 07/2015	1/3 au 1/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	-	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	30 000	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	20 000	-
BSA 09/2019	1/3 au 1/09/2020	1/3 au 1/09/2021	1/3 au 1/09/2022	300 000	-
BSA 07/2025	1/3 au 1/07/2026	1/3 au 1/07/2027	1/3 au 1/07/2028	-	600 000
				<b>390 000</b>	<b>600 000</b>

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au conseil d'administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2025	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	28 500			(28 500)	-	-
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	30 000				30 000	807
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000				40 000	1 025
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000				20 000	513
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000				300 000	7 695
BSA 07/2025	CA du 16/07/2025		600 000			600 000	603 600
<b>Total</b>		<b>418 500</b>	<b>600 000</b>	<b>-</b>	<b>(28 500)</b>	<b>990 000</b>	<b>613 640</b>

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

## 8.2 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	55,656 €
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	49,419 €
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	417 000	10 ans	0,650 €	25,251 €
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	2,859 €
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	0,722 €

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le conseil d'administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

(4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 2 février 2024).

(5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2025, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,006 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 3 novembre 2025).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2025	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017 1/3 au 1/04/2018 1/3 au 1/04/2019	307 000	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2016 1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018	156 854	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	250 000	-
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40% à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	509 000	-
BSPCE 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	152 500	-
		<b>1 375 354</b>	<b>-</b>

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2025	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs		
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	307 000				307 000	8 266
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	158 407			(1 553)	156 854	4 214
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	256 000			(6 000)	250 000	6 409
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	524 000			(15 000)	509 000	13 055
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	152 500				152 500	156 480
<b>Total</b>		<b>1 397 907</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(22 553)</b>	<b>1 375 354</b>	<b>188 424</b>

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

### 8.3 Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	99,128 €
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	25,151 €
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	2,922 €
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	0,719 €
Stock option 07/2024	CA du 07/11/2024	550 000	10 ans	0,110 €	0,108 €

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le conseil d'administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

(4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 2 février 2024).

(5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2025, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,01 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 3 novembre 2025).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2025	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016 1/3 au 1/09/2017 1/3 au 1/09/2018	-	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	20 000	-
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	60 000	-
Stock option 11/2020	100% à la signature d'un contrat d'acquisition avant le 31 décembre 2021	30 000	-
Stock option 07/2024	25% au 31 mars 2025 sous condition de présence, 25% au 31 mars 2025 sous condition d'un chiffre d'affaires USA supérieur à \$3,3M, 25% au 31 mars 2026 sous condition d'un chiffre d'affaires USA supérieur à \$5,5M et 25% au 31 mars 2027 sous condition d'un chiffre d'affaires USA supérieur à \$9,1M	137 500	137 500
		<b>247 500</b>	<b>137 500</b>

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2025	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs		
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	10 000			(10 000)	-	-
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000				20 000	515
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	76 000			(16 000)	60 000	1 545
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	30 000				30 000	30 906
Stock option 07/2024	CA du 07/11/2024	412 500			(137 500)	275 000	277 750
<b>Total</b>		<b>548 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(163 500)</b>	<b>385 000</b>	<b>310 716</b>

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

## 8.4 Actions Gratuites

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		
		Nombre total d'AGA attribués	Prix de l'action à la date d'émission	Valorisation totale IFRS2 initiale (en K€)
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	1 650 000	0,109 €	180

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2024	31/12/2025
		Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits	Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits
<b>Actions gratuites</b> 07/2024	33.33% au 11 juillet 2025 sous condition de présence 5.00 % au 11 juillet 2025 à l'obtention de l'homologation FDA 510(k) pour le JSS 5.00% au 11 juillet 2025 à l'obtention du marquage CE / MDR pour le JSS 12.50% au 11 juillet 2025 en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2024 supérieur à €10 millions 16.67% au 31 Décembre 2025 sous condition de présence 27.50% au 31 Mars 2026, en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2025 supérieur à €16 millions	1 443 750	443 752

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2024	Attribués	Emises	Caducs		31/12/2024
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	1 443 750	-	907 498	82 500	453 752	453 752
<b>Total</b>		<b>1 443 750</b>	<b>-</b>	<b>907 498</b>	<b>82 500</b>	<b>453 752</b>	<b>453 752</b>

La valeur des actions toujours en cours d'acquisition des droits retenues comme assiette de la contribution patronale est assise sur la valeur de l'action à la clôture de l'exercice 2025, soit 0,1985€.

## 8.5 Instruments de capitaux propres attribués à des dirigeants

	Décision d'émission et d'attribution	Type	Attribués et susceptibles d'être souscrits	Définitivement acquis ou exercés	Caducs	Exerçables à la clôture 31/12/2025	Nombre d'actions pouvant être souscrites (1)
Ludovic Lastennet	24/03/2016	BSPCE	140 000			140 000	3 770
	11/07/2016	BSPCE	112 601			112 601	3 032
	23/01/2018	BSPCE	70 000			70 000	1 795
	09/09/2019	BSPCE	800 000		(640 000)	160 000	4 104
	13/11/2020	BSPCE	54 500			54 500	55 923
	11/07/2024	Actions Gratuites	390 000	(214 502)	(68 250)	107 248	107 248
	<b>TOTAL</b>		<b>1 567 101</b>	<b>(214 502)</b>	<b>(708 250)</b>	<b>644 349</b>	<b>175 872</b>
Benjamin Letienne	11/07/2024	Actions Gratuites	315 000	(173 249)	(55 125)	86 626	86 626
	<b>TOTAL</b>		<b>315 000</b>	<b>(173 249)</b>	<b>(55 125)</b>	<b>86 626</b>	<b>86 626</b>

(1) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis de 1,02 en février 2024 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 2 février 2024), puis enfin de 1,006 en novembre 2025 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 3 novembre 2025).

## Note 9 : Provisions réglementées

### Principes comptables

Les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation sont calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

Dans le cadre du rachat de la société OSD, la Société a supporté des frais d'acquisition à hauteur de 322 K€.

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en K euros)	31/12/2025			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Frais acquisition OSD	249	64	-	313
	-	-	-	-
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>249</b>	<b>64</b>	<b>-</b>	<b>313</b>

## Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

### Principes comptables

#### Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société en s'appuyant notamment sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (montant en K euros)	31/12/2025				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour risques	69	4	70	3	-
Provisions pour pertes de change	43	80	-	-	123
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>111</b>	<b>84</b>	<b>70</b>	<b>3</b>	<b>123</b>
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions sur autres participations	11 012	-	-	-	11 012
Provisions sur immobilisations financières	-	-	-	-	-
Provisions sur stocks et en-cours	281	200	182	-	299
Provisions sur comptes clients	39	-	-	-	39
Provisions sur autres créances	1 955	1 717	1 163	-	2 508
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>13 286</b>	<b>1 917</b>	<b>1 345</b>	<b>-</b>	<b>13 858</b>
<b>Total général</b>	<b>13 398</b>	<b>2 001</b>	<b>1 415</b>	<b>3</b>	<b>13 981</b>

La Société a comptabilisé une dépréciation complémentaire de 1 450 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale américaine Implanet America, partiellement compensée par :

- Une reprise de dépréciation de -459 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale OSD, à la suite de l'abandon de créance à caractère financier d'un montant de 700 K€ ; et
- Une reprise de dépréciation de -438 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale allemande Implanet GmbH dans le cadre de sa liquidation amiable.

#### Provisions pour dépréciations

- Cf. Note 3.2 pour les dépréciations des immobilisations financières
- Cf. Note 4 pour les dépréciations de stocks
- Cf. Note 5 pour les dépréciations de créances



## Note 11 : Emprunts auprès des établissements de crédit

---

### Principes comptables

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

La Société a mis en place en décembre 2024 un prêt de fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'un montant total de 15,2 millions RMB (environ 2 millions d'euros) d'une durée de 12 mois au taux de 3,1%. La Société a remboursé ce prêt de fonds de roulement à court terme fin novembre 2025.

IMPLANET a obtenu un second financement sous la forme d'un nouveau prêt en fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'un montant total de 4,75 millions RMB, soit environ 0,57 M€, d'une durée de 12 mois, remboursable in fine, sans constitution de garantie et destiné aux paiements des fournisseurs et autres dépenses opérationnelles

En décembre 2025, faisant suite au remboursement fin novembre du premier prêt de fonds de roulement à court terme, la Société a mis en place en décembre 2025 un nouveau prêt de fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'un montant total de 15,2 millions RMB (environ 1,85 millions d'euros) d'une durée de 12 mois au taux de 2,55%.

Le remboursement de ces deux prêts est garanti par Sanyou Medical.

Synthèse

EVOLUTION DES EMPRUNTS BANCAIRES (montant en K euros)	Emprunt BPI 07/2019-1	Emprunt BPI 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Emprunt SPDB 11/2024	Emprunt SPDB 04/2025	Emprunt SPDB 11/2025	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>350</b>	<b>120</b>	<b>293</b>	<b>325</b>	<b>122</b>	<b>307</b>	-	-	-	<b>1 516</b>
(+) Encaissement							2 000			2 000
(-) Remboursement	(75)	(23)	(81)	(75)	(24)	(69)				(347)
(+/-) Autres mouvements										-
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>275</b>	<b>98</b>	<b>211</b>	<b>250</b>	<b>98</b>	<b>238</b>	<b>2 000</b>	-	-	<b>3 169</b>
(+) Encaissement								567	1 845	2 412
(-) Remboursement	(125)	(38)	(100)	(125)	(41)	(85)	(1 856)			(2 369)
(+/-) Autres mouvements							(144)	10	3	(131)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>150</b>	<b>60</b>	<b>111</b>	<b>125</b>	<b>57</b>	<b>153</b>	<b>(0)</b>	<b>577</b>	<b>1 848</b>	<b>3 081</b>

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Emprunt SPDB 11/2024	Emprunt SPDB 04/2025	Emprunt SPDB 12/2025
Etablissement bancaire	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois	SPD Bank	SPD Bank	SPD Bank
Objet	(2)	(3)	(4)	(4)	(4)	(4)	(1)	(1)	(1)
Montant nominal (en K€)	400	150	400	400	130	350	2 000	567	1 845
Durée	7 ans	7 ans	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 04/2023	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 09/2023	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 03/2024	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 01/2024	12 Mois in fine	12 Mois in fine	12 Mois in fine
Fin des remboursements	06/2027	12/2027	01/2027	03/2027	06/2027	09/2027	12/2025	04/2026	12/2026
Taux d'intérêt	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	2,25% par an	2,25% par an	1,25% par an	3,1% par an	3,1% par an	2,55% par an

(1) Financement du cycle d'exploitation

(2) Financement pour le développement d'un implant

(3) Financement d'une innovation

(4) *Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19*

En février 2024, un accord signé avec les banques a permis à la société de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

Le montant des remboursements au cours de l'exercice 2025 s'élève à 2 369 K€.

## Note 12 : Emprunts et dettes financières diverses

### Principes comptables

#### Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

#### Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### Synthèse

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (BPI Assurance prospection) et d'un prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en K euros)	BPI Assurance Prospection	BPI - Prêt à taux zéro pour l'innovation Tresse Jazz	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Escompte CIR	Total
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>41</b>	<b>120</b>	<b>72</b>	<b>64</b>	<b>298</b>
(+) Encaissement	-				-
(-) Remboursement	(17)	(120)	(72)	(64)	(274)
(+/-) Autres mouvements					-
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24</b>

#### 12.1 Assurance prospection BPI France

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 98 K€ au titre de cette avance en août 2018 et 98 K€ en août 2021.

Sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur ces zones géographiques au cours de la période de prospection, de juin 2018 à juin 2024, le montant du remboursement est révisé en 2023 à 100 K€.

La période d'amortissement couvre du 31 décembre 2024 au 30 septembre 2027, selon le calendrier suivant :

- Année 2025 : 17 K€
- Année 2026 : 14 K€
- Année 2027 : 10 K€

### **12.2 Prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France – Implant à tresse Jazz**

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 K€ par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Le solde de ce prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France s'élève à 320 K€ au 31 décembre 2023.

En février 2024, la Société a signé un accord avec Bpifrance permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

Ce prêt est soldé au 31 décembre 2025.

### **12.3 Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : In fine dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société avait négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permet d'échelonner le paiement de l'aide du 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024.

En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec la Région Nouvelle Aquitaine permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

Ce prêt est soldé au 31 décembre 2025.

### Note 13 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en K euros)	31/12/2025			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	3 083	2 879	204	-
Emprunts et dettes financières diverses	24	14	10	-
<b>Total des emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 107</b>	<b>2 892</b>	<b>214</b>	<b>-</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 555	4 160	3 395	-
<b>Total des fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>7 555</b>	<b>4 160</b>	<b>3 395</b>	<b>-</b>
<b>Autres dettes</b>				
Personnel et comptes rattachés	288	288	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	464	464	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	123	123	-	-
Autres dettes diverses	36	36	-	-
<b>Total des autres dettes</b>	<b>912</b>	<b>912</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>				
Produits constatés d'avance	14	14	-	-
<b>Total des produits constatés d'avance</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total général</b>	<b>11 586</b>	<b>7 977</b>	<b>3 609</b>	<b>-</b>

Les dettes fournisseurs sont constitués de dettes fournisseurs avec le groupe Sanyou Medical (Shanghai Sanyou Medical et SMTP) pour un montant de 5 830 K€.

La Société bénéficie de facilités de paiements étendues avec le groupe Sanyou Medical (Shanghai Sanyou Medical et SMTP), lui permettant de financer en partie son besoin en fonds de roulement.

### Note 14 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K euros)	31/12/2025	31/12/2024
<b>Emprunts obligataires</b>		
Intérêts courus à payer	-	-
<b>Total emprunts obligataires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs - Factures non parvenues	558	615
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>558</b>	<b>615</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel - provision congés payés	207	247
Personnel charges à payer	197	211
Charges sociales à payer	24	17
Etat - charges à payer	36	26
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>464</b>	<b>501</b>
Autres dettes	-	0
<b>Total autres dettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total général</b>	<b>1 021</b>	<b>1 116</b>

## Note 15 : Chiffre d'affaires

### Principes comptables

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- **Ventes export à des distributeurs ou à ses filiales de distribution** : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- **Ventes France et UK à des hôpitaux et cliniques** : la facturation intervient lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.
- **Ventes France à des distributeurs** :
  - des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock consignment),
  - la facturation aux distributeurs intervient le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignment.
- **Ventes France et UK via des agents commerciaux** :
  - la facturation des établissements de santé est réalisée en direct par Implanet dès communication des informations liées à la pose des implants,
  - la commission des agents est enregistrée en autres achats et charges externes.

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

### Synthèse

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K euros)	31/12/2025	31/12/2024
France	3 600	3 029
Reste du monde	4 153	2 591
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>7 752</b>	<b>5 620</b>

## Note 16 : Produits et charges financiers

### Principes comptables

Le résultat financier est notamment constitué des éléments suivants :

- Charges d'intérêts liées au factor et aux emprunts ;
- Dotations relatives à la prime d'émission sur emprunt obligataire ;
- Dotations et reprises pour dépréciation du compte courant avec ses filiales ;
- Et aux pertes et gains de changes.

Suite au règlement ANC n°2015-05 du 02/07/2015 les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont plus comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat d'exploitation



## Synthèse

<b>PRODUITS FINANCIERS</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Gains de change	3	5
Produits d'intérêts	0	0
Reprise pour dépréciation du compte courant Implanet America	1 163	3 987
Reprise de dépréciation sur actions propres	-	-
Reprise de provision pour perte de change	132	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 298</b>	<b>3 992</b>

<b>CHARGES FINANCIERES</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Pertes de change	105	19
Provision pour risque de pertes de change	80	33
Dotation pour dépréciation du compte courant filiales	-	35
Dotation pour dépréciation des titres de filiales	1 717	5 487
Dotation de la prime d'émission sur obligations	-	122
Abandon de comptes courant d'associés	1 143	-
Charges d'intérêts	138	84
<b>Total des charges financières</b>	<b>3 183</b>	<b>5 780</b>

La société a procédé en 2025 à des abandons en compte courant d'associés à hauteur de 700 K€ pour OSD et 443 K€ pour IMPLANET GmbH.

### Note 17 : Produits et charges exceptionnels

#### Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le règlement ANC n°2022-06, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025, est venu apporter une nouvelle définition du résultat exceptionnel :

« Art. 513-5

*Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.*

*Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.*

*Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables. »*

Les écritures comptables d'origine purement fiscale, comme les amortissements dérogatoires, aux changements de méthode inscrits en résultat et aux corrections d'erreurs sont toujours comptabilisées en résultat exceptionnel.

Ainsi, au 31 décembre 2025, la Société a uniquement comptabilisé des amortissements dérogatoires en résultat exceptionnel.

Au 31 décembre 2024, la Société présentait en résultat exceptionnel les produits et charges dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise (Art. R123-192 du code de commerce). Ainsi, certains produits et charges présentant un caractère significatif, inhabituel ou non récurrent étaient comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

## Synthèse

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Produits de cession de l'activité Madison	-	850
Boni provenant du rachat d'actions propres	-	-
Reprise sur provision pour litige	-	-
Produits exceptionnels divers	-	29
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>879</b>

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	-	0
Dotation amortissements dérogatoire	64	64
Mali provenant du rachat d'actions propres	-	-
Charge exceptionnelle sur litige	-	-
Charges exceptionnelles diverses	-	76
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>64</b>	<b>141</b>

Sur l'exercice 2024, le résultat exceptionnel est principalement composé :

- du solde du prix de cession des actifs Madison à la société SERF pour un montant de 850 K€ ;
- de la quote-part de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour accompagner l'entreprise dans le cadre du soutien d'un projet collaboratif innovant pour 29 K€ ;
- et de la dotation aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition de la filiale OSD pour 64 K€.

## Note 18 : Impôts sur les bénéfices

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit d'Impôt Innovation (CII) et se sont élevés à :

- 59 K€ en 2024
- 12 K€ en 2025

<b>CREDITS D'IMPÔTS</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Crédit d'impôt recherche	12	50
Crédit d'impôt innovation	-	8
<b>Total des crédits d'impôts</b>	<b>12</b>	<b>58</b>

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 91 256 K€ au 31 décembre 2025.

Le taux d'impôt applicable en 2025 à la Société est le taux en vigueur en France, soit 25%.

## Note 19 : Parties liées

### 19.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales. Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marchés.

Informations au titre des opérations réalisées avec les principaux actionnaires et les organes d'administration, de direction ou de surveillance			
Désignation du tiers	Nature de la relation avec le tiers	Montant des transactions réalisées avec le tiers au cours de l'exercice (en K€)	Autres informations
<b>Sanyou Medical</b>	Entité ayant le contrôle du Groupe	522	Ventes avec une partie liée
		2 320	Achats auprès de parties liées
		-	Montant dû par les parties liées
		4 290	Montant dû aux parties liées
<b>SMTF</b>	Filiales de la société ayant le contrôle du Groupe	-	Ventes avec une partie liée
		1 084	Achats auprès de parties liées
		-	Montant dû par les parties liées
		1 657	Montant dû aux parties liées

### 19.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à conseil d'administration le Président du conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations dues aux dirigeants d'Implanet au cours des exercices 2025 et 2024 sont les suivantes :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations fixes dues	382	373
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	38	36
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>	<b>409</b>

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Pour les attributions d'instruments de capitaux propres attribuées à des dirigeants cf. Note 8.5.

## Note 20 : Engagements donnés

### 20.1 Indemnité de départ à la retraite

#### Principes comptables

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan ci-dessous.

#### Méthodologie de calcul

Conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 décembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la Société applique les dispositions relatives à la norme IAS 19 (méthode 2) pour l'évaluation des engagements de retraite relatifs aux indemnités de départs en retraite.

La méthode de répartition des droits à prestations du régime à prestations définies des indemnités de départ en retraite est effectuée de façon linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Implanet en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

#### Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2025		31/12/2024	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives applicables aux dates de clôture présentées	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,50%		3,10%	
Table de mortalité	INSEE 2024		INSEE 2024	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47%	39%	47%	39%



## Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

<b>INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Montant des engagements	224	217

## 20.2 Baux commerciaux

### Locations immobilières

Implanet SA a conclu le bail commercial suivant :

Ensemble immobilier (bâtiments administratif et logistique) :

Adresse	Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Durée	1 <sup>er</sup> avril 2025 – 31 mars 2028
Départ anticipé	Possible à compter de la première triennale
Loyer annuel HT HC	237 K€

La Société entend renouveler le bail pour de nouvelles périodes triennales de 3, 6 et 9 ans.

### Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2025 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location HC au 31/12/2025	31/12/2025		
					Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	31/03/2034	237	237	296	

## 20.3 Contrat d'affacturage

La Société utilise l'organisme d'affacturage CofaCrédit (ou « factor ») pour se financer en lui cédant les créances d'origine France et export. A la clôture des deux exercices présentés, les encours de tirage (montants escomptés à la date de clôture), ainsi que les charges financières découlant de l'utilisation du factor sont les suivants :

<b>ORGANISME D'AFFACTURAGE (Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
En-cours du financement factor	1 488	613
<b>Total dettes factor</b>	<b>1 488</b>	<b>613</b>
Commissions tirage factor	31	37
Intérêts sur tirage factor	39	23
<b>Total charges factor</b>	<b>70</b>	<b>60</b>

La contrepartie de la cession des créances clients au factor est versée en trésorerie par l'organisme.

Le risque client, pouvant provenir d'un impayé sur les encours de tirage, n'est pas transféré à l'organisme d'affacturage mais reste supporté par Implanet. La Société réintègre dans ses comptes clients, les créances cédées au factor dès lors que ce dernier eut fait l'objet d'un impayé par un client et qu'il les eut rétrocédés à Implanet ; ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès la connaissance de risques avérés.

Les commissions d'affacturage et de commissions de financement sont comptabilisées en résultat opérationnel. Le montant du fonds de garantie des contrats d'affacturage s'élève à la clôture à 108 K€ et est constaté à l'actif (cf. note 5.2).

## **20.4 Autres engagements financiers**

### **Crédits et remises documentaires**

Le Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des deux exercices présentés.

### **Nantissement de comptes à terme et bons moyen terme**

- Néant.

### **Cautions bancaires**

- Cautions bancaires de 10 K€ auprès de la Banque Société Générale pour le compte d'Implanet au profit de la Société TOTAL.
- Les prêts garantis par l'Etat font l'objet d'une garantie à hauteur de 90 %.

### **Covenant au titre du contrat assurance prospection Bpifrance**

Le contrat assurance prospection signé avec Bpifrance prévoit que le contrat pourra être résolu si les capitaux propres de la Société Implanet SA, incluant les comptes courants d'associés bloqués, ne sont pas maintenus à hauteur de 4 M€ pendant toute la durée du contrat. La dette sur ce contrat s'élève à 24 K€ au 31 décembre 2025.

### **Nantissement du Fonds de commerce**

- Néant

## **Note 21 : Engagements reçus**

Sanyou Medical s'est également portée garante du remboursement des prêts des fonds de roulement à court terme souscrits en avril 2025 et décembre 2025 auprès de SPD Bank (cf. note 11).

## Note 22 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société Implanet au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS EMPLOYES PENDANT L'EXERCICE	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
Ouvriers	-	-
Employés, techniciens et agents de maîtrise	12,9	11,3
Cadres et ingénieurs	24,6	24,9
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>37,5</b>	<b>36,2</b>

## Note 23 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

### Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 11% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, un distributeur export représentait 6,5% du chiffre d'affaires consolidé.

### Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Au cours des exercices clos au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025, la Société a eu recours à des emprunts libellés en Yuan Renminbi Chinois (CNY ou RMB) auprès de Shanghai Pudong Development Bank (« SPD Bank »). Cf. note 12.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité et ses financements contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

### Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

### Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire et des délais d'obtention du MDR ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- Les perturbations continues et prolongées causées par les incertitudes géopolitiques (cf. note 1.3) qui pourraient impacter négativement la compétitivité et les résultats du Groupe dans certaines régions du monde.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

### Note 24 : Evènements postérieurs à la clôture

---

#### Mars 2026 :

- IMPLANET obtient l'homologation par la FDA aux États-Unis pour sa gamme de cages 3D - Swingo.

Les incertitudes géopolitiques sont décrites dans le paragraphe 1.3.



## Note 25 : Tableau des filiales et participations

---

La Société détient quatre filiales à 100%,

- Implanet America Inc. (créée fin février 2013) dont le siège social est basé, 545 Concord Avenue à Cambridge, Massachusetts, 02138, United States.
- Implanet GmbH (créée en juillet 2018) dont le siège social est basé, Schillerstrabe 4 à Frankfurt, 60313, Allemagne.
- Madison S.A.S.U. (société sans activité dormante créée en avril 2020) dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France.
- Orthopaedic & Spine Development S.A.S.U. (OSD) dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres (en monnaie locale d'opération)	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus en K€		Montants des prêts et avances consentis par la société en K€	Montants des engagements donnés en K€	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) en K€	Dividendes en K€	Observations
			Brute	Nette						
<b>Renseignements concernant les filiales (+50% du capital détenu par la société)</b>										
IMPLANET AMERICA	1 574 K\$	100%	11 786	2 999	1 993	-	3 778	(791)	-	Dépréciation sur compte courant : 1.950 K€ Taux de clôture : 1,175 Taux moyen : 1,1384
Orthopaedic Spine Development (OSD)	539 K€	100%	4 598	2 398	927	-	1 912	403	-	Dépréciation sur compte courant : 554 K€
IMPLANET GmbH	(449) K€	100%	25	-	4	-	-	446	-	Société en cours de liquidation amiable Dépréciation sur compte courant : 4 K€
MADISON SASU	1 K€	100%	1	1	-	-	-	-	-	Société dormante
<b>A. Total des filiales</b>			16 410	5 399	2 924	-			-	
<b>Renseignements concernant les participations (10% à 50% du capital détenu par la société)</b>										
<b>B. Total des participations</b>			-	-	-	-			-	
<b>C. Total des filiales et des participations</b>			16 410	5 399	2 924	-			-	



**Note 26 : Honoraires du commissaire aux comptes**

<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
	<b>Ernst &amp; Young Audit</b>	
(Montants en K€)	<b>Montant HT</b>	<b>Montant HT</b>
Honoraires afférents à la certification des comptes	79	73
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes (SACC)	12	-
<b>Sous total</b>	<b>91</b>	<b>73</b>
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>91</b>	<b>73</b>

**Note 27 : Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés**

**Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés**

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	SHANGHAI SANYOU MEDICAL CO. LTD
	Siège	NO.385 Huirong Rd, Jiading District, Shanghai, China
	N° d'indentification si entité française	N/A
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Non disponible en français ou anglais.
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	IMPLANET S.A.
	Siège	Technopole Bordeaux Montesquieu – Allée François Magendie – 33650 MARTILLAC
	N° d'indentification si entité française	493 845 341 RCS de BORDEAUX
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Sur le site internet de la société et le site de l'AMF.

## 6 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ETABLIS EN NORMES IFRS



ERNST & YOUNG Audit  
Hangar 16, Entrée 1  
Quai de Bacalan  
33070 Bordeaux cedex

Tél. : +33 (0) 5 57 85 46 00  
www.ey.com/fr

### Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2025

#### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nantais

Société de Commissaires aux Comptes  
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau  
de l'Ordre de la Région Nouvelle Aquitaine

Siège social : 1-2, place des Salons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes consolidés fait état des hypothèses et des éléments retenus par votre groupe pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et ces éléments et apprécié l'information donnée dans l'annexe des comptes consolidés à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance des solutions dont dispose votre société pour poursuivre le financement de son activité, du plan de trésorerie à douze mois préparé par votre société et des conditions de financement convenues avec le groupe Sanyou Medical, afin d'apprécier l'application du principe de continuité d'exploitation aux comptes consolidés 2025.

Votre groupe effectue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 5 « Stocks » de l'annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour calculer la dépréciation des stocks et à vérifier les calculs effectués.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux, le 26 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:  


Edouard Mas

## 7 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES



ERNST & YOUNG Audit  
Hangar 16, Entrée 1  
Quai de Bacalan  
33070 Bordeaux cedex

TÉL : +33 (0) 5 57 85 46 00  
[www.ey.com/fr](http://www.ey.com/fr)

### Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2025

#### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nantes

Société de Commissaires aux Comptes  
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau  
de l'Ordre de la Région Nouvelle-Aquitaine

Siège social : 1/2, place des Saltons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1 Principe d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes annuels fait état des hypothèses et des éléments retenus par votre société pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et ces éléments et apprécié l'information donnée en annexe à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance des solutions dont dispose votre société pour poursuivre le financement de son activité, du plan de trésorerie à douze mois préparé par votre société, et des conditions de financement convenues avec le groupe Sanyou Medical afin d'apprécier l'application du principe de continuité d'exploitation aux comptes annuels 2025.

La note 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels expose les principes et les méthodes d'évaluation et de dépréciation relatifs aux titres de participation et aux créances concernant les filiales de votre société. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Votre société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 4 « Stocks » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre société pour calculer la dépréciation des stocks et à vérifier les calculs effectués.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

#### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.



Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 26 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:  


Edouard Mas



## 8 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### 8.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX



### 8.1.1 Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration est composé des 6 administrateurs suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Michaël Mingyan Liu Pudong District 1299 Dingxiang Road, 8-201 . Shanghai (CHINE)	Administrateur	Président du conseil d'administration	Co-fondateur & Directeur Général Délégué Sanyou Medical Shanghai	Nommé en qualité d'administrateur par le conseil d'administration du 5 mars 2024 et ratifié par l'assemblée générale du 25 avril 2024 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Nommé en qualité de président du conseil d'administration le 5 mars 2024 pour la durée de son mandat d'administrateur.	Membre	Membre
Ludovic Lastennet 15, route de Bordeaux 33360 Latresne	Administrateur	Directeur général et Directeur Commercial	N/A	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 22 janvier 2013 et renouvelé par les assemblées générales du 24 mai 2016, du 11 juin 2019, du 9 juin 2023 et du 11 avril 2025 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.	-	-

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Benjamin Letienne 281 chemin des écoles 13160 Chateaurenard	Administrateur	Vice-Président Marketing & Ventes International	Co-Gérant de la société JD Services SARL	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 18 mai 2021 et renouvelé par l'assemblée générale du 25 avril 2024 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	-	-
David Fan #1 Weifang West New District Rm 7b, Bldg 2 Shanghai (Chine)	Administrateur	-	Président Sanyou (HK) International Medical Holding CO Limited Co-fondateur, Président & Directeur Général Délégué Sanyou Medical Shanghai	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 3 mai 2023 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Membre	Président
Nuan Ni Minhang District Nno. 368, Zhongchun Road 8888, 99 Shanghai (CHINE)	Administrateur	-	-	Nommé en qualité d'administrateur par le conseil d'administration du 8 octobre 2024 et ratifié par l'assemblée générale du 15 avril 2025 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.	Président	-

## 8.1.2 Autres mandats sociaux

### Autres mandats en cours

Nom	Nature du mandat	Société
Michaël Mingyan Liu	Président et D.G. Délégué Administrateur Administrateur	Sanyou Medical Shanghai Tytus (Suzhou) Medical Technology Co. Ltd Agloe (Suzhou) Medical Technology Co. Ltd
Ludovic Lastennet	Néant	Néant
Benjamin Letienne	Co-Gérant	JD Services SARL
David Fan	Président  Administrateur & D.G. Délégué Administrateur Administrateur  Censeur Censeur	Sanyou (HK) International Medical Holding CO Limited Sanyou Medical Shanghai Beijing SMTP Medical Technology Co., Ltd Shanghai Youhejicheng Medical Technology Co., Ltd Tytus (Suzhou) Medical Technology Co., Ltd Shanghai Langmai Medical Technology Co., Ltd
Nuan Ni	Néant	Néant

### 8.1.3 Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par le code MiddleNext.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations fixes dues	382	373
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	38	36
Paiements fondés sur des actions	17	26
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>437</b>	<b>435</b>

## 8.2 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE

Dans le cadre des accords de distribution signés respectivement avec les sociétés SMTP Technology Co., Ltd et Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd en novembre 2022, ainsi qu'un contrat de fabrication avec la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd en avril 2024, il a été décidé de signer en date du 5 août 2024 des avenants à chacun de ces contrats avec les sociétés respectives afin de modifier les conditions de règlement en obtenant des facilités de paiement à 180 jours. Ces conditions de paiement visent à financer le besoin en fonds de roulement lié au lancement des gammes OLEA, ZEUS et JSS

Dans sa séance du 11 juillet 2024, le conseil d'administration de la Société a rappelé l'intérêt de la conclusion de cette Convention Réglementée, permettant un meilleur financement du besoin en fonds de roulement pour la Société inhérent au lancement des gammes OLEA, ZEUS et JSS.

Le conseil d'administration a autorisé à l'unanimité des administrateurs votants, la conclusion de la convention réglementée à intervenir entre les sociétés SMTP Technology Co., Ltd et Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd, dont cette dernière, actionnaire détenant plus de 10% du capital social de la Société et disposant de dirigeants communs avec la Société.

### 8.3 DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les résolutions d'émission approuvées par les assemblées générales du 11 avril 2025 en vigueur à la date du rapport sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
<b>Assemblée générale à caractère extraordinaire du 3 mai 2023</b>			
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois / 2 juillet 2026	2.000.000 d'actions Se référer au (1)	Se référer au (2)
<b>Assemblée générale à caractère extraordinaire du 11 avril 2025</b>			
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions	18 mois / 10 octobre 2026	20.000.000,00 € Se référer au (3)	Se référer au (4)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois / 10 juin 2027	1.000.000,00 €	-
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (hors réalisation d'une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier)	26 mois / 10 juin 2027	800.000 € Se référer au (5)	Se référer au (6)

	<b>Durée de validité / Expiration</b>	<b>Plafond (valeur nominale)</b>	<b>Modalités de détermination du prix</b>
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes, répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois / 10 octobre 2026	800.000 € Se référer au (5)	Se référer au (6)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes, répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois / 10 octobre 2026	800.000 € Se référer au (5)	Se référer au (6)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées	26 mois / 10 juin 2027	15% de l'émission initiale (5) (7)	Même prix que l'émission initiale
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées	18 mois / 10 octobre 2026	30% du capital social par an (8)	Se référer au (9)
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des salariés adhérant d'un plan d'épargne d'entreprise	18 mois / 10 octobre 2026	12.000,00 € Se référer au (10)	Se référer au (6)
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créances, et/ou de toutes valeurs mobilières, donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans le cadre de la mise en place de financements en fonds propres ou obligataire	18 mois / 10 octobre 2026	1.000.000,00 € Se référer au (11)	Se référer au (6)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres	26 mois / 10 juin 2027	140.000 €	N/A

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personne répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois / 10 octobre 2026	2.000.000 d'actions Se référer au (12)	Se référer au (13)

(1) Ces montants ne sont pas cumulables. Le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions et de l'exercice des bons de souscription d'actions est de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro l'une, étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions ;

(2) le prix d'achat ou de souscription par action ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer les options, étant précisé que lorsqu'une option permet à son bénéficiaire d'acheter des actions ayant préalablement été achetées par la Société, son prix d'exercice, sans préjudice des clauses qui précèdent et conformément aux dispositions légales applicables, ne pourra, en outre, pas être inférieur à 80 % du prix moyen payé par la Société pour l'ensemble des actions qu'elle aura préalablement achetées ;

(3) Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) est fixé à 5 euros, avec un plafond global de 20.000.000 d'euros, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet des ajustements le cas échéants nécessaires afin de tenir compte des opérations sur le capital ;

(4) Plafond global de 20.000.000 d'euros sachant que le maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 10% du nombre total d'actions ;

(5) Montant nominal maximum de 800.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation. Montant maximal de 6.000.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation. Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 1.000.000 euros, étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, excéder 10.000.000 d'euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration dans les conditions prévues par l'article L. 228-40 du code de commerce, ou dans les autres cas, dans les conditions que déterminerait la Société conformément aux dispositions de l'article L. 228-36- A du code de commerce ;

(6) Le prix d'émission sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant sa fixation telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 25%, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus ;

(7) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret ;

(8) Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 30% du capital social par an, étant précisé (i) qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou autres droits donnant accès au capital de la Société et (ii) que le montant nominal de toute augmentation de capital social susceptible d'être ainsi réalisée ne s'imputera pas sur aucun plafond global ;

(9) Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-52-1 du Code de commerce, que le prix d'émission des actions émises dans le cadre de la présente délégation, sera fixé par le conseil d'administration selon les modalités prévues par les dispositions réglementaires applicables à la date de l'utilisation de la présente délégation ;

(10) Montant nominal maximum de 12.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation. Montant maximal de 500.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation ;

(11) Montant nominal maximum de 1.000.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation. Montant maximal de 4.000.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation ;

(12) Ces montants ne sont pas cumulables. Le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions et de l'exercice des bons de souscription d'actions est de 2.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro l'une, sans pouvoir excéder un plafond global de 3.000.000 actions stipulé dans la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2023 et que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions ;

(13) le prix d'achat ou de souscription par action ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer les options.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration a fait usage des délégations susvisées et des délégations en vigueur à cette période, consenties par les assemblées générales du 3 mai 2023 et du 11 avril 2025, ainsi qu'il suit :

16 juillet 2025 : le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la vingt-et-unième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2025 et a décidé de procéder à l'émission de 600.000 bons de souscription d'actions (« BSA<sub>07/2025</sub> ») au profit de quatre consultants de la filiale de la Société donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, au prix de fixe de 0,169 euro, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 6.000 euros et une prime d'émission d'un montant total maximum de 95.400 euros. Les BSA<sub>07/2025</sub> sont émis au prix unitaire de 0,01 euro, représentant un prix de souscription de 6.000 euros à libérer avant le 31 octobre 2025 ;

8 octobre 2025 : le conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 179.429,89 euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'un nombre maximum de 17.942.989 Actions Nouvelles de la Société de valeur nominale de 0,01 euro émises au prix de souscription unitaire de 0,25 euro.

Chaque fois que requis, les rapports complémentaires du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

## 8.4 MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

### 8.4.1 Conseil d'administration

Le nombre de réunions du conseil d'administration tient compte des différents événements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le conseil d'administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 7 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé 100,0%. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 6 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 90,0%.

<b>Administrateurs</b>	<b>Taux de présence aux réunions de l'exercice 2025</b>
Ludovic Lastennet	100,0%
Michaël Mingyan Liu	100,0%
Benjamin Letienne	100,0%
David Fan	100,0%
Nuan Ni	100,0%

Les administrateurs peuvent être rémunérés par des jetons de présence qui sont alloués entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux séances du conseil d'administration et de leur participation à des comités spécialisés.

Un règlement intérieur a été adopté le 11 avril 2013 puis modifié le 7 juin 2013 et le 31 janvier 2017 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

La Société considère qu'elle ne dispose plus d'administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code MiddleNext publié en septembre 2016 dans la mesure où les administrateurs actuels sont soit salariés ou mandataires sociaux dirigeants de la Société, soit salariés ou mandataires sociaux dirigeants de l'une des sociétés du Groupe et ce au cours des cinq dernières années ;

## **8.4.2 Comités spécialisés**

### **8.4.2.1 Comité d'audit**

#### **COMPOSITION**

Le 8 janvier 2014, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité d'audit pour une durée illimitée et de cesser de remplir lui-même le rôle de comité d'audit conformément aux dispositions du code de commerce.

Les principaux termes du règlement intérieur du comité d'audit sont décrits ci-dessous.

Aux termes de ce règlement, le comité d'audit est composé au minimum de deux membres désignés par le conseil d'administration après avis du comité des rémunérations. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil d'administration et, si possible, deux d'entre eux sont des membres indépendants, dont un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que les administrateurs exerçant des fonctions de direction sont exclus.

A la date du rapport, les membres du comité d'audit sont :

- Nuan ni, administrateur et présidente ; et
- David Fan, administrateur.

## ATTRIBUTIONS

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission par rapport à la Société, de façon indépendante vis-à-vis de la direction du Groupe.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du conseil d'administration.

### 8.4.2.2 Comité des rémunérations

#### COMPOSITION

Le comité des rémunérations dont les membres ont adopté un règlement intérieur, modifié par décision du conseil d'administration en date du 7 juin 2013, tel que décrit ci-dessous est, si possible, composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date du rapport, les membres du comité des rémunérations sont :

- Michaël Mingyan Liu, président du conseil d'administration ; et
- David Fan, administrateur et président du comité des rémunérations.

**ATTRIBUTIONS** Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ; de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
  - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
  - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme ;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et
- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.



## FONCTIONNEMENT

Le comité des rémunérations se réunit selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2020 et une fois au cours de l'exercice 2021.

## RAPPORTS

Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

## 9 RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



ERNST & YOUNG Audit  
Hangar 16, Entrée 1  
Quai de Bacalan  
33070 Bordeaux cedex

Tél : +33 (0) 5 57 85 46 00  
[www.ey.com/fr](http://www.ey.com/fr)

### Implanet

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

#### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes  
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau  
de l'Ordre de la Région Nouvelle-Aquitaine

Siège social : 1-2, place des Salons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



- ▶ Avec la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd, actionnaire majoritaire de votre société

Avenant au contrat de distribution daté du 15 novembre 2022

**Nature et objet**

Modification des conditions de règlement par votre société à la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd pour obtenir des facilités de paiement à 180 jours.

**Modalités**

Accord entre votre société et la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd avec une date d'effet le 5 août 2024 pour que le paiement des dettes fournisseurs se fasse par virement à 180 jours après la date de livraison à votre société. Les paiements devant se faire en euros par virement à la banque notifiée par la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd.

- ▶ Avec la société SMTP Technology Co., Ltd, société détenue majoritairement par l'actionnaire majoritaire de votre société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd

Avenant au contrat de distribution daté du 16 novembre 2022

**Nature et objet**


Modification des conditions de règlement par votre société à la société SMTP Technology Co., Ltd pour obtenir des facilités de paiement à 180 jours.

**Modalités**

Accord entre votre société et la société SMTP Technology Co., Ltd avec une date d'effet le 5 août 2024 pour que le paiement des dettes fournisseurs se fasse par virement à 180 jours après la date de livraison à votre société. Votre société étant responsable de tous les frais bancaires en dehors de la Chine.

Bordeaux, le 26 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:  


Edouard Mas